



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIERES

Page(s)

Réunions et autres activités

139^{ème} Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée	4
2. Participation	5
3. Choix d'un point d'urgence	6
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes	6
5. Séance de clôture de l'Assemblée	10

203^{ème} session du Conseil directeur

1. Membres et Observateurs permanents de l'UIP	11
2. Situation financière de l'UIP	11
3. Projet de programme et budget pour 2019	12
4. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021	12
5. Coopération avec le système des Nations Unies	12
6. Récentes réunions spécialisées	12
7. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	13
8. Prochaines réunions interparlementaires	13
9. Amendements aux Statuts et Règlements	13
10. Elections au Comité exécutif	13

280^{ème} session du Comité exécutif

1. Débats et décisions	14
2. Sous-Comité des finances	15
3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire	16

Forum des femmes parlementaires	16
---------------------------------------	----

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires	17
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	17
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	18
4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	18
5. Groupe consultatif sur la santé	19
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	19
7. Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	19
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	20

Autres manifestations

1. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques	21
2. Réunion des Présidents des Commissions permanentes	21
3. Séance publique d'information du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 - promesses, action et résultats</i>	22
4. Réunion-débat sur le thème <i>Où en sont les parlements dans la lutte contre le sexisme et le harcèlement ?</i>	22
5. Réunion-débat sur le thème <i>Rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent</i>	23
6. Réunion parallèle sur le thème <i>Légiférer en matière d'alimentation et de nutrition : enseignements tirés, défis et possibilités d'action parlementaire</i>	24
7. Réunion-débat sur le thème <i>Jeter des ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques</i>	25
8. Réunion-débat sur le thème <i>Que peuvent faire les parlementaires pour distinguer le vrai du faux à l'ère des "fake news" ?</i>	25
9. Débat paritaire sur le thème <i>Garantir que les enfants jouissent de leurs droits et grandissent à l'abri de la violence</i>	26
10. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP sur le thème <i>Dans quelle mesure le Parlement arrive-t-il à demander des comptes au gouvernement ? Dans quelle mesure est-ce que j'exerce bien ma fonction de contrôle ?</i>	26

Elections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire**Elections et nominations**

1. Vice-président du Comité exécutif	27
2. Vice-Présidents de l'UIP	27
3. Comité exécutif	27
4. Sous-Comité des finances	27
5. Bureau des femmes parlementaires	27
6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	28
7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	28
8. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	28
9. Bureaux des Commissions permanentes	28
10. Rapporteurs à la 141 ^{ème} Assemblée	29
11. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2019	29

Médias et communication 29

Membres de l'Union interparlementaire 31

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 139^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 32

Document final du débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique* 33

Thèmes d'étude

- Résolution : *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* 36
- Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée : *Etes-vous d'accord que l'Assemblée peut modifier le plan de travail et l'ordre du jour des Commissions permanentes ?* 40

<ul style="list-style-type: none"> • Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée : <i>Etes-vous d'accord qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat intitulée "Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI", qui ne débouchera pas sur une résolution ?</i> 	41
Point d'urgence	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée • Résolution : <i>Changements climatiques : ne dépassons pas les limites</i> 	42-44 45
Rapports des Commissions permanentes	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale • Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce • Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies 	47 52 55
Déclaration sur le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ..	57
Observations finales de la Présidente de l'UIP sur les valeurs et principes de l'UIP	58
Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire	
Déclaration présidentielle sur les récentes avancées concernant la péninsule coréenne	59
Rapports, décisions et autres textes	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'UIP pour 2019 • Barème des contributions pour 2019 • Coopération avec le système des Nations Unies : Liste des activités menées par l'UIP du 15 mars au 15 septembre 2018 • Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient • Termes de référence du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent • Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes • Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP • Composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement 	60 61 65 68 69 71 72 73
Prochaines réunions	
<ul style="list-style-type: none"> • Futures réunions et autres activités • Ordre du jour de la 140^{ème} Assemblée 	75 77

139^{ème} Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée

La 139^{ème} Assemblée de l'UIP a été ouverte le lundi 15 octobre 2018 à 11 heures au *Centre international de conférences de Genève* (CICG) sous la conduite de Mme Gabriela Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP. Elle a été assistée dans la conduite des travaux de l'Assemblée par plusieurs Vice-Présidents : M. K. Molatlhegi, Vice-Président du Parlement (Botswana), M. J. Epola, chef de délégation (Congo), Mme J.F. Luveni, Présidente du Parlement (Fidji), M. R. del Picchia, sénateur (France), M. P.F. Casini, chef de délégation et Président honoraire de l'UIP (Italie), M. W. Simina, Président du Parlement (Etats fédérés de Micronésie), Mme A. Tolley, chef de délégation (Nouvelle-Zélande) et M. N. Prea, Président du Parlement (Seychelles).

La Présidente de l'UIP a prononcé une allocution d'ouverture sur le thème principal du débat général, *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*. Alors que la quatrième révolution industrielle a démarré, les parlementaires ont été encouragés à embrasser le changement et l'innovation, la science et la technologie, et à les mettre au service des politiques qu'ils ont élaborées et des lois qu'ils ont adoptées. Ils ont également la responsabilité de fixer des limites sur le plan éthique dans les domaines de la science et de la technologie, et d'établir un cadre juridique pour veiller à ce que les machines ne prennent pas le dessus, au détriment des humains. Il faut jeter des ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques, et l'UIP doit ouvrir davantage l'Organisation aux jeunes et attirer leur énergie et leurs talents.

Le monde des actualités et des informations instantanées a ses avantages et ses inconvénients. Cependant, en tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent vivre avec leur temps et impliquer les jeunes dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour rester pertinente, l'UIP doit actualiser la manière dont elle travaille en innovant. Les Assemblées de l'UIP doivent également être plus écologiques et plus interactives, et les parlementaires doivent renoncer à la rhétorique traditionnelle pour s'exprimer sur les questions qui comptent vraiment pour leurs électeurs.

Dans son message vidéo adressé à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP, le Secrétaire général de l'ONU, M. A. Guterres, s'est félicité que l'UIP s'attache à promouvoir la paix et le développement à une époque où la technologie évolue rapidement. Les progrès technologiques ont apporté des gains qui pourraient accélérer considérablement les efforts déployés dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Toutefois, il incombe à tous de "préparer un avenir numérique sûr et bénéfique pour tous" et, dans ce contexte, les parlementaires sont dans une position unique pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. En outre, les questions d'innovation technologique et scientifique doivent être examinées par le secteur privé et les laboratoires universitaires.

Mme F. Gianotti, Directrice générale de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), a fait un exposé sur l'organisation qu'elle dirige – le plus grand laboratoire de physique des particules du monde. A sa création en 1954, la devise fondatrice du CERN était "La science pour la paix". Elle compte actuellement 22 Etats membres, huit Etats membres associés et six Observateurs à son Conseil.

L'objectif de la collaboration du CERN avec l'UIP dans le cadre du programme des *Ecoles de la science au service de la paix* était de réaliser la vision de l'unité grâce à la science pour arriver à la paix en créant des réseaux servant de plate-forme pour un dialogue entre parlementaires. En outre, le CERN a organisé des visites quotidiennes de son site à l'intention des parlementaires pendant la semaine de l'Assemblée et a installé un stand dans le cadre de la Foire aux connaissances, au rez-de-chaussée du centre de conférences. Une meilleure interaction entre les milieux scientifique et parlementaire permettrait de combler le fossé qui sépare ces deux mondes et d'élaborer des politiques plus éclairées, fondées sur des données probantes, d'intégrer la science dans la prise de décisions et d'augmenter le nombre de filles dans les programmes STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques).

2. Participation

Des délégations des 145 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Les observateurs comprenaient des représentants : i) du système des Nations Unies : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ii) Banque mondiale, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale du commerce (OMC), iii) Ligue des Etats arabes, iv) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée parlementaire paritaire (ACP-UE), Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI), Union parlementaire mondiale du scoutisme (UPMS), v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, vi) Internationale socialiste, vii) Centre pour le Contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 545 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 737 étaient parlementaires. Parmi eux, 51 étaient Président(e)s de parlement, 50 Vice-Président(e)s, 233 étaient des femmes (33 %) et 138 des jeunes parlementaires (19,3 %).

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir page 31.

3. Choix d'un point d'urgence

Avant la réunion de l'Assemblée, l'Uruguay a retiré sa proposition intitulée *Redoubler d'efforts pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires : le rôle des parlements*. Les délégations de la Jordanie et du Koweït qui avaient initialement présenté des propositions séparées les ont fusionnées pour présenter la proposition conjointe indiquée plus bas.

Le 15 octobre 2018, la Présidente a fait savoir à l'Assemblée que les cinq demandes ci-après, portant sur l'inscription d'un point d'urgence, avaient été proposées :

- *Restaurer la paix et la sécurité au Sahel : le rôle des parlements* (Burkina Faso) ;
- *Suppression de l'aide accordée à l'UNRWA, un blocus humanitaire et une violation du droit international : réagir face au problème de l'arrêt de l'aide à l'UNRWA et évaluer l'impact de cette décision sur les réfugiés palestiniens et sur la question palestinienne dans son ensemble* (Jordanie et Koweït) ;
- *Changements climatiques : ne dépassons pas les limites* [Seychelles, Fidji, Tonga, Samoa et Micronésie (Etats fédérés de)] ;
- *Le besoin urgent de résoudre la crise humanitaire provoquée par la dégradation de la démocratie parlementaire au Venezuela* (Pays-Bas et Royaume-Uni) ;
- *Le rôle des parlements face à la question des personnes disparues* (Israël).

Après de brèves présentations, la proposition conjointe des Pays-Bas et du Royaume-Uni et celle d'Israël ont été retirées avant le vote.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les trois points restant en lice (voir pages 42-44). Les propositions ont toutes obtenu une majorité des deux tiers des votes. La proposition conjointe présentée par les Seychelles, les Fidji, les Tonga, le Samoa et la Micronésie (Etats fédérés de), qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages positifs, a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour sous le point 8.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes

- a) *Débat général : Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique* (point 3)

Durant les trois jours de délibérations, 126 délégués de 107 Parlements membres – dont 38 Présidents de parlement ainsi que des délégués de neuf organisations partenaires (ayant le statut de Membres associés ou d'Observateurs permanents) – ont contribué au débat général. Pour la première fois, un volet du débat général était réservé aux jeunes parlementaires. Une grande partie des bonnes pratiques et des recommandations qui en sont ressorties sont présentées dans le document final.

Le matin du 15 octobre, un segment de haut niveau a été organisé en présence de la Directrice générale du CERN ; l'après-midi, les délégués ont assisté à une présentation effectuée par un invité spécial, M. Henk Rogers, fondateur et CEO de la *Blue Planet Foundation* (Hawaï). D'après les données scientifiques à notre disposition, il ne fait aucun doute que les changements climatiques représentent un danger actuel et réel. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié quelques jours avant l'Assemblée, indique que, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, il faudra procéder à des changements rapides et sans précédent dans tous les domaines de la société. Hawaï montre au monde que de tels changements sont possibles : les enfants contribuent activement à changer les habitudes de vie dans les ménages, des lois sont promulguées pour que les combustibles fossiles ne soient plus utilisés et pour parvenir à une économie exempte de carbone d'ici 2050, et des partenariats sont établis avec des entreprises du secteur de l'énergie électrique et avec d'autres parties prenantes pour renverser la vapeur et réparer les dommages déjà causés à l'environnement. M. Rogers a appelé tous les parlementaires à rejoindre le combat pour garantir aux générations futures une planète durable et en bonne santé.

Par ailleurs, le thème du débat général a été mis en valeur dans le cadre d'une Foire aux connaissances sur l'innovation et la technologie. Parmi les exposants figuraient le CERN, la Fondation Raspberry Pi, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Pôle Eau Genève et Waterlex. A l'occasion de cette Foire, les délégués ont pu discuter avec des membres de la communauté scientifique. En outre, des visites guidées étaient organisées tous les jours pour les parlementaires souhaitant visiter le CERN, à la frontière franco-suisse.

Volet spécial consacré à la célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Ce volet spécial s'est tenu le 16 octobre. Il a examiné le chemin parcouru par nos sociétés depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la meilleure façon pour les parlementaires de relever les défis anciens et nouveaux pour un monde sans peur et sans pauvreté. M. M. Limon, Directeur du Universal Rights Group, a animé une réunion-débat avec la Présidente de l'UIP, Mme F. Koofi (parlementaire, Afghanistan ; membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP), Mme P. Hicks (Directrice, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et M. T. Mendel (Directeur exécutif, Centre pour le droit et la démocratie). M. Mendel est également l'auteur du Guide de l'UIP sur la liberté d'expression, qui a été officiellement lancé pendant le débat.

La séance a débuté par une courte vidéo dans laquelle Mme B. Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, a célébré l'héritage de Nelson Mandela à l'occasion du centenaire de sa naissance. La vidéo a rappelé aux parlementaires qu'ils devaient rester fidèles aux idéaux de M. Mandela, notamment à son engagement inébranlable envers la justice, l'égalité et la non-discrimination. Les intervenants ont partagé leurs expériences et leurs points de vue personnels en répondant à des questions telles que : comment les parlementaires peuvent-ils combler le déficit de mise en œuvre et veiller à ce que les normes internationales relatives aux droits de l'homme conduisent à des changements concrets et tangibles sur le terrain ? Comment le cadre international des droits de l'homme peut-il nous aider à prévenir ou à résoudre les conflits violents ? Quelle est l'importance de la liberté d'expression face au rétrécissement du champ d'action de la société civile et de la classe politique en matière d'opposition, et à la polarisation et à la méfiance accrues ?

Les intervenants sont convenus que le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme était l'occasion pour les parlementaires du monde entier de célébrer les droits de l'homme et les progrès considérables accomplis au cours des sept dernières décennies pour en faire une réalité pour un nombre croissant de personnes, mais aussi de constater qu'il restait encore beaucoup à faire. Les parlementaires, en tant que législateurs, représentants et modèles à suivre, doivent être à l'avant-garde de cette démarche continue.

Mme A. Clwyd, membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni et ancienne Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, a présenté, au moyen d'un enregistrement vidéo, la Déclaration de l'UIP : *Célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, et a invité ses collègues parlementaires à réaffirmer leur attachement aux valeurs et aux principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle.

A l'issue du volet spécial, l'Assemblée a fait sienne la Déclaration de l'UIP.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances les 15 et 17 octobre 2018, la première sous la conduite de son président, M. J.I. Echániz (Espagne) et la seconde sous la conduite de son vice-président, M. S. Rakhmanov (Biélorussie).

A la séance du 15 octobre, la Commission a étudié deux points dans le cadre de réunions-débats successives. La première, intitulée *Désarmement mondial et non-prolifération*, a commencé par le visionnement d'un message vidéo du Président du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540. Ensuite, un débat entre trois experts a été animé par M. D. Plesch, Directeur du Centre des études internationales et de diplomatie de l'École des études orientales et africaines de l'Université de Londres. Au cours des discussions qui ont suivi, 17 participants se sont exprimés. La seconde réunion-débat intitulée *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors* était animée par Mme U. Karlsson, ancienne parlementaire de la Suède. Deux experts et deux parlementaires sont intervenus. Onze participants ont pris la parole.

Le 17 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*, en vue de l'adoption d'une résolution sur ce sujet lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP. Deux experts ont d'abord été entendus : Mme J. Aparac (membre du Groupe de travail de l'ONU sur l'utilisation de mercenaires) et M. W. Bruyère-Ostells (maître de conférences en histoire contemporaine de l'Institut de Sciences politiques d'Aix-en-Provence, France). Après l'intervention de ces experts, 21 participants ont pris la parole.

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 16 octobre 2018 sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), membre du Bureau de longue date, en présence de 11 des 18 membres. Le Bureau a discuté des dispositions internes, des principaux sujets d'actualité en lien avec la paix et la sécurité, et du programme de travail de la Commission pour la 140^{ème} Assemblée de l'UIP et entre les Assemblées.

La Commission a tenu des élections à son Bureau le 15 octobre 2018 (voir page 28).

Le Président de la Commission permanente, M. J.I. Echániz (Espagne), a fait rapport à l'Assemblée (voir page 47) à la dernière séance de celle-ci, le 18 octobre 2018.

c) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 15 et 17 octobre. La première séance a été présidée par Mme S. Dinica (Roumanie), membre du Bureau. La deuxième séance a été présidée par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie).

La Commission a examiné le thème d'étude de la prochaine résolution, intitulée *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. Le sujet a été présenté par les co-rapporteurs, M. J. Wilson (Australie), M. H. Iddrisu (Ghana) et Mme S. Raskovic Ivic (Serbie). A la fin du débat, les co-rapporteurs ont fourni des indications préliminaires sur la façon dont ils intégreront la contribution de la Commission dans le projet de résolution.

La Commission a examiné le projet de document final de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la 24^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24), qui se tiendra en Pologne le 9 décembre 2018. Cette réunion parlementaire est organisée par l'UIP, en coopération avec le Parlement polonais. La co-rapporteuse de la réunion parlementaire, Mme A. Paluch (Pologne), a présenté le document à la Commission, laquelle a ensuite formulé des observations et des propositions qui seront incorporées dans le document par la co-rapporteuse et présentées à la réunion parlementaire à la COP24.

La Commission a également tenu une réunion-débat sur le thème *Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée "Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables"*. Un groupe d'experts de renom a présenté le thème et engagé un débat sur les mesures qui doivent être prises par les pays et les parlements pour promouvoir la transition vers les énergies renouvelables.

La Commission a tenu des élections à son Bureau le 17 octobre (voir page 28).

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP à la finalisation de la résolution.

Le rapport de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 18 octobre, par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie).

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu des séances les 15, 16 et 17 octobre 2018, sous la conduite de son président, M. A.Y. Desai (Inde).

La Commission a examiné le projet de résolution intitulé *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. L'un des co-rapporteurs, M. J. Echániz (Espagne), a présenté le projet de résolution, les deux autres co-rapporteurs, Mme K. Sosa (El Salvador) et M. A. Touizi (Maroc), ayant été empêchés.

Dans le cadre de cet examen, la Commission s'est penchée sur 97 amendements soumis par les parlements de 17 pays [Afrique du Sud, Allemagne, Bahreïn, Canada, Chine, Cuba, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Pays-Bas, Philippines, Roumanie, Suède, Thaïlande et Turquie]. Trois amendements ont été soumis par le Forum des femmes parlementaires.

Lors de sa dernière séance, la Commission a adopté par consensus le projet de résolution révisé. La délégation du Koweït a exprimé des réserves sur les paragraphes 9 et 16 du dispositif. La délégation du Liban a exprimé des réserves sur le paragraphe 9 du dispositif. En outre, la délégation de la Pologne a exprimé des réserves sur l'ensemble de la résolution.

La Bureau de la Commission s'est réuni le 17 octobre. Il a examiné des propositions concernant le programme de travail de la Commission. Une proposition de thème d'étude pour la prochaine résolution de la Commission soumise dans les délais par le Bangladesh a été présentée au Bureau par Dr. H. Millat (Bangladesh).

Suite à une recommandation du Bureau, la Commission a décidé à l'unanimité d'approuver la proposition, intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Un débat préparatoire aura lieu à la 140^{ème} Assemblée et la résolution sera finalisée à la 141^{ème} Assemblée en octobre 2019.

Le Bureau a pris note du fait que la décision, prise par la Commission à la 138^{ème} Assemblée, d'organiser une réunion-débat – qui ne donnerait pas lieu à une résolution – sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*, était désormais entre les mains de l'Assemblée*.

La Commission a approuvé la recommandation du Bureau concernant l'organisation d'une réunion-débat à la 140^{ème} Assemblée en vue d'examiner le suivi donné par les Membres de l'UIP à trois résolutions adoptées ces dernières années par l'Organisation, à savoir la résolution de 2009 sur la liberté d'expression, celle de 2013 sur les médias sociaux et celle de 2015 sur les menaces pour la vie privée à l'ère numérique.

Suivant la recommandation du Bureau, la Commission a élu Mme A. Gerken (Pays-Bas) Vice-Présidente.

Le projet de résolution sur les migrations a été présenté par M. J. Echániz (Espagne) à l'Assemblée réunie en plénière l'après-midi du 18 octobre et a été adopté par consensus. L'Assemblée a pris note des réserves exprimées par certaines délégations, à savoir par le Koweït sur les paragraphes 9 et 16 du dispositif, par le Liban sur le paragraphe 9 du dispositif, par l'Ethiopie et l'Ukraine sur le paragraphe 16 du dispositif, par la Jordanie sur toutes les références à des accords internationaux qu'elle n'a pas signés et par la Pologne sur l'ensemble de la résolution.

L'Assemblée a pris note de la décision de la Commission d'organiser, à la 140^{ème} Assemblée, un débat visant à faire le point sur les mesures prises à la suite des résolutions susmentionnées adoptées en 2009, 2013 et 2015. Ce débat ne donnera pas lieu à une résolution.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission a tenu une séance le 17 octobre, sous la conduite de son Président, M. J.C. Romero (Argentine), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

Les travaux de la réunion ont été scindés en deux groupes : l'un pour examiner la question de savoir si les Nations Unies auraient besoin de se doter d'un organe intergouvernemental sur la fiscalité internationale et l'autre sur les travaux menés par l'OMS et l'UIP pour progresser vers la réalisation de l'ODD 3 sur la santé (voir rapport à la page 55).

A la fin de la séance, la Commission a élu cinq nouveaux membres à son Bureau (voir page 29).

Dans ses observations finales, le Président de la Commission, M. J.C. Romero, s'est félicité de la parité au Bureau de la Commission. Il a également présenté le rapport de la Commission à l'Assemblée lors de sa dernière séance le 18 octobre.

f) Débat sur le point d'urgence
Changements climatiques : ne dépassons pas les limites

Le débat sur le point d'urgence s'est déroulé dans la matinée du mardi 16 octobre 2018 sous la conduite de Mme M.R. Mokitimi, Présidente du Sénat du Lesotho.

* Le 15 octobre, l'Assemblée a voté sur une motion de procédure et a ainsi décidé qu'elle était habilitée à modifier le programme de travail et l'ordre du jour des Commissions permanentes (voir les résultats du vote à la page 40). Le 17 octobre, l'Assemblée a voté sur l'éventuelle tenue d'une réunion-débat sur la question des discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et a ainsi décidé que cette réunion n'aurait pas lieu (voir les résultats du vote à la page 41).

Après une brève présentation et un appel lancé par M. W. William des Seychelles (co-auteur de la proposition), 12 intervenants ont pris la parole pour l'Afrique du Sud, Cabo Verde, la Chine, Cuba, les Fidji, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Koweït, la Micronésie (Etats fédérés de), l'Ouganda et le Tchad.

Lors du débat, les participants sont unanimement convenus de la nécessité d'intensifier les mesures de lutte contre les changements climatiques au niveau mondial et d'adopter des objectifs plus ambitieux. Un délégué a indiqué à ses pairs que, selon le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la situation est bien plus grave qu'on ne l'avait pensé de prime abord et requiert des mesures plus urgentes. Il a répété que des mesures sans précédent devaient être prises d'urgence pour contrer les changements climatiques et protéger notre existence, ajoutant que "nous avons davantage besoin d'une planète en bonne santé que la planète n'a besoin de nous".

Les délégués ont présenté différents exemples de changements climatiques qui menacent la vie quotidienne de nombreux citoyens, bien au-delà des petites îles du Pacifique qui ont proposé le point d'urgence. Tandis que l'élévation du niveau des mers touche la région Pacifique, le manque d'eau et la désertification – qui entraînent une pénurie de terres habitables et cultivables – menacent le bien-être et l'existence de nombreuses personnes en Afrique et au Moyen-Orient.

Un délégué des Fidji a signalé que les effets des changements climatiques avaient déjà commencé. Aux Fidji, il a fallu déplacer des villages en raison de l'élévation du niveau de la mer. Des participants ont souligné que les changements climatiques n'ayant pas de frontières, la communauté internationale se devait d'agir de concert au minimum pour différer les changements et en réduire les effets négatifs. Un autre délégué a exprimé son accord, ajoutant qu'il fallait surmonter les divergences politiques pour lutter ensemble contre les changements climatiques.

Certains délégués ont déploré le retrait unilatéral des Etats-Unis de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et ont appelé tous les Membres de l'UIP à tenir leurs engagements pris au titre de cet accord international. Un autre délégué a regretté que certains placent encore les intérêts économiques au-dessus de la protection de l'environnement.

De nombreux délégués ont demandé le déblocage d'aides supplémentaires d'ordre financier et technique à l'appui des énergies renouvelables et de la désalinisation de l'eau de mer, dans le but de réduire les effets négatifs des changements climatiques.

Plusieurs délégations ont rappelé l'importance du rôle des parlements et des parlementaires dans la lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et international. Certains délégués ont souligné que l'absence de décisions et de mesures politiques compromettrait l'avenir de l'humanité, précisant qu'il était temps que la communauté internationale s'unisse pour passer à l'action.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Afrique du Sud, de l'Ethiopie, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, des Seychelles, du Tchad, des Tonga et de l'Uruguay.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 17 octobre 2018, la résolution a été adoptée à l'unanimité en séance plénière de l'Assemblée (voir page 45).

5. Séance de clôture de l'Assemblée

A la séance de clôture, le 18 octobre, M. M. Bouva, Vice-Président du Parlement du Suriname, a présenté le document final du débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*. Constatant que le capital collectif de connaissances scientifiques du monde dans lequel nous vivons est plus important aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été dans l'histoire de l'humanité, ce document souligne le rôle et la responsabilité des parlements et des parlementaires dans la création d'un environnement où les sciences, les technologies et les innovations contribuent de manière positive à la paix, au développement et au bien-être humain. Le document final a en outre identifié des voies d'action parlementaires spécifiques pour : renforcer les cadres juridiques en faveur de l'innovation technologique et scientifique pour la paix et le développement ; établir des liens solides entre les milieux parlementaires et scientifiques ; et soutenir la coopération scientifique internationale pour la paix et le développement. M. Bouva et la Présidente de l'UIP ont tous deux appelé tous les Membres de l'UIP à prendre des mesures vigoureuses dans ce sens (voir le texte intégral du document final à la page 33).

L'Assemblée a entendu les rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, et en a pris note. Elle a également approuvé formellement les amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP, tels que proposés par le Comité exécutif et le Conseil directeur.

A l'issue de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole : M. S. Chiheb (Algérie) au nom du Groupe africain, M. K. Darweesh (Egypte) au nom du Groupe arabe, M. W. Simina (Etats fédérés de Micronésie) au nom du Groupe Asie-Pacifique, Mme Z. Greceanii (République de Moldova) au nom du Groupe Eurasie, M. R. Martinez Huelmo (Uruguay) au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et M. D. Pacheco (Portugal) au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont salué les résultats impressionnants de la 139^{ème} Assemblée, félicité la Présidente et le Secrétariat de l'UIP pour leurs efforts intenses et se sont engagés à donner suite aux importantes décisions qu'ils avaient prises collectivement.

Dans ses observations finales, la Présidente de l'UIP a présenté un aperçu des principaux résultats de l'Assemblée et réaffirmé l'importance de la solidarité parlementaire et d'une action parlementaire forte pour relever les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Elle a souligné la nécessité de faire cause commune pour défendre les valeurs et principes fondamentaux de l'UIP et promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit aux niveaux national et international (voir les observations finales de la Présidente en page 58).

Elle a remercié tous les participants pour leur soutien et leur engagement actif et a déclaré la 139^{ème} Assemblée close.

203^{ème} session du Conseil directeur

1. Membres et Observateurs permanents de l'UIP

A sa séance du 15 octobre, le Conseil directeur a pris note du fait qu'aucune demande officielle d'affiliation, de réaffiliation ou de statut d'Observateur n'a été reçue. Le nombre de Membres demeure donc inchangé, à 178 parlements nationaux. L'UIP poursuit le dialogue avec le Parlement de Kiribati – qui a participé à l'Assemblée en qualité d'Observateur – et de la Jamaïque en vue de leur affiliation et réaffiliation respectives.

Le Conseil a pris connaissance de la situation de certains parlements et a pris note des recommandations pertinentes faites par le Comité exécutif à propos de ces parlements. Il a été informé des efforts déployés par l'UIP pour faciliter la participation du Parlement de Kiribati à la 139^{ème} Assemblée en vue de son affiliation et la participation d'autres petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes à un prochain séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe prévu dans les Caraïbes.

2. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 juin 2018 et une liste actualisée des contributions non acquittées. Au 14 octobre 2018, quatre Membres (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et République dominicaine) et un Membre associé (Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine) présentaient des arriérés correspondant à deux années complètes et étaient passibles de sanctions relatives à leur droit de vote. Deux Membres (Honduras et Papouasie-Nouvelle-Guinée) étaient passibles d'une suspension de leur statut en raison d'arriérés de trois ans ou plus. Le Comité exécutif n'a pas recommandé la suspension de ces deux Membres car des amendements seront adoptés par le Conseil directeur à sa session actuelle qui prévoient la suspension des droits des Membres plutôt que la suspension de leur statut de Membre de l'UIP. Le Secrétaire général a noté que les arriérés de longue date sont problématiques et qu'ils font l'objet d'un suivi régulier par le Secrétariat. Les Présidents des groupes géopolitiques ont également été encouragés à assurer le suivi d'éventuels arriérés des Membres au sein de leurs groupes respectifs.

Le Conseil a pris acte du fait que les recettes et les dépenses de l'UIP pour le premier semestre de l'année étaient proches du niveau cible et qu'elles ne devraient pas dépasser le budget global d'ici la fin de l'année.

3. Projet de programme et budget pour 2019

Le Conseil a été saisi de la proposition de budget consolidé pour 2019. Le Président du Sous-Comité des finances, M. R. del Picchia (France), qui a présenté le rapport au nom du Comité exécutif, a observé que le projet de budget avait été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances et qu'il était conforme à ses directives.

Le projet initial de budget ordinaire pour 2019 fait ressortir un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 290 000 CHF dû aux prévisions de dépenses pour l'Assemblée de 2019 en Argentine, au coût des préparatifs pour la prochaine Conférence mondiale des Présidents de parlement et au financement de certaines activités inscrites dans le cadre de la vision de la Présidente. Des économies ont été réalisées par la suite, ce qui a permis de réduire le déséquilibre et, afin d'éviter une augmentation des contributions des Membres en 2019, il a été proposé d'autoriser le prélèvement de 190 000 CHF sur le Fonds de roulement (à utiliser uniquement si nécessaire). La proposition de budget pour 2019 comprend une enveloppe de 140 000 CHF destinée spécifiquement aux activités prioritaires visant à concrétiser la vision de la Présidente. M. R. del Picchia a noté que le choix du nouveau lieu pour la prochaine Assemblée en remplacement de l'Argentine entraînera une révision des coûts qui ne devra en aucun cas dépasser le budget adopté.

Le Secrétaire général a informé le Conseil des efforts déployés auprès de sources extérieures pour mobiliser des contributions volontaires. Plusieurs accords de financement à long terme arrivent prochainement à échéance et leur renouvellement fait l'objet de discussions. Les contributions volontaires sont une composante importante du financement des programmes de l'UIP et les ressources sont toujours mobilisées conformément aux principes directeurs de l'UIP relatifs aux contributions volontaires. Les programmes de l'UIP sont ouverts à tous les Membres et ne se concentrent sur aucune région en particulier.

Le Conseil directeur a approuvé le budget 2019, qui se monte à 16 187 300 CHF. Le budget approuvé et le barème des contributions pour 2019 sont présentés aux pages 60 et 61.

4. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

Le Conseil a pris note d'un rapport intérimaire détaillé du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des huit objectifs stratégiques et sur les mesures concrètes que les Membres pourraient prendre pour accélérer leur réalisation, notamment concernant l'organisation de futures réunions de l'UIP.

5. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil a passé en revue les activités menées en coopération avec le système des Nations Unies du 15 mars au 15 octobre 2018, qui seront désormais reprises dans le rapport du Secrétaire général sous la forme d'une annexe (page 65). L'UIP a également collaboré avec l'ONU à la réalisation d'objectifs communs dans tout un ensemble de processus politiques. Un certain nombre de réunions ont eu lieu et des publications ont été produites.

Le Conseil a noté que, entre autres faits nouveaux, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en mai 2018 sur *l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, désignait le 30 juin comme *Journée internationale du parlementarisme* à partir de 2018. Il s'agit là d'une avancée marquante pour les parlementaires du monde entier.

6. Récentes réunions spécialisées

Le Conseil directeur a pris note des résultats du 12^{ème} Sommet des Présidentes de parlement (www.ipu.org/fr/event/12eme-sommet-des-presidentes-de-parlement) ; du Séminaire régional intitulé *Coopération parlementaire en faveur du développement durable : combattre la pauvreté et promouvoir les services de santé* (www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-le-theme-cooperation-parlementaire-en-faveur-du-developpement-durable-combattre-la-pauvrete-et-promouvoir-les-services-de) ; de la Séance d'information technique sur *Le rôle des parlementaires pour réaliser les objectifs indissociables de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire mondiale* (www.ipu.org/fr/event/seance-dinformation-technique-sur-le-role-des-parlementaires-pour-realiser-les-objectifs-indissociables-de-couverture-sanitaire-universelle-et) ; du troisième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD (www.ipu.org/event/third-south-asian-speakers-summit-achieving-sdgs) ; de la réunion parlementaire parallèle à l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (www.ipu.org/fr/event/evenements-parlementaires-loccasion-du-forum-politique-de-haut-niveau-sur-le-developpement-durable-de-2018) ; du troisième Séminaire interrégional

sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, intitulé *La mise en œuvre des ODD par la coopération parlementaire Sud-Sud* (<https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-interregional-sur-le-renforcement-des-capacites-parlementaires-et-la-poursuite-de-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-developpement>) ; et du Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable et l'égalité des sexes pour les Parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (<https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-les-objectifs-de-developpement-durable-et-legalite-des-sexes-pour-les-parlements-du-moyen-orient-et-dafrique-du-nord>).

Le Conseil a pris note des premiers préparatifs en vue de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement prévue pour 2020. L'événement n'aura pas lieu au Siège de l'ONU à New York comme lors de l'édition précédente, en raison de restrictions en matière de visas. Un autre lieu de réunion est activement recherché et un processus inclusif et transparent de nomination des membres du Comité préparatoire de la Conférence a été mené à bien. Le Conseil directeur a ensuite approuvé la composition du Comité préparatoire sur la base des nominations reçues des groupes géopolitiques (voir page 73).

7. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

A sa séance du 18 octobre, le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a approuvé les termes de référence modifiés du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (voir page 69), qui visent à rendre cet organe plus inclusif et plus équilibré, et a décidé de permettre au Groupe de poursuivre ses travaux dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée, d'ici à laquelle les groupes géopolitiques auront présenté leurs candidatures. La composition élargie de 21 membres sera fondée sur le système utilisé pour la composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, c'est-à-dire le nombre de sièges attribués à chaque groupe géopolitique au Comité exécutif plus un par groupe.

Le Conseil a également approuvé 19 décisions présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires (voir lien : <https://www.ipu.org/download/5703>), prenant note des réserves du Cambodge, des Philippines, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du, parti au pouvoir) concernant les cas dans leurs pays respectifs, et de la Bolivie (Etat plurinational de), de Cuba, du Nicaragua et de la Serbie concernant le cas au Venezuela.

8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a donné son approbation provisoire à la tenue de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP à Doha (Qatar) en 2019 et de la 141^{ème} Assemblée à Belgrade (Serbie) en octobre 2019 pour autant que les trois conditions suivantes soient remplies : 1) un rapport de mission technique favorable du Secrétariat sur la disponibilité des installations de conférence et des installations connexes ; 2) la confirmation du Parlement du Qatar d'absorber tous les coûts supplémentaires liés à la tenue d'une seconde Assemblée à l'étranger en 2019 ; et 3) des garanties par les autorités des pays hôtes en ce qui concerne l'octroi de visas d'entrée à tous les délégués invités à participer à l'Assemblée.

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées par le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir page 75).

9. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Conseil directeur a approuvé une série d'amendements aux Statuts et aux Règlements proposés par le Comité exécutif (voir Annexe, page 72).

10. Elections au Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2022 les trois membres suivants :

- M. G. Gali Ngothé (Tchad) pour le Groupe africain ;
- M. G. Chen (Chine) pour le Groupe Asie-Pacifique ;
- M. M. Grujic (Serbie) pour le Groupe des Douze Plus.

280^{ème} session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 280^{ème} session à Genève les 12, 13 et 17 octobre 2018 sous la conduite de la Présidente de l'UIP. Les membres suivants ont pris part aux séances : Mme F. Benbadis (Algérie), Mme M.I. Oliveira Valente (Angola), M. A. Lins (Brésil) les 12 et 13 octobre remplacé par M. C. Cajado le 17 octobre, M. D. McGuinty (Canada), Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba), M. A. Abdel Aal (Égypte), M. K. Kosachev (Fédération de Russie), M. R. del Picchia (France), M. K. Jalali (Iran, République islamique d'), M. S. Suzuki (Japon) les 12 et 13 octobre, M. K. Lusaka (Kenya), Mme A. Habibou (Niger), Mme H. Haukeland Liadal (Norvège), Mme M. Kiener Nellen (Suisse), M. Nguyen Van Giau (Viet Nam) les 12 et 13 octobre, remplacé par M. Vu Hai Ha le 17 octobre, Mme A. Albasti (Émirats arabes unis) en sa qualité de deuxième vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires et Mme M. Osoru (Ouganda), en sa capacité de présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

A la séance du 12 octobre, la Présidente de l'UIP a exposé les nombreuses initiatives qu'elle a menées pour que l'Organisation soit plus présente tant auprès des Parlements membres de l'UIP que de ceux qui ne le sont pas, conformément à sa vision. L'UIP a franchi une étape importante puisque les Nations Unies ont proclamé le 30 juin – qui est le jour où l'UIP a été fondée – Journée internationale du parlementarisme.

Le Secrétaire général a informé le Comité exécutif qu'aucune nouvelle demande d'affiliation ou de statut d'Observateur n'avait été reçue. Le Parlement de Kiribati enverra une délégation d'Observateurs à la 139^{ème} Assemblée en vue d'une future affiliation. Par ailleurs, la Présidente de l'UIP et le Secrétaire général ont redoublé d'efforts pour être plus présents auprès des Parlements qui ne sont pas Membres de l'UIP, en particulier des PEID dans les régions du Pacifique et des Caraïbes. À cet égard, les Parlements de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda et de la Barbade, qui ne sont pas Membres de l'UIP, seront invités au Séminaire régional sur les ODD et les changements climatiques pour les Parlements des Caraïbes, qui aura lieu au Suriname début novembre 2018. À cette occasion, ces parlements seront sensibilisés aux avantages d'une affiliation à l'UIP. De la même manière, les Membres inactifs de l'UIP dans la région, à savoir le Guyana et la Trinité-et-Tobago, seront encouragés à redynamiser leur participation aux activités de l'Organisation.

Le Comité exécutif a examiné le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée, notamment la question des prérogatives de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes. Il a étudié un avis juridique établi par un juriste mandaté par le Secrétariat à la demande des Membres de l'UIP, et a proposé de procéder à un vote à l'Assemblée pour clarifier la question sans revenir sur le sujet du débat.

Comme demandé par le Conseil directeur à sa 202^{ème} session, le Comité exécutif a passé en revue les Termes de référence du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À sa séance du 17 octobre, le Comité exécutif a recommandé d'élargir la composition du Groupe et de la rendre plus inclusive, en reprenant la formule utilisée pour la composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (nombre de membres siégeant au Comité exécutif pour chaque groupe géopolitique plus un membre par groupe). Dans l'intervalle, les travaux menés par l'UIP pour prévenir et combattre le terrorisme doivent être poursuivis, ces travaux étant considérés comme principaux dans les tâches de l'Organisation, conformément à sa Stratégie pour 2017-2021.

Le Secrétaire général a fait un rapport détaillé sur les activités de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi que sur les activités menées en coopération avec l'ONU, qu'il a fait figurer dans son rapport étant donné les nombreux recoupements entre les deux. Le Secrétaire général a également informé les membres du Comité exécutif de deux protocoles d'accord qu'il souhaitait signer prochainement avec le partenariat *Faire reculer le paludisme (Roll Back Malaria)* et l'OMS. Le Comité a pris acte de ces deux protocoles d'accord.

Le Comité exécutif a examiné la situation de certains parlements qui préoccupent actuellement l'Organisation, à savoir ceux du Burundi, du Cambodge, de l'Érythrée, de la Guinée-Bissau, de la Libye, des Maldives, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République démocratique du

Congo, du Soudan du Sud, de la Thaïlande, de la Turquie, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Yémen. Il a fait des recommandations au Conseil directeur pour chaque cas et notamment pour que des missions soient organisées sans délai en Turquie et au Venezuela.

Le Secrétaire général a informé les membres des missions qu'il a récemment menées fin mai/début juin en Géorgie, en République de Moldova et au Turkménistan, mi-juillet à Hawaï et fin juillet/début août au Burundi. La première mission visait à resserrer les liens entre ces Membres relativement nouveaux et discrets, qui se sont montrés tout à fait enclins à participer à la réalisation des ODD et à procéder à des auto-évaluations. Le Secrétaire général s'est rendu au Burundi sur invitation des autorités nationales afin de constater personnellement les forces en jeu dans ce pays ravagé par le conflit. Le Comité exécutif a recommandé aux autorités burundaises de poursuivre un dialogue inclusif avec tous les acteurs politiques (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières) sur l'élaboration d'une feuille de route consensuelle pour les élections de 2020. Il a également préconisé que l'UIP continue de s'assurer le concours des autorités burundaises et de fournir une assistance technique au parlement.

Le Comité exécutif a été informé à sa séance du 12 octobre que l'Argentine n'était plus en mesure d'accueillir la 140^{ème} Assemblée pour des raisons indépendantes de la volonté des autorités, à savoir la grave crise économique et financière qui frappe le pays. A sa séance du 13 octobre, le Comité a reçu un émissaire du Président du Parlement serbe qui lui a fait part du souhait de la Serbie d'accueillir la 141^{ème} Assemblée à Belgrade en octobre 2019. A sa séance du 17 octobre, le Comité a été informé que le Qatar avait officiellement proposé d'accueillir la 140^{ème} Assemblée à Doha en avril 2019. Le Comité a recommandé au Conseil directeur d'approuver ces deux requêtes dans leur principe, avec les trois conditions suivantes : 1) la mission d'évaluation du Secrétariat doit rendre un avis positif sur les conditions matérielles d'accueil de l'Assemblée de l'UIP ; 2) le Parlement du Qatar doit être disposé à assumer tous les fais supplémentaires occasionnés par la tenue d'une seconde Assemblée à l'étranger en 2019 ; 3) les pays hôtes doivent donner toutes garanties quant à la délivrance d'un visa à tous les délégués désireux de participer à l'Assemblée.

A sa séance du 17 octobre, le Comité exécutif a entendu un rapport du président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) sur la coopération entre l'ASGP et l'UIP.

Par ailleurs, lors de cette dernière séance, le Comité exécutif a fait sienne une Déclaration présidentielle sur les récentes avancées concernant la péninsule coréenne et a approuvé le projet de document final pour le débat général.

Le Comité exécutif a élu M. K. Kosachev (Fédération de Russie), pour un second mandat d'une année en tant que son vice-président, ainsi que les Vice-Présidents de l'UIP suivants pour un mandat d'une année : Groupe arabe : M. A. Abdel Aal (Egypte), Groupe Asie-Pacifique : M. Nguyen Van Giau (Viet Nam), Groupe Eurasie : M. K. Kosachev (Fédération de Russie), Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes : M. A. Lins (Brésil) et Groupe des Douze Plus : M. D. McGuinty (Canada). Le Groupe africain mènera des consultations pour proposer rapidement un candidat.

2. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances s'est réuni le 11 octobre 2018 pour préparer et faciliter l'examen par le Comité exécutif de la situation financière de l'UIP, du projet de programme et de budget pour 2019, de la situation des contributions volontaires, et pour refaire le point sur le Fonds de solidarité parlementaire. Le Sous-Comité, qui a supervisé de près la préparation du budget 2019 tout au long de l'année, a conseillé au Comité exécutif de recommander son approbation au Conseil directeur.

Le Comité exécutif a exhorté les groupes géopolitiques à encourager leurs membres à régler leurs contributions. Il a été informé par le Sous-Comité qu'aucune nouvelle demande d'utilisation du Fonds de solidarité parlementaire n'avait été reçue.

Le mandat du Président du Sous-Comité des finances, M. R. del Picchia (France), arrivait à son terme à cette session. Il a été unanimement remercié pour son implication et son excellent travail à la tête du Sous-Comité. Mme M. Kiener Nellen (Suisse), qui a été élue à sa place au Sous-Comité des finances, a ensuite été élue à la présidence du Sous-Comité par ses membres.

3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire

Le Comité exécutif a été informé des changements au sein du personnel. Mme C. Bon, de nationalité française et suisse, a été promue au poste de Responsable d'équipe, Service du Contrôle des documents, au grade G7. M. A. Richardson, de nationalité britannique, a été promu au poste de Responsable de programme, Normes parlementaires et génération de connaissances, au grade P4, et Mme Z. Hilal, de nationalité libanaise, a été promue au poste de Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de l'UIP pour la participation des jeunes, également au grade P4. Mme S. Ahmidouch, de nationalité trinitadienne, Secrétaire du Comité exécutif et du Conseil directeur, qui assume également la responsabilité de Chef de cabinet et de Chef du Service linguistique, a été promue au grade P5. En outre, Mme D. Gilliéron, de nationalité française, prendra sa retraite à la fin de l'année.

Le Comité exécutif a débattu du contrat du Secrétaire général pour la période restant à courir jusqu'à la fin de son deuxième mandat de quatre ans. Ce point a été discuté en l'absence du Secrétariat, à l'exception de la Directrice des services administratifs qui a apporté des informations au Comité. A l'issue d'un vote à bulletin secret, les membres ont décidé que la rémunération du Secrétaire général serait alignée sur celle d'un Secrétaire général adjoint de l'ONU, selon l'échelle des salaires de la Commission de la fonction publique internationale.

Forum des femmes parlementaires

La 28^{ème} session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 14 octobre 2018. Elle a réuni 195 participants dont 151 parlementaires de 70 pays et des représentants de diverses organisations internationales. Parmi les parlementaires, on dénombrait 123 femmes et 28 hommes.

Conformément au Règlement du Bureau des femmes parlementaires, la première Vice-Présidente, Mme S. Kihika (Kenya), a pris la présidence du Bureau qu'elle assumera jusqu'à la fin du mandat en avril 2020. Elle a conduit les débats à ce titre.

Le Forum a exprimé sa gratitude à Mme U. Karlsson (Suède), ancienne Présidente du Bureau des femmes parlementaires, qui a perdu son siège au Parlement lors des dernières élections législatives tenues en Suède. Elle a été chaleureusement remerciée de son attachement ferme et stimulant à l'égalité des sexes et de sa contribution inestimable aux travaux de l'UIP menés au cours des dernières années.

La Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé un discours liminaire.

A titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, la proposition de résolution intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, à l'ordre du jour de la 139^{ème} Assemblée. Deux groupes ont été formés aux fins des débats. Les participants ont souligné que les femmes migrantes faisaient l'objet de discriminations multiples et que les femmes constituaient la majorité des victimes de la traite des êtres humains, y compris de l'exploitation sexuelle et du travail forcé dans le cadre du travail domestique. Le Forum a ensuite proposé des amendements au projet de résolution, qui ont été pris en compte par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Les participants ont ensuite discuté des mesures nécessaires pour éliminer les obstacles et la discrimination qui empêchent les femmes de réaliser leur potentiel dans les sciences et les nouvelles technologies. Le Forum a souligné l'importance d'un enseignement inclusif et sensible au genre. L'appui aux chercheuses et aux professeuses a également été désigné comme un moteur de changement, fournissant de nouveaux modèles aux filles et remettant en question les stéréotypes sexistes. Pour relever ces défis, le Forum a proposé des mesures telles que le soutien à la création d'entreprises de technologie et le financement de projets de recherche dirigés par des femmes, y compris des projets visant à lutter contre la discrimination à l'égard des femmes.

Le Forum a élu une représentante régionale du Groupe Asie-Pacifique, Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran), et deux représentantes régionales du Groupe des Douze Plus, Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) et Mme O. Sotnyk (Ukraine), pour pourvoir les postes vacants au Bureau.

A sa deuxième séance, le 18 octobre, le Bureau des femmes parlementaires a désigné Mme A. Albasti (Emirats arabes unis) première Vice-Présidente et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) deuxième Vice-Présidente du Bureau. Les deux candidatures seront soumises pour approbation au Forum des femmes parlementaires à sa 29^{ème} session.

Le Bureau des femmes parlementaires a exprimé ses sincères condoléances au Parlement du Nigéria suite au décès de Mme F. Adodoyin (Nigéria), qui était membre du Bureau.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente, M. F. Pinedo (Argentine), Mme F. Koofi (Afghanistan), Mme L. Dumont (France), M. D. Carter (Nouvelle-Zélande), Mme A. Jerkov (Serbie) et M. A. Caroni (Suisse) ont pris part à 157^{ème} session du Comité, qui s'est tenue du 13 au 17 octobre 2018. M. A. Alaradi (Bahreïn), Président, M. N. Bako-Arifari (Bénin) et Mme J. Mukoda-Zabwe (Ouganda) n'ont pas pu être présents.

Le Comité a soumis 19 décisions au Conseil directeur (voir lien : <https://www.ipu.org/download/5703>) pour adoption concernant les pays suivants : Afghanistan, Cambodge, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Ouganda, Palestine, Palestine/Israël, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

Au cours de cette session, le Comité a tenu 10 auditions et réunions informelles avec des délégations et des plaignants afin de conforter sa compréhension des cas dont il était saisi et exprimer ses préoccupations. Pour cette session, le Comité avait à traiter 23 cas concernant la situation de 328 membres de parlements de 15 pays. Sur les cas examinés, 39 pour cent concernaient l'Asie, 24 pour cent l'Europe, 18 pour cent les Amériques, 16 pour cent la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et 3 pour cent l'Afrique. Il s'agissait à 82 pour cent de parlementaires d'opposition et à 20 pour cent de femmes. Si, dans presque tous les cas, la liberté d'expression était directement ou indirectement en cause, le Comité a surtout examiné à cette session des violations liées à la suspension ou à la perte abusive du mandat parlementaire, à l'absence de procès équitable, à des actes de tortures et à des atteintes à la liberté de mouvement.

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité a tenu deux séances les 14 et 16 octobre 2018. La Présidente du Comité, Mme S. Ataullahjan (Canada), M. H. Julien-Laferrrière (France), M. M. Al-Mehrzi (Emirats arabes unis), Mme A. Makonda Ridley (Malawi), M. A. Al-Ahmad (Palestine) et M. F. Muri (Suisse) ont assisté aux deux séances. M. N. Shai (Israël) a assisté à la séance du 14 octobre. Mme B. Grouwels (Belgique) et M. R. Munawar (Indonésie) ont assisté à la séance du 16 octobre.

Le Comité a examiné la situation actuelle dans la région et s'est particulièrement intéressé à l'annonce faite par l'administration américaine de mettre fin à tout financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à l'adoption par la Knesset israélienne d'une loi définissant l'Etat d'Israël comme nation du peuple juif. En outre, le Comité a entendu de brefs exposés de la délégation yéménite et de M. N. Gouda, ancien Ministre des affaires étrangères de Jordanie, sur la situation dans leurs pays respectifs. Les membres ont reconnu la complexité des différentes situations tout en réaffirmant leur attachement à un dialogue ouvert et à des projets concrets.

Après un débat sur la science en tant que moteur du dialogue, le Comité a reconnu l'importance des *Ecoles de la science au service de la paix* et fait savoir qu'il attendait avec intérêt la mise en œuvre de ce projet en novembre 2018. Les membres du Comité sont en outre convenus d'entreprendre une visite au Moyen-Orient début 2019 et ont exprimé le souhait de visiter les camps de réfugiés en Jordanie.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le lundi 16 octobre. Faute de quorum, aucune décision officielle n'a pu être prise. Les membres présents ont néanmoins tenu une audition avec la délégation du Myanmar, dans le cadre du suivi de la résolution du point d'urgence de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP sur la crise des Rohingyas, laquelle prévoit que le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire "recense les mesures pratiques et appropriées que la communauté parlementaire mondiale devra prendre pour résoudre la situation du peuple rohingya et proposer une solution pacifique et durable à la crise".

Les membres du Comité ont salué l'attitude de la délégation du Myanmar qui s'est engagée dans un dialogue constructif. L'audition a donné lieu à un échange d'informations sur les initiatives prises par le Myanmar pour traiter ce problème et permettre aux réfugiés rohingyas de revenir au Myanmar en toute sécurité. Les membres du Comité ont encouragé le Parlement du Myanmar à renforcer sa participation au règlement de cette tragédie en exerçant son pouvoir de suivi et de contrôle de l'action du Gouvernement, en adressant aux citoyens du Myanmar un message d'apaisement et en créant des conditions favorables à la justice et à la réconciliation. Les membres du Comité ont aussi encouragé le Parlement du Myanmar à ouvrir, dans des délais raisonnables, le débat sur la question de la citoyenneté.

Les membres du Comité, très désireux de poursuivre le dialogue, ont exprimé leur souhait d'effectuer une mission au Myanmar pour déterminer comment l'UIP pourrait aider le parlement à contribuer à une issue positive de cette crise humanitaire.

Le Comité a également tenu une séance publique d'information sur le thème *Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 – promesses, action et résultats* (voir les résultats de cette séance à la page 22).

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, composé de Mme A. Albasti (Emirats arabes unis), de M. K. Kosachev (Fédération de Russie), de M. K. Lusaka (Kenya) et de Mme H. Haukeland Liadal (Norvège), s'est réuni le 17 octobre 2018 sous la conduite de Mme Haukeland Liadal. Le Groupe a examiné les chiffres relatifs à la composition des délégations présentes à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP.

A la date du 17 octobre, 32,9 pour cent des délégués inscrits à l'Assemblée étaient des femmes. Il s'agit du plus haut pourcentage jamais atteint. Le Groupe a souligné qu'il était important de poursuivre les efforts en ce sens.

Sur les 149 délégations inscrites, 140 comprenaient au moins deux délégués dont 17 étaient composées exclusivement d'hommes (12,1 %) et quatre exclusivement de femmes. Ces 21 délégations non mixtes étaient issues des Parlements des Etats suivants : Andorre, Azerbaïdjan, Bolivie (Etat plurinational de), Burkina Faso, Danemark, Fidji, Haïti, Irlande, Liechtenstein, Maroc, Micronésie (Etat fédérés de), Myanmar, Paraguay, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Somalie, Sri Lanka et Yémen. Il y avait aussi neuf délégations d'un seul membre – cinq composées d'un homme et quatre d'une femme. Les membres du Groupe sont convenus de communiquer ces chiffres à leurs groupes géopolitiques pour en débattre et prendre des mesures en conséquence.

Pour améliorer la situation, le Groupe est aussi convenu de rechercher des moyens pour renforcer les sanctions en vigueur. Pour le Conseil directeur, le Groupe a proposé que les délégations non mixtes n'aient qu'une seule voix au lieu de deux. Pour l'Assemblée, le Groupe a suggéré que les parlements représentés par des délégations non mixtes à deux (et non plus trois) sessions consécutives soient sanctionnés au niveau de leur droit de vote et du nombre de leurs délégués. Le Groupe travaillera à des propositions d'amendements allant dans ce sens.

En outre, le Groupe est convenu de contrôler de plus près la composition des délégations aux Assemblées de l'UIP, en particulier leur rapport hommes/femmes, de manière à donner davantage de visibilité aux délégations qui respectent la parité et à encourager les autres à les imiter.

Le Groupe a aussi salué l'action de l'UIP dans le cadre de l'initiative des Champions internationaux de l'égalité des sexes et du lancement de son outil pour des parlements sensibles au genre. Il a recommandé que l'UIP travaille à l'élaboration d'un code de conduite applicable aux Assemblées et aux autres réunions de l'UIP.

Pour appuyer les progrès enregistrés par les femmes parlementaires dans le monde, le Groupe a également décidé de travailler non seulement avec les parlements qui n'ont pas de femmes parlementaires mais aussi avec ceux qui ont moins de 5 pour cent de femmes parlementaires. Le Groupe a prévu d'inviter des représentants de certains de ces parlements pour échanger des idées lors de la prochaine session.

Enfin, le Groupe a salué la nouvelle étude de l'UIP intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe*, réalisée en partenariat avec l'APCE. Le Groupe a encouragé les participants à diffuser largement cette étude et à effectuer un suivi des recommandations. Il a aussi recommandé que l'UIP mène des études similaires dans d'autres régions.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le mardi 16 octobre. Sur ses huit membres, six étaient présents. Ses partenaires techniques de l'OMS et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont également participé à la réunion.

Le Groupe consultatif a approuvé à l'unanimité l'élection de son Président, Dr. H. Millat (Bangladesh), et de sa Vice-Présidente, Mme P. Bayr (Autriche), pour un deuxième mandat d'une année. Le Secrétariat de l'UIP a fait rapport sur les activités menées dans le domaine de la santé depuis la dernière réunion du Groupe consultatif. Les membres du Groupe ont noté avec satisfaction que l'UIP a conclu d'importants accords avec l'OMS et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), ces accords offrant un cadre solide pour l'action parlementaire qui sera déployée au niveau mondial dans le domaine de la santé. Le Groupe a également pris connaissance des activités que l'UIP et ses partenaires prévoient de réaliser pour mettre en œuvre leurs accords de coopération en vigueur, activités qu'il a approuvées.

Le Groupe consultatif est convenu de faire fonction de comité d'examen pour le prochain guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Il a également fourni des conseils importants pour la préparation d'un guide à l'usage des parlementaires sur la nutrition, qui sera élaboré conjointement par la FAO et l'UIP avec le soutien de l'OMS, du Mouvement SUN et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

D'autre part, le Groupe s'est réjoui de la finalisation de la publication sur le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé en Afrique, dirigée conjointement par l'UIP et l'OMS et élaborée en collaboration avec 24 parlements africains. Cette publication devrait paraître fin 2018.

Enfin, le Groupe consultatif a appuyé les démarches menées par son Président pour présenter la question de la couverture sanitaire universelle en tant que thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 14 octobre 2018. Un facilitateur, M. J. De Matos Rosa (Portugal), quatre membres de la Chambre des représentants de la République de Chypre et trois représentants des partis politiques chypriotes turcs ont participé à la réunion.

Les parties se sont déclarées prêtes à nouer le dialogue et échanger des points de vue, et elles ont souligné la nécessité de reprendre les négociations sous les auspices de l'ONU. Elles ont en outre insisté sur le fait que tous les Chypriotes tireraient parti d'un règlement viable et fonctionnel du problème chypriote, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux valeurs et principes de l'Union européenne.

7. Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum s'est réuni le lundi 15 octobre 2018, sous la présidence de Mme M. Oloru (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum. Au total, 64 jeunes parlementaires y ont participé, dont 32 femmes (50 %).

Le Forum a fait le point sur les efforts déployés récemment au niveau national pour renforcer la représentation des jeunes. Il a également examiné la question de la participation des jeunes aux activités de l'UIP afin de suivre la mise en œuvre de la nouvelle mesure visant à renforcer leur participation aux Assemblées de l'UIP. Il a relevé que les jeunes parlementaires représentaient 20 pour cent des participants à la 139^{ème} Assemblée et que ce pourcentage devrait s'améliorer lors des prochaines Assemblées.

Le projet d'accroître la représentation des jeunes dans les parlements doit être mis en œuvre. Pour soutenir ces efforts, les membres du Forum ont défini des objectifs mondiaux pour la représentation des jeunes dans les parlements qui fixent les normes minimales à atteindre d'ici 2035. Trois cibles ont été identifiées en fonction de la proportion de jeunes dans la population selon les trois tranches d'âge suivantes :

- un minimum de 15 % de jeunes parlementaires de moins de 30 ans, correspondant à la proportion de personnes âgées de 20 à 29 ans dans la population mondiale (18 %) ;
- un minimum de 35 % de jeunes parlementaires de moins de 40 ans, correspondant à la proportion de personnes âgées de 20 à 39 ans dans la population mondiale (38 %) ; et
- un minimum de 45 % de jeunes parlementaires de moins de 45 ans, correspondant à la proportion de personnes âgées de 20 à 44 ans dans la population mondiale (48 %).

Chaque objectif prévoit le respect de la parité entre les sexes, à savoir 50 pour cent de jeunes femmes et 50 pour cent de jeunes hommes. Chaque pays doit identifier les stratégies et mesures pertinentes qu'il pourrait mettre en place pour atteindre ces objectifs, en tenant compte de ses spécificités nationales. Le Forum lancera une campagne mondiale pour renforcer l'engagement et promouvoir les efforts en vue de la réalisation de ces objectifs.

Le Conseil du Forum s'est également réuni le lundi 15 octobre. Les membres du Conseil ont choisi le thème de la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui doit se tenir à Bakou (Azerbaïdjan), en décembre 2018. En prévision de la 140^{ème} Assemblée, le Conseil a chargé M. O. Al-Tabtabaee (Koweït) d'établir un rapport de synthèse sur la situation des jeunes à présenter aux co-rapporteurs de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Il a également chargé M. P. Kalobo (Zambie) de présenter un rapport de synthèse sur la situation des jeunes aux co-rapporteurs de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe s'est réuni le 14 octobre 2018. Etaient présents : Mme A. Al Qubaisi (Emirats arabes unis), Présidente, Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Vice-Présidente, M. S. Chowdhury (Bangladesh, Président honoraire de l'UIP), Mme L. Cai représentant la Chine, M. A. Abdel Aal (Egypte), M. K. Kosachev (Fédération de Russie), M. A. Avsan (Suède), Mme M. Osoru (Ouganda) en sa qualité de Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, et Mme A. Albasti (Emirats arabes unis) en sa qualité de deuxième Vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires.

M. S. Chiheb (Algérie), Mme C. Crexell (Argentine), M. K. Jalali (Iran, République islamique d') et Mme M. Mensah-Williams (Namibie) ont également assisté à la réunion.

Le Groupe a été informé de la mise en œuvre des activités qu'il avait adoptées à sa deuxième réunion les 2 et 3 mai 2018 à Abou Dhabi : sommet parlementaire mondial, réseau parlementaire, plate-forme en ligne, ateliers de renforcement des capacités et établissement de rapports. Les membres se sont félicités de ces avancées concrètes et se sont en particulier réjouis de la tenue, au début de l'année 2019, de premiers ateliers de renforcement des capacités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et la région du Sahel. Le Groupe a approuvé le maintien de la participation, en tant que conseillers, de Mme M. Mensah-Williams, ancienne présidente du Bureau des femmes parlementaires, dont les sages conseils et la grande expérience seront précieux, et de M. A. Avsan qui, bien qu'il ne soit plus parlementaire, apportera au Groupe sa vaste expertise technique du maintien de l'ordre et son expérience d'ancien juge.

Le Comité exécutif étudiera les Termes de référence et la composition du Groupe, et soumettra une recommandation à l'approbation du Conseil directeur. Le Groupe a encouragé ceux de ses membres qui siègent également au Comité exécutif à y mettre en relief les importants travaux qui ont déjà été accomplis. Il a insisté sur le fait que la tâche du Comité exécutif à cet égard consistait à clarifier sa composition et non à remettre en question son existence, la création du Groupe ayant été décidée lors de l'Assemblée de Saint-Petersbourg en octobre 2017.

Autres manifestations

1. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques

Dans la matinée du 14 octobre, la Présidente de l'UIP a rencontré les Présidents des groupes géopolitiques pour discuter de l'organisation des travaux pendant et après les Assemblées de l'UIP, notamment en vue de renforcer leur impact et leur visibilité et de mieux atteindre leur principal objectif, qui est de favoriser plus de compréhension et une plus grande solidarité parlementaires.

Les Présidents des groupes géopolitiques ont présenté un résumé de leurs activités depuis la 138^{ème} Assemblée, qui comprenait un certain nombre d'événements tels que les séminaires régionaux sur les ODD récemment conclus à Saint-Petersbourg (pour les parlements d'Eurasie), Panama (pour le GRULAC) et Alexandrie (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord). La Présidente a fait le point sur les activités futures de l'UIP – conformément à sa vision et à la Stratégie de l'UIP – et elle a encouragé les Présidents des groupes géopolitiques à s'adresser à leurs membres afin de trouver des hôtes éventuels pour les événements organisés par l'UIP. La cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2020 sera un événement majeur pour l'UIP et les parlementaires du monde entier. La sélection du Comité préparatoire de la Conférence a pour objectif d'être aussi inclusive que possible et la Présidente a invité les groupes à indiquer le nom des représentants qui y participeront avant la clôture de l'Assemblée.

L'exercice 2018 de présentation des rapports des Membres sur le suivi des résolutions et décisions de l'UIP a été marqué par une augmentation du taux de réponse global (actuellement de 67 %), en partie grâce à l'engagement actif des Présidents de groupe. Le rapport qui a été soumis au Conseil directeur de l'UIP contient des preuves tangibles de l'impact du suivi parlementaire au niveau national. Il est important de partager ces bonnes pratiques et ces résultats positifs aussi largement que possible, afin d'inspirer de nouvelles actions. Chaque Parlement membre et chaque parlementaire ont une responsabilité particulière à cet égard, et tous pourraient aider à diffuser les messages clés de l'UIP en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Le renforcement du dialogue et de la coopération avec les organisations parlementaires régionales et autres est également un objectif clé de l'UIP, car il pourrait contribuer à réduire les chevauchements inutiles, à créer des synergies et à mieux tirer parti des avantages comparatifs de chaque organisation partenaire. Un déjeuner de travail avec les Présidents des groupes géopolitiques et les chefs d'une trentaine d'organisations parlementaires régionales et autres était prévu plus tard dans la semaine dans le cadre de l'Assemblée, en vue de poursuivre la réflexion sur la voie à suivre.

2. Réunion des Présidents des Commissions permanentes

Dans l'après-midi du 14 octobre, la Présidente de l'UIP a rencontré les Présidents des Commissions permanentes, lesquels avaient été élus à l'Assemblée précédente, sur la base de l'accord conclu entre les groupes géopolitiques pour la répartition des postes de direction au sein de l'UIP. Les Présidents des Commissions ont chacun présenté un compte rendu de leurs travaux durant l'Assemblée en cours et des questions en suspens dont il faudrait éventuellement s'occuper. L'une d'entre elles concernait les prérogatives des Commissions permanentes lorsqu'il s'agissait de fixer leur ordre du jour et leur programme de travail, et la possibilité pour l'Assemblée de modifier l'ordre du jour adopté par les commissions. Les Membres de l'UIP ont été appelés à se prononcer sur cette question le lendemain – les Statuts et Règlements de l'UIP devront ainsi être modifiés en conséquence, afin de clarifier la zone grise actuelle dans ce domaine.

Les Présidents des Commissions permanentes ont souligné que, même si la participation et la qualité des débats dans les Bureaux des Commissions se sont considérablement améliorées ces dernières années, il restait encore beaucoup à faire pour assurer davantage de communication et de coopération au-delà des Assemblées. Les Bureaux seront également appelés à jouer un rôle important en représentant l'UIP à diverses conférences internationales au cours des prochains mois, parmi lesquelles la Semaine de la paix de Genève, le Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, et le Forum de l'Alliance des civilisations de l'ONU. Pour sa part, l'UIP continue d'organiser des réunions parlementaires dans le contexte des grands processus des Nations Unies – comme ce fut le cas en 2018 avec la Conférence des Nations Unies sur les migrations, la Conférence internationale sur les changements climatiques et le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable.

Les membres des Commissions permanentes ont également tenu à chercher des moyens de créer des liens et d'encourager la solidarité parlementaire au-delà des réunions officielles de l'UIP. La force de l'UIP repose sur l'unité dans la diversité, et les relations personnelles établies dans le cadre de l'UIP contribuent à promouvoir une meilleure compréhension et des relations pacifiques entre les pays. Les membres des Commissions permanentes sont convenus de réfléchir ensemble aux moyens de favoriser les échanges – notamment par le sport et la culture – dans le cadre des diverses activités de l'UIP.

3. Séance publique d'information du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 – promesses, action et résultats*

Le 17 octobre, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a organisé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) une séance publique sur le thème *Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 - promesses, action et résultats*. La séance a réuni des intervenants, des parlementaires espagnols et kényans, ainsi qu'un représentant du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et un représentant du Réseau européen sur l'apatridie. Le HCR a présenté les intervenants et a animé la réunion.

L'apatridie, ou la privation de nationalité, concerne près de 10 millions de personnes à travers le monde. Aucune région de la planète n'est épargnée, toutes comptent de nombreux apatrides. La séance publique a souligné que la nationalité octroie des droits. Sans nationalité, une personne est invisible et ne peut jouir des droits fondamentaux de l'homme, tels que le droit à l'éducation, l'accès à la santé et l'accès au travail. Il est urgent d'"humaniser" ces individus invisibles.

Les participants ont passé en revue les différentes causes de l'apatridie, notamment les lois contradictoires, les cessions de territoire, les lacunes des lois sur l'état civil, les discriminations dans les lois sur la nationalité ou les pratiques administratives et l'absence d'enregistrement des naissances. De nombreux apatrides dans le monde sont également victimes de déplacements forcés. En effet, les personnes déracinées sont particulièrement vulnérables à l'apatridie, notamment lorsque les frontières territoriales sont redessinées. Et l'apatridie peut elle-même être une cause fondamentale des déplacements forcés. Néanmoins, lorsqu'on examine de plus près les causes de l'apatridie, on relève une caractéristique commune : des solutions existent et elles sont entre les mains des Etats, de leurs gouvernements et des parlements.

En 2019, le HCR organisera une réunion ministérielle sur l'apatridie pour marquer le point à mi-parcours de la campagne décennale visant à supprimer ce fléau d'ici 2024. Cette manifestation sera l'occasion de faire le point sur les résultats obtenus jusqu'à présent et, pour les Etats, de s'engager concrètement à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre l'apatridie. Les participants à la séance ont recommandé que les parlementaires contribuent à cet effort mondial en soulevant la question dans leurs pays respectifs, en examinant la situation dans leur contexte national pour identifier les lacunes et causes potentielles qui pourraient conduire à des situations d'apatridie et en prenant des mesures pour remédier à ces lacunes. Chaque petit pas compte pour améliorer la situation et changer la vie de nombreuses personnes.

4. Réunion-débat sur le thème *Où en sont les parlements dans la lutte contre le sexisme et le harcèlement ?*

L'étude régionale intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe* (www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legendes-des-femmes-dans-les-parlements-deurope) a été lancée lors de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP. Elaborée conjointement par l'UIP et l'APCE, cette étude est basée sur des entretiens réalisés en face-à-face avec 123 femmes de 45 pays européens, dont 81 parlementaires et 42 fonctionnaires parlementaires. Afin de présenter les résultats de cette étude, une discussion interactive, intitulée *Où en sont les parlements dans la lutte contre le sexisme et le harcèlement ?*, a été organisée pendant l'Assemblée. La réunion s'est déroulée sous la conduite de la Présidente de l'UIP et de Mme L. Maury Pasquier, Présidente de l'APCE. Elle a réuni les intervenants suivants : Mme M. Rempel, parlementaire (Canada), M. L. Córdova, Président de l'Institut Electoral National du Mexique (INE), et Mme M. Tomei, Directrice du Département des conditions de travail et de l'égalité à l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La séance a démarré avec une présentation théâtrale au cours de laquelle douze femmes parlementaires ont lu des témoignages anonymes de femmes recueillis dans le cadre de l'étude régionale. Ces témoignages ont reflété l'expérience humaine qui se cache derrière les chiffres présentés dans la nouvelle étude. Les participants ont ensuite été informés des principales données et conclusions de l'étude. Les interventions des invités et la discussion ont permis d'établir des liens entre les résultats de l'étude et des approches novatrices en cours aux niveaux international et national pour aborder à la fois la question de la violence à l'égard des femmes en politique, y compris dans les parlements, et celle du harcèlement et de la violence sexiste au travail.

Cette séance a été l'occasion pour les participants de partager à la fois des expériences personnelles de harcèlement et de violence à l'égard des femmes dans les parlements et de présenter des exemples concrets de solutions qui ont été mises en place dans des parlements et d'autres institutions. Les participants sont convenus que l'ampleur et la nature du sexisme et des violences fondées sur le genre à l'égard des femmes dans les parlements sont extrêmement préoccupantes et nécessitent l'attention et l'action urgente de tous. Ils ont appelé les parlements nationaux à se doter d'une politique de tolérance zéro contre les attitudes et la violence sexistes, à mettre en place des mécanismes de plainte et d'enquête qui soient confidentiels et à l'écoute des victimes, et à dispenser des formations à l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement sur les questions de respect au travail et de lutte contre le sexisme et le harcèlement.

Les participants ont également souligné la nécessité de transformer les normes culturelles qui contribuent au sexisme et à la violence fondée sur le genre afin de changer durablement les mentalités et comportements. Ils ont appelé l'UIP à continuer à approfondir cette question en menant des études couvrant d'autres régions ainsi qu'en poursuivant les discussions en impliquant activement les hommes et en comptant sur leurs contributions, par exemple en faisant de cette question un point d'urgence, le thème d'étude d'une résolution d'une commission ou le thème d'un débat général à l'Assemblée. Ils ont également recommandé à l'UIP et à l'APCE de se doter d'un cadre de prévention du sexisme et du harcèlement dans les forums internationaux.

5. Réunion-débat sur le *Rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent*

La réunion-débat a été organisée dans le cadre des activités du Programme conjoint UIP-ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, suite à une recommandation du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent visant à donner plus de visibilité aux travaux du Groupe et aux rôles des parlementaires dans ce domaine. Cet événement, qui a été ouvert par le Secrétaire général de l'UIP, avait pour objectif de rapprocher les parlementaires des réalités sur le terrain à travers les témoignages des victimes.

Les participants ont entendu le témoignage de Mme F. Bunu, une jeune fille de 19 ans qui avait été enlevée par Boko Haram, mais qui a réussi à s'échapper. Elle s'est engagée à partager son histoire pour pouvoir aider les autres et a appelé les parlementaires à œuvrer pour que l'accès à l'éducation soit disponible pour tous afin d'éviter la radicalisation de la société. Les auditeurs ont ensuite entendu le témoignage de M. I. Buba, fondateur de *Youth Coalition Against Terrorism*. Dans son récit, celui-ci a mis en lumière les facteurs qui conduisent au terrorisme et à l'extrémisme violent tels qu'ils sont ressentis par les gens sur le terrain. Mme Bunu et M. Buba ont tous deux souligné que les jeunes étaient prêts à travailler et à réussir, mais qu'ils avaient besoin du soutien de leurs représentants élus. Ils ont lancé un appel aux parlementaires afin que ceux-ci prennent des mesures et veillent à ce que les droits socio-économiques de tous soient garantis.

En outre, M. A. Avnessov, du PNUD, Mme S. Alirzayeva, du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et M. B. Tukhtabayev de l'UNESCO ont exposé les activités de leurs organismes dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent. Le PNUD a souligné les dommages économiques causés par le terrorisme ainsi que la corrélation entre la radicalisation et l'absence de droits socio-économiques. Le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme a souligné la nécessité pour les parlements d'unir leurs forces à celles des gouvernements, car le terrorisme doit être combattu à tous les niveaux de la société. L'UNESCO est convenue avec les victimes qu'il était nécessaire de mettre en place des programmes éducatifs pour les jeunes.

M. A. Avsan, ancien policier, juge et parlementaire suédois, a fait un exposé sur l'importance de maintenir un état de droit stable et démocratique. En outre, il a souligné le rôle important des parlementaires dans la lutte globale contre le terrorisme. M. U. Al Ahzari, universitaire de renom et membre de la Chambre des Représentants égyptienne, a informé les participants du détournement de

l'islam par les terroristes. Il a souligné qu'il était possible de prévenir l'extrémisme violent par l'éducation, notamment en sensibilisant la population à l'usage impropre du langage dans ce domaine. Il a déclaré que les ODD constituaient une importante plate-forme mondiale de prévention et a appelé à l'adoption d'une déclaration parlementaire mondiale contre l'extrémisme violent. Une telle déclaration devrait contenir des principes fondamentaux, tels que l'interdiction de tuer, quelles que soient les croyances ou l'idéologie sous-jacente, et le refus de la tyrannie, de la contrainte, de la haine, du terrorisme, de la destruction de la patrie et de la profanation des religions.

Des participants du Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Kenya, du Qatar, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont pris la parole. Ils sont convenus qu'il était essentiel de coopérer afin de lutter collectivement contre ce fléau. Ils ont réaffirmé que le terrorisme n'avait pas de frontières et qu'aucun pays n'était à l'abri. Il était important de mener ce combat pour le bien des générations futures. Enfin, les participants ont salué les témoignages des victimes et souligné l'importance de leur offrir une tribune pour qu'ils puissent partager leurs expériences. Ils se sont également félicités du discours progressiste de M. Al Ahzari, qui a mis l'accent sur la tolérance et la coexistence.

6. Réunion parallèle sur le thème *Légiférer en matière d'alimentation et de nutrition : enseignements tirés, défis et possibilités d'action parlementaire*

La séance a été animée par Mme G. Verburg, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Coordinatrice du Mouvement SUN. Dr. H. Millat, parlementaire et Président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, a souhaité la bienvenue aux participants. M. F. Branca, Directeur du Département Nutrition pour la santé et le développement de l'OMS, a ouvert la discussion en soulignant l'importance de l'action législative en vue d'améliorer la nutrition, relevant que la nutrition pouvait contribuer à la réalisation de nombreux ODD, sinon de l'ensemble de ces objectifs.

Cette réunion, à laquelle des parlementaires et un représentant des jeunes ont également pris part, a mis en avant les bonnes pratiques pour améliorer la nutrition dans différents contextes nationaux. M. G. Girardi (Chili), parlementaire, a présenté la stratégie mise en œuvre au Chili, qui a élaboré des lois sur l'étiquetage et le marketing inapproprié de produits alimentaires malsains s'adressant aux enfants. Il a précisé que ce modèle pourrait être repris dans d'autres pays et soutenu par des partenaires tels que l'OMS et la FAO. Il a également souligné l'importance de s'assurer le concours des milieux universitaires et scientifiques.

Dr. N. Hamid Mairaj (Pakistan), parlementaire, a mis en avant le rôle des parlementaires pour contrôler que les directives et politiques en vigueur sont mises en œuvre. Au Pakistan, le soutien des femmes parlementaires issues de tous les partis politiques est essentiel pour promulguer des lois visant à protéger l'allaitement maternel. Elle a toutefois rappelé que les femmes ne portent pas seules la responsabilité de la santé et de la nutrition.

M. E. Wangwe (Kenya), parlementaire, a souligné le rôle clé des parlements pour amener les gouvernements à rendre compte de leur action. Même si le droit à l'alimentation est inscrit dans la Constitution du Kenya, le Parlement kényan contribue pour beaucoup à la réalisation de ce droit fondamental en veillant à ce que des fonds adéquats soient alloués aux interventions et aux programmes relatifs à la nutrition et en contrôlant la mise en œuvre.

Mme T. Chimkowola (Malawi) a parlé de son expérience en tant que jeune leader engagée en faveur de la nutrition au Malawi. Elle a invité les parlementaires et les autres personnes concernées à considérer les jeunes comme un élément de la solution et non comme le problème.

Les parlementaires ont souligné la nécessité d'adopter des approches multisectorielles dans le domaine de la nutrition et de se pencher ainsi notamment sur la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'assainissement. Ils se sont également entendus sur l'importance d'établir des partenariats avec tous les acteurs concernés. Afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, il faut accorder une large place aux pouvoirs publics locaux et aux collectivités locales et créer ainsi, avec la participation des citoyens, des mères et des jeunes, un environnement favorable à la nutrition.

Le mot de la fin est revenu à Mme C. Rodrigues Birkett, Directrice du Bureau de liaison de la FAO avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), qui a mis en avant le rôle des parlementaires dans le dialogue avec les citoyens ainsi que la difficulté de changer les mentalités et les comportements à l'égard de la nutrition.

7. Réunion-débat sur le thème *Jeter des ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques*

La réunion-débat, organisée conjointement avec le CERN l'après-midi du 16 octobre, était animée par M. P.F. Casini, ancien Président de l'UIP. Les intervenants étaient Mme S. Atallahjan, sénatrice canadienne et Présidente du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, M. P. Lomas, créateur et administrateur de Raspberry Pi, et M. F. Quevedo, directeur du Centre international de physique théorique (CIPT).

Les intervenants sont convenus que les progrès continus dans les domaines scientifique et technologique et les nouveaux défis auxquels la société était confrontée exigeaient que les milieux scientifiques et politiques renforcent leur collaboration. Les parlementaires doivent améliorer la vie des gens ordinaires dont ils sont responsables en surveillant la manière dont la science est utilisée, car il est reconnu que les progrès scientifiques ne sont pas toujours positifs. Grâce à leurs fonctions budgétaires et législatives, ils jouent un rôle crucial dans la régulation des innovations tout en encourageant et finançant la recherche. Il a été affirmé que, même si les budgets étaient limités, l'innovation pouvait aller de l'avant. En outre, les intervenants ont souligné que les parlements devaient comprendre les spécificités de la recherche scientifique fondamentale et allouer des fonds publics pour ce type de recherche, qui souvent ne bénéficie pas du soutien des investisseurs privés. L'un des intervenants a expliqué que l'éducation permettait de rendre la science et la technologie plus accessibles et qu'elle pouvait être utilisée pour éclairer les débats au niveau national et au-delà.

Il a été reconnu qu'il existait des obstacles tant sur le plan parlementaire que sur le plan scientifique lorsqu'il s'agissait de faciliter l'adoption de politiques fondées sur des données probantes. Les parlementaires ont dit qu'il leur incombait de rester informés des dernières avancées scientifiques et technologiques tout en soulignant que le monde évoluait extrêmement vite et que, pour cette raison, il leur était difficile d'être toujours au courant des dernières avancées. Quant aux scientifiques, ils ont également reconnu qu'ils avaient la responsabilité de se faire connaître et de communiquer avec le grand public au sujet de leurs découvertes. Les participants ont particulièrement insisté sur le fait que très peu de scientifiques étaient membres de parlements, souvent par manque d'intérêt.

Des représentants de différentes organisations scientifiques ont pris la parole ainsi que des parlementaires du Bahreïn, du Chili, du Malawi, de la République arabe syrienne et du Timor-Leste. Le Chili a mis l'accent sur un modèle concret de coopération que son parlement avait mis en place sous la forme d'une association qui réunissait des parlementaires et des scientifiques pour les faire travailler ensemble et rédiger des lois qui étaient ensuite soumises aux législateurs pour adoption. Les participants sont convenus que les parlementaires disposaient de tous les instruments nécessaires pour créer des effets positifs sur les sociétés, mais qu'ils manquaient de connaissances dans le domaine en question.

Enfin, l'UIP a été considérée comme une plateforme solide pour rapprocher la science et les parlements. Le débat entre les participants a débouché sur une recommandation unanime tendant à ce que l'UIP prévienne plus régulièrement dans ses travaux, en particulier pendant les Assemblées, un volet consacré à la science et à l'éducation. Ainsi, avec l'aide de l'UIP, les pays pourraient avoir une interface permanente avec un monde en évolution rapide, celui de la science, de la technologie et de l'innovation, et mieux comprendre toutes ses implications pour la politique et l'action des parlements.

8. Réunion-débat sur le thème *Que peuvent faire les parlementaires pour distinguer le vrai du faux à l'ère des "fake news" ?*

La Division de la communication de l'UIP a organisé un atelier sur les "fake news" dans l'après-midi du mardi 16 octobre. Les intervenants étaient Mme A. Leander, membre du corps professoral du Centre Albert Hirschman sur la démocratie et professeure de relations internationales à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement de Genève, M. C. Matheson, parlementaire du Royaume-Uni, et M. T. Fakude, directeur des relations de recherche au Centre d'études Al Jazeera. La réunion-débat était modérée par Mme H. Aly, directrice d'IRIN News.

Il s'agissait notamment de déterminer si les fausses informations étaient un fait nouveau ou si les nouvelles technologies les rendaient simplement plus visibles à l'heure actuelle ; si le phénomène sapait réellement la démocratie en semant la confusion, le doute et la division ; quel rôle pouvaient jouer les parlements dans la réglementation de la désinformation sans compromettre la liberté

d'expression ; comment les médias contrôlaient la qualité des informations diffusées ; quelles étaient les pratiques abusives et les mauvaises intentions des acteurs publics et des sociétés de données comme Cambridge Analytica dans le contexte du référendum sur le Brexit au Royaume-Uni ou des élections aux Caraïbes et en Catalogne.

Les participants n'étaient pas d'accord sur la question de savoir si les fausses informations et la désinformation devraient être réglementées, mais sont convenus que les citoyens, en particulier les jeunes, devraient être encouragés à développer un regard plus critique en ce qui concernait l'information et ses sources.

9. Débat paritaire sur le thème *Garantir que les enfants jouissent de leurs droits et grandissent à l'abri de la violence*

Le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire dans le but de promouvoir la représentation et la participation paritaires des hommes et des femmes en les invitant à faire part de leurs préoccupations relatives à l'égalité des sexes dans leurs délibérations. Ce débat paritaire s'est intéressé à la violence à l'égard des enfants et aux solutions et mesures concrètes visant à l'éliminer. Quarante femmes et 23 hommes ont participé au débat, ces derniers étant moins nombreux que lors du dernier débat, qui avait réuni un nombre égal d'hommes et de femmes. Les discussions ont commencé par les exposés des intervenants suivants : Mme J.A. Gakuba, Vice-Présidente du Sénat (Rwanda) et membre du Bureau des femmes parlementaires, M. O. James, Directeur de la fondation pour l'enfance *Kailash Satyarthi Children's Foundation*, Mme A. Gass, responsable du projet *Girls Advocacy Alliance* au Bureau de *Plan International*, ONUG, et Dr. H. Millat, parlementaire du Bangladesh. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme S. Kihika (Kenya), a animé le débat.

La discussion a mis l'accent sur les normes sociales liées à l'âge et au sexe qui exposent les garçons et les filles à différentes formes de violences. Les filles sont plus exposées à des violences liées à leur sexualité - notamment les violences sexuelles, les mariages forcés et précoces et les mutilations génitales - alors que les garçons sont davantage visés par les homicides et le travail forcé. La très grande vulnérabilité à la violence des enfants qui ne sont pas enregistrés à l'état civil et de ceux qui vivent en situation de guerre requiert l'attention et l'action urgentes des parlementaires. Il a été également recommandé de prendre en compte l'âge ainsi que la situation et les besoins spécifiques des filles et des garçons dans le cadre des lois et politiques publiques qui prévoient des mesures contre la violence faite aux enfants et des services aux enfants victimes de violence. Il a également été préconisé de faire en sorte que les enfants puissent participer aux décisions qui les concernent et que des campagnes de sensibilisation et d'éducation les informent sur leurs droits et les questions relatives à l'égalité des sexes. Durant le débat, des participants ont demandé que les droits des enfants fassent plus souvent l'objet de discussions à l'UIP, y compris dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques entre parlementaires concernant cette question.

10. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP sur le thème *Dans quelle mesure le Parlement arrive-t-il à demander des comptes au gouvernement ? Dans quelle mesure est-ce que j'exerce bien ma fonction de contrôle ?*

L'atelier conjoint UIP-ASGP a eu lieu le 18 octobre et a rassemblé des parlementaires, des Secrétaires généraux de parlement et de hauts fonctionnaires parlementaires.

L'atelier était animé par Mme A. Tolley, Vice-Présidente de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande. La session a débuté par une introduction avec les questions et réponses des intervenants : M. J.C. Romero (Argentine) ; M. J.M. Araújo, Secrétaire général de l'Assemblée de la République du Portugal ; et M. B. Bwalya, conseiller, Assemblée nationale de Zambie.

M. A. Richardson (Secrétariat de l'UIP) a présenté les recommandations du Rapport parlementaire mondial de 2017 sur le contrôle parlementaire, ainsi que l'outil d'auto-évaluation que l'UIP était en train d'élaborer. Cet outil, qui s'inspirait directement des recommandations du rapport, avait pour but d'aider les parlements à évaluer leur capacité de contrôle efficace, afin de les aider à identifier leurs forces, leurs faiblesses et leurs priorités en matière de réforme.

La discussion qui a suivi a porté sur la manière d'utiliser à bon escient les pouvoirs de contrôle du parlement, sur la base de certaines des questions de l'auto-évaluation. Les participants ont pris la parole pour échanger leurs points de vue, leurs expériences et leurs bonnes pratiques sur les mécanismes utilisés par leurs parlements pour faire en sorte que les gouvernements répondent aux questions et recommandations parlementaires.

Parmi les exemples partagés, on peut citer : des commissions parlementaires en Sierra Leone qui ont refusé d'approuver les budgets des départements jusqu'à ce que le ministre compétent ait fourni une réponse appropriée aux recommandations formulées par le parlement ; et un mécanisme de "protestation" au Parlement de l'Ukraine, qui a accordé du temps supplémentaire en plénière pour traiter des questions qui n'avaient pas encore reçu une réponse satisfaisante. Les participants ont pris note de la création d'un nouveau département chargé d'évaluer l'impact des lois en Equateur, de l'introduction d'études d'impact sur les questions de genre au Portugal et de la publication, en Géorgie, d'études pré- et post-législatives sur les incidences de la réglementation. Dans le même temps, le Parlement zambien a entrepris, avec l'appui de l'UIP, un exercice d'évaluation de ses résultats d'ensemble.

Le débat a souligné que les parlements étaient souvent confrontés à des défis communs lorsqu'il s'agissait de demander des comptes aux gouvernements, même si les détails variaient selon le contexte de chaque pays. Il a également mis en lumière les solutions créatives que les parlements élaborent pour relever les défis et souligné l'importance de la capacité administrative du parlement à fournir un appui de qualité aux parlementaires en matière de contrôle et de coopération interparlementaire.

Elections et nominations

1. Vice-Président du Comité exécutif

Le Comité exécutif a élu l'un de ses membres, M. K. Kosachev (Fédération de Russie), au poste de Vice-Président pour un deuxième mandat d'une année arrivant à échéance en octobre 2019.

2. Vice-Présidents de l'UIP

Le Comité exécutif a élu les Vice-Présidents suivants pour un mandat d'une année arrivant à échéance en octobre 2019 :

- *Groupe africain* : à nommer
- *Groupe arabe* : M. A. Abdel Aal (Egypte)
- *Groupe Asie-Pacifique* : M. Nguyen Van Giau (Viet Nam)
- *Groupe Eurasie* : M. K. Kosachev (Fédération de Russie)
- *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes* : M. A. Lins (Brésil)
- *Groupe des Douze Plus* : M. D. McGuinty (Canada).

3. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants au Comité exécutif :

- *Groupe africain*
M. G. Gali Ngothé (Tchad) en remplacement de Mme F. Benbadis (Algérie), dont le mandat est arrivé à échéance.
- *Groupe Asie-Pacifique*
M. G. Chen (Chine) en remplacement de M. S. Suzuki (Japon), dont le mandat est arrivé à échéance.
- *Groupe des Douze Plus*
M. M. Grujic (Serbie) en remplacement de M. R. del Picchia (France), dont le mandat est arrivé à échéance.

4. Sous-Comité des finances

Le Comité exécutif a désigné :

- Mme M. Kiener Nellen (Suisse) pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2020.

Le Sous-Comité a élu Mme M. Kiener Nellen (Suisse) à sa présidence.

5. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu Mme S. Kihika (Kenya) à sa présidence pour un mandat de deux ans arrivant à échéance en octobre 2020.

Il a également élu les trois représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe Asie-Pacifique

- Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran) pour un mandat arrivant à échéance en mars 2022.

Groupe des Douze Plus

- Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) pour un mandat arrivant à échéance en mars 2020.
- Mme O. Sotnyk (Ukraine) pour un mandat arrivant à échéance en mars 2022.

6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les quatre membres suivants au Comité pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2022 :

- M. R. De Roon (Pays-Bas)
- M. L. Wehrli (Suisse)
- M. J.G. Correa (République bolivarienne du Venezuela)
- M. A.A. Jama (Somalie).

7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les quatre membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2022 :

- *Groupe africain* : M. R. Mwewa (Zambie)
- *Groupe Asie-Pacifique* : M. J. Wilson (Australie)
- *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes* : Mme G.C. Bañuelos (Mexique)
- *Groupe des Douze Plus* : Mme Á. Vadai (Hongrie).

8. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Mme A. Albasti (Emirats arabes unis) a été désignée comme membre du Groupe.
Mme H. Haukeland Liadal (Norvège) a été élue à la présidence du Groupe.

9. Bureaux des Commissions permanentes

Les Commissions permanentes ont élu les membres suivants à leur Bureau pour un mandat de deux ans (renouvelable) arrivant à échéance en octobre 2020 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe Eurasie

- Poste vacant

Groupe des Douze Plus

- Mme A. Shkrum (Ukraine) – premier mandat

Groupe Asie-Pacifique

- Poste vacant
- M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) – second mandat

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

- Présidente : Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe) (jusqu'en mars 2020).

Groupe africain

- Mme V. Muzenda Tsitsi – pour terminer le second mandat du Zimbabwe, qui arrive à échéance en mars 2020.

Groupe Asie-Pacifique

Aucune candidature reçue.

Groupe Eurasie

- M. A. Simonyan (Arménie) – pour terminer le premier mandat de l'Arménie, qui arrive à échéance en mars 2020.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

- Vice-Présidente : Mme A. Gerkens (Pays-Bas) (jusqu'en mars 2020)

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

- Président : M. J.C. Romero (Argentine) – mars 2019 (premier mandat)
- Vice-Présidente : Mme S. Al-Hashem (Koweït) – mars 2020 (premier mandat)

Groupe africain

- M. P.H. Katjavivi (Namibie) – octobre 2020 (premier mandat)

Groupe Asie-Pacifique

- M. F.H. Naek (Pakistan) – octobre 2020 (premier mandat)
- Mme B. Sampatisiri (Thaïlande) – octobre 2020 (second mandat)

Groupe Eurasie

- M. M. Melkumyan (Arménie) – octobre 2020 (premier mandat)

Groupe des Douze Plus

- Mme A. Theologou (Chypre) – octobre 2020 (premier mandat)
- M. L. Lemets (Ukraine) – octobre 2020 (premier mandat)

10. Rapporteurs à la 141^{ème} Assemblée

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a désigné Dr. H. Millat (Bangladesh) et M. C. Lohr (Suisse) co-rapporteurs pour le thème d'étude *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. La Présidente de l'UIP poursuivra ses consultations afin de nommer une femme parlementaire africaine comme troisième co-rapporteuse.

11. Vérificateurs internes des comptes de l'exercice 2019

Le Conseil directeur a désigné le Vérificateur interne des comptes suivant pour 2019 :

- M. R. del Picchia (France).

Médias et communication

Couverture médiatique

L'équipe de communication de l'UIP a publié quatre communiqués de presse au cours de la 139^{ème} Assemblée.

Le communiqué de presse qui a suscité le plus d'intérêt était intitulé *Mouvement #MeToo : les parlements européens affichent des niveaux alarmants d'abus et de violence sexuels*, et il accompagnait le lancement de la nouvelle étude sur le sexisme à l'égard des femmes dans les parlements, publiée en partenariat avec l'APCE.

La nouvelle stratégie de communication de l'UIP, qui privilégie les agences de presse et les bonnes relations avec les journalistes clés, a porté ses fruits puisque nombre d'entre eux ont produit des dépêches (AFP, ATS, AP, EFE...) qui ont été reprises. En conséquence, le "#MeToo" a généré près de 1 000 coupures de presse de nombreux grands médias internationaux (CNN, BBC, RT, Al Jazeera, Deutsche Welle, Washington Post, ABC...).



Le communiqué de presse sur les droits de l'homme des parlementaires a également suscité beaucoup d'intérêt, suivi du communiqué de presse final sur le point d'urgence relatif aux changements climatiques, avec environ 800 coupures de presse en tout.

En outre, l'équipe de communication a envoyé les communiqués de presse à tous les Membres de l'UIP en anglais, français, espagnol et arabe pour les encourager à les diffuser très largement.

La conférence de presse de clôture, au Palais des Nations, en compagnie des correspondants de l'ONU, a été très suivie, avec une douzaine de journalistes, malgré la concurrence d'une veille médiatique sur la Syrie qui avait lieu au même moment.



Réseaux sociaux

#IPU139 Governing Council approves Committee on #HumanRights of #MPs decision on 60 #Venezuela parliamentarians with reservations by some countries. @delsasolorzano



1:11 PM - 18 Oct 2018

53 Retweets 48 Likes

La stratégie consistant à publier des tweets moins nombreux mais plus stratégiques avec la messagerie institutionnelle de l'UIP a entraîné une forte augmentation du nombre d'abonnés, notamment sur Twitter, qui a enregistré une hausse de 58 % par rapport à la dernière Assemblée (568 nouveaux abonnés à #IPU139 contre 360 à #IPU138). Le nombre total d'abonnés s'élevait à environ 18 500 à la fin de l'Assemblée.

La page Facebook de l'UIP et le nouveau compte Instagram de l'UIP ont également bénéficié d'une augmentation du nombre des abonnés et de la mobilisation.

Le tweet le plus populaire de @IPUparlament, avec 53 retweets et 48 likes, portait sur les violations des droits de l'homme des parlementaires au Venezuela.

Site web

Le nombre de visiteurs sur le site ipu.org au cours de #IPU139 a augmenté de 19 % par rapport à la dernière Assemblée, et le nombre de pages vues a augmenté de 9 %. Ces augmentations sont probablement dues en grande partie à une visibilité accrue dans les médias et les réseaux sociaux, ainsi qu'à la pratique habituelle de publier les documents et d'afficher les photos officielles des Assemblées sur flickr, ce qui génère du trafic sur le site web.

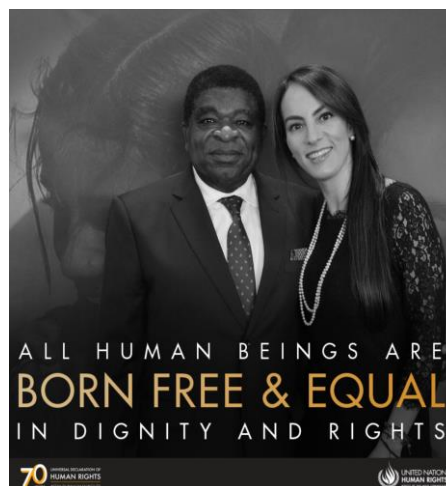
Critère	#IPU138	#IPU139	Progression
Visiteurs du site web	9 728	11 576	19 %
Pages web vues	32 984	35 957	9 %

Photos, boîte à selfie et vidéo

Les photographes officiels de l'UIP pour l'Assemblée ont produit des centaines de clichés publiés à intervalles réguliers sur ipu.org, que les participants ont pu télécharger et partager.

Pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'équipe de communication a également mis en place, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une "boîte à selfie". Cette boîte a remporté un vif succès avec plus de 2 000 "selfies" pris par les délégués, dont beaucoup ont été partagés sur les médias sociaux.

Une courte vidéo des faits saillants de l'Assemblée est en préparation.



Membres de l'Union interparlementaire*

Membres (178)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

Membres associés (12)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO)

* A la clôture de la 139^{ème} Assemblée

Ordre du jour^{*}, résolutions et autres textes de la 139^{ème} Assemblée

1. Election du Président de la 139^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*
4. *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 141^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
7. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
8. Changements climatiques : ne dépassons pas les limites

* Le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée a été examiné lors de la 139^{ème} Assemblée.

Document final du débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
(Genève, 18 octobre 2018)*

Jamais dans l'histoire de l'humanité nous n'avons disposé d'autant de connaissances scientifiques sur le monde dans lequel nous vivons. La recherche scientifique continue de repousser les frontières de notre univers connu. Ces connaissances alimentent rapidement l'innovation et l'évolution technologique, qui à leur tour entraînent de nombreux bénéfices, notamment l'amélioration du bien-être des personnes et la stimulation de la croissance économique. Au fil du temps, les progrès accomplis dans les sciences naturelles et sociales ont permis d'améliorer la qualité de vie de tous les êtres humains, notamment grâce à la mise au point de médicaments et d'actes médicaux d'une efficacité remarquable.

Les développements technologiques connexes ont entraîné, entre autres, des améliorations extraordinaires dans les domaines de la connectivité et de la communication. La transformation numérique et les mégadonnées offrent de nouveaux moyens pour mettre au point des solutions novatrices, comme les systèmes d'alerte précoce des actes de violence, et permettre aux jeunes et aux femmes de résoudre des problèmes sociaux par la technologie. Elles offrent également une formidable occasion de réaliser des progrès considérables dans les domaines de la biologie, des énergies renouvelables, de la technologie financière et de l'industrie 4.0, communément appelée la quatrième révolution industrielle*.

Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable insistent sur le rôle clé joué par la science et l'innovation technologique dans le développement durable, soulignant leur importance non seulement pour la croissance économique et la prospérité, mais aussi pour la protection de l'environnement, le développement et l'inclusion sociale. Néanmoins, nous sommes conscients que les découvertes scientifiques et les changements technologiques n'entraînent pas systématiquement des évolutions positives pour la société. La manipulation du génome humain, les robots tueurs autonomes, la cybercriminalité et les répercussions de l'utilisation de l'intelligence artificielle ne sont que quelques-unes des questions éthiques et sociétales auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Ces épineuses questions ne peuvent être ignorées.

Dans un monde en constante évolution, nous devons être en première ligne des débats sur les questions émergentes qui peuvent avoir un impact majeur sur les sociétés. Nous devons faire preuve d'humilité, en reconnaissant nos propres limites, en encourageant le dialogue et en évitant d'agir pour des motifs idéologiques. En tant que parlementaires, nous devons favoriser un environnement dans lequel la science, la technologie et l'innovation apportent une contribution positive à la paix, au développement et au bien-être des personnes, tout en limitant ou atténuant les risques qui y sont associés et en assurant la protection de la planète. Ces responsabilités ne sauraient être prises à la légère. Notre débat a permis de recenser plusieurs pistes d'action parlementaire pour promouvoir la paix et le développement par l'innovation scientifique et technologique :

Renforcer les cadres juridiques qui favorisent l'innovation technologique et scientifique au service de la paix et du développement

En tant que législateurs, nous avons les moyens de créer un cadre juridique qui favorise l'innovation et un cadre réglementaire qui permette aux entreprises de prospérer tout en garantissant le respect de l'environnement et du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme. Notre rôle est de protéger les intérêts de la société et des citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et d'encourager en particulier la participation des femmes et des filles afin de remédier à leur sous-représentation dans l'apprentissage des STIM et dans les carrières scientifiques ;

* L'industrie 4.0 fait référence à la tendance actuelle à l'automatisation et à l'échange de données dans les technologies de fabrication. Cela comprend les systèmes cyberphysiques, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'informatique cognitive.

- promouvoir la formation universelle aux outils numériques, notamment auprès des jeunes, pour adapter les compétences professionnelles aux besoins du marché du travail de demain, qui reposera sur une économie numérique et fondée sur les connaissances, en veillant à ne laisser personne de côté ;
- adopter des mesures législatives nationales et internationales efficaces en temps opportun en faveur de l'innovation technologique qui sont en mesure de promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable et l'inclusion sociale et qui définissent des limites éthiques communes ;
- veiller, en usant de nos prérogatives législatives et de contrôle, à ce que les avancées scientifiques et technologiques n'entraînent pas les droits de l'homme et ne leur portent pas atteinte, et n'entraînent pas une utilisation irrationnelle des ressources naturelles ; et de garantir le respect du cadre international des droits de l'homme au moment de prendre des décisions délicates sur des questions d'éthique.

Faire en sorte que les parlements deviennent les moteurs de l'innovation technologique en faveur de la transparence et de l'inclusion

La science et l'innovation technologique transforment radicalement tous les aspects de l'existence humaine, y compris le fonctionnement des parlements. Ainsi, l'utilisation des technologies modernes peut rendre les parlements plus efficaces et plus efficaces. Nous voulons assurer le leadership parlementaire en matière d'innovation technologique non seulement en nous acquittant de notre fonction législative, mais aussi en transformant nos processus parlementaires et en favorisant les échanges avec les citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- renforcer la transparence, la reddition de comptes et la réactivité à l'égard de nos électeurs grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications, par exemple en diffusant en direct les séances parlementaires et en améliorant l'accès en ligne aux informations ;
- utiliser les outils et instruments technologiques disponibles pour améliorer la conception et le suivi de nos politiques et législations ;
- prendre des mesures pour veiller à ce que nos parlements soient des institutions ouvertes et transparentes ; à ce qu'ils soient disposés à envisager des méthodes de travail innovantes, en créant par exemple des commissions parlementaires sur les questions d'avenir ; et à ce que les services de recherche parlementaire soient dotés de ressources et de moyens financiers suffisants pour fournir aux parlementaires des analyses impartiales en temps voulu ;
- réduire l'empreinte carbone des parlements et d'œuvrer à la mise en place d'e-Parlements ; et
- renforcer la collaboration interparlementaire dans les domaines de la science et de la technologie, et partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

Etablir des liens solides avec la communauté scientifique

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'il y ait des échanges réguliers et systématiques entre les parlements et la communauté scientifique. Nous devons absolument avoir accès au meilleur savoir-faire disponible pour éclairer nos choix. L'approche rationnelle qu'offre la science pour comprendre le monde doit être encouragée et soutenue par tous, y compris les hommes politiques et les médias. Par conséquent, nous décidons de :

- reconnaître que la recherche scientifique joue un rôle fondamental pour développer des connaissances et des technologies qui permettent aux parlements d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes afin de relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées ;
- soutenir les mécanismes et les mesures budgétaires garantissant l'élaboration de politiques fondées sur la science, de manière à assurer le bien-être durable des générations futures ;
- réaffirmer que le financement impartial de la recherche scientifique est un investissement dans l'avenir ;
- souligner l'importance que revêt la démarche scientifique lorsqu'il s'agit d'établir des faits qui peuvent être contrôlés, vérifiés et acceptés par la société, tout particulièrement à notre époque, où des faits sont de plus en plus contestés dans le discours politique et où certains n'accordent plus d'importance au consensus scientifique ; et de
- promouvoir et valoriser la présence dans les parlements de scientifiques, d'ingénieurs, d'innovateurs et de formateurs en STIM.

Appuyer la coopération scientifique internationale pour la paix et le développement

La science et la technologie fournissent un cadre neutre permettant aux parlementaires de sensibilités politiques différentes de collaborer pour relever les défis mondiaux liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La science peut servir à jeter des ponts et à rapprocher les pays en conflit grâce à une coopération scientifique qui profite à leurs populations respectives. Par conséquent, nous décidons de :

- soutenir les modèles de coopération scientifique pacifique, tels que ceux mis au point par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) ;
- soutenir l'initiative du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient visant à mettre en place, en coopération avec le CERN, le programme de l'UIP intitulé *Ecoles de la science pour la paix*, dont l'objectif est de rapprocher le monde de la science et celui de la politique, et de créer des réseaux interparlementaires pour relever les défis communs ;
- favoriser la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire aux niveaux régional et international dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et renforcer le partage des connaissances comme prévu dans le Programme 2030 ;
- demander le libre accès aux publications scientifiques pour réduire l'inégale diffusion du savoir scientifique et de l'innovation technologique et permettre aux citoyens de contribuer plus efficacement à la société ;
- soutenir le transfert de technologie dans les pays en développement en menant des activités de renforcement des capacités efficaces dans les pays bénéficiaires, afin de garantir que l'innovation technologique n'aggrave pas davantage les inégalités mondiales ; et
- prendre en compte les connaissances scientifiques dans les activités de contrôle parlementaire sur la mise en œuvre du Programme 2030.

L'avenir est par définition incertain. Les découvertes scientifiques, l'innovation et les évolutions technologiques offrent de grandes possibilités, mais s'accompagnent également de risques que nous devons maîtriser. Nous avons un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Nous pouvons apporter une contribution considérable en sensibilisant les parlements à l'importance de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'enseignement des STIM pour la société, en veillant à ce que la science soit systématiquement prise en compte dans les débats publics et les processus décisionnels, en réfléchissant à la réglementation qu'il conviendrait d'appliquer pour favoriser l'innovation technologique et en aidant à promouvoir des initiatives transfrontalières fondées sur la coopération scientifique. En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à associer la communauté scientifique à un dialogue permanent sur les moyens de renforcer la paix et le développement, d'améliorer le bien-être humain et de sauvegarder les intérêts de tous les membres de la société.

Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

**Résolution adoptée par consensus¹ par la 139^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 18 octobre 2018)**

La 139^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que les migrations font partie de la civilisation humaine depuis la nuit des temps et que, lorsqu'elles sont gérées humainement et équitablement, elles contribuent à une croissance et à un développement économiques inclusifs et durables à la fois dans les pays d'origine et de destination, et renforcent les liens de solidarité humaine,

rappelant également tous les instruments internationaux pertinents, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006),

affirmant que les personnes en déplacement, quel que soit leur statut juridique, ont le droit, en tant qu'êtres humains, de jouir pleinement de leurs droits de l'homme énoncés dans les traités et pactes internationaux pertinents,

consciente de la charge assumée par les pays de destination que peuvent engendrer des mouvements importants et imprévisibles de personnes et de l'impact que peuvent avoir sur les pays d'origine les migrations à grande échelle de travailleurs qualifiés,

notant que la gouvernance mondiale des migrations demeure largement *ad hoc* et que les migrants ne jouissent pas d'un statut et de droits clairement définis à l'instar de ceux dont bénéficient les réfugiés en vertu du droit international,

accueillant avec satisfaction la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016 et les efforts déployés par la suite pour améliorer la coopération internationale et la solidarité, et partager équitablement la charge et des responsabilités en matière de gouvernance des migrations par l'élaboration d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières,

rappelant l'engagement pris par les parlementaires du monde entier de renforcer la coopération en matière de gouvernance des migrations, en insistant particulièrement sur les droits de l'homme des migrants, comme indiqué dans les déclarations et résolutions sur la migration adoptées par les 130^{ème}, 133^{ème} et 138^{ème} Assemblées de l'UIP et d'autres documents de l'UIP,

soulignant que la migration devrait être un choix et non une nécessité, et que, de par les obligations et engagements juridiques internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Etats ont la responsabilité commune et ont entrepris de s'attaquer à toutes les causes profondes de ce phénomène, telles que la violence et les conflits, la pauvreté, les inégalités, le chômage, l'exclusion économique, l'absence de perspectives économiques, notamment pour les femmes et les jeunes, les inégalités sociales, le mépris de l'état de droit et de la transparence, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles et les changements climatiques,

¹ - La délégation du Liban a exprimé des réserves sur le paragraphe 9 du dispositif.
- Les délégations de l'Ethiopie et l'Ukraine ont exprimé des réserves sur le paragraphe 16 du dispositif.
- La délégation du Koweït a exprimé des réserves sur les paragraphes 9 et 16 du dispositif.
- La délégation de la Jordanie a exprimé des réserves sur toutes les références faites aux instruments internationaux qui n'ont pas été signés par la Jordanie.
- La délégation de la Pologne a exprimé des réserves sur l'ensemble de la résolution.

affirmant la nécessité de respecter des normes communes en matière de protection des droits de l'homme des migrants et de gouvernance des migrations, et d'adopter une approche qui tienne compte des besoins des femmes, des personnes handicapées et des enfants à toutes les étapes de la migration,

reconnaissant les multiples discriminations et formes de violence auxquelles les femmes migrantes sont confrontées dans les pays d'origine, de transit et de destination, en particulier celles qui travaillent comme employées de maison, et réaffirmant qu'il faut exhorter les pays hôtes à assumer leur part de responsabilité dans ce domaine,

reconnaissant également que les femmes constituent la majorité des victimes de la traite des êtres humains, y compris à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé dans les travaux domestiques,

réaffirmant le droit souverain des Etats de déterminer, en conformité avec le droit international, leur politique migratoire nationale et leur prérogative de régir les migrations sous leur juridiction, et reconnaissant également le droit des Etats à faire la distinction entre le statut migratoire régulier et irrégulier dans leurs mesures législatives et politiques pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, en tenant compte des différentes réalités, politiques, priorités et conditions d'entrée, de résidence et de travail propres au pays,

1. *accueille avec satisfaction* le processus menant à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devrait être adopté le 10 décembre 2018, et exhorte les Etats et leurs parlements respectifs à faire le meilleur usage de ce nouvel instrument en vue d'améliorer la coopération internationale et la gouvernance des migrations ;
2. *demande* aux parlements, en coopération avec leurs gouvernements de ratifier et d'appliquer le droit international des droits de l'homme pertinent et les conventions clés de l'OIT² ainsi que les autres instruments internationaux et régionaux pertinents qui visent la protection des droits des migrants, des femmes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité ;
3. *demande également* aux parlements de veiller à ce que les décisions des Etats souverains relatives aux politiques migratoires et les législations y afférentes, notamment les accords bilatéraux et régionaux, soient conformes aux obligations internationales de leurs Etats en matière de droits de l'homme et compatibles avec l'état de droit ;
4. *exhorte* les parlementaires à diriger les efforts visant à façonner un discours sur les migrations fondé sur des données concrètes qui écarte les stéréotypes et renforce, au contraire, l'intégration et la cohésion sociale, et à prendre des mesures énergiques pour lutter contre la xénophobie, le racisme, l'intolérance et les autres formes de discrimination ;
5. *invite* les parlements à promouvoir l'accès du peuple à des informations complètes et actualisées sur les possibilités, les limites, les risques et les droits en matière de migration, afin que les migrants potentiels puissent faire des choix informés ;
6. *encourage* les approches mobilisant l'ensemble du gouvernement et de la société autour de la question des migrations, fondées sur des partenariats avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé, et appelle à la tenue de consultations régulières auprès des migrants et des groupes de diaspora dans le cadre de l'élaboration des politiques, selon qu'il convient, et demande en outre que tous les professionnels et fonctionnaires qui peuvent être en relation avec les migrants reçoivent une formation sur la migration qui tienne compte des questions de genre ;
7. *exhorte* les parlements, en coopération avec leurs gouvernements, à élargir les voies légales de migration pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et la formation axée sur les compétences, la réunification des familles, et les migrations pour des raisons telles que les conflits armés, les violences sexistes, les catastrophes naturelles et les changements climatiques ;

² En particulier les conventions 97, 143, 181 et 189 de l'OIT.

8. *demande* aux gouvernements de prendre des mesures pour promouvoir la compréhension et le respect mutuels entre les migrants et les sociétés d'accueil, et, rappelant que l'intégration est un processus à double sens qui implique que les migrants respectent les lois nationales des pays de destination, de faciliter l'intégration des migrants dans la société, notamment par des cours de langue, la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes scolaires et professionnels, l'information sur les possibilités économiques, la protection contre les discriminations et, conformément à la législation nationale, les possibilités d'obtention de la citoyenneté pour les résidents permanents ;
9. *rappelle* que les droits en matière de protection sociale et d'emploi s'appliquent à toutes les personnes, y compris aux migrants en situation régulière, et que ces derniers devraient avoir un accès équitable à la couverture sociale et à la transférabilité des cotisations et des droits, conformément à la législation nationale ;
10. *exhorte* les Etats à adopter des politiques et une législation du travail respectueuses de l'égalité des sexes, fondées sur les normes internationales en matière de travail et de droits de l'homme, afin d'assurer la protection de toutes les travailleuses migrantes, notamment les employées de maison et les prestataires de soins, contre toute forme de violence ou d'exploitation, y compris la confiscation de documents de voyage ;
11. *condamne fermement* tous les actes de violence et de discrimination à l'égard des femmes migrantes, en particulier les employées de maison, qui sont un groupe vulnérable dans les pays d'accueil, et exhorte les Etats à prendre des mesures législatives, exécutives et judiciaires pour combattre cette forme de violence et de discrimination ;
12. *demande* aux autorités de l'Etat, en fonction de leurs niveaux respectifs de compétence, de veiller à ce que toutes les personnes, y compris les migrants, disposent de moyens pour prouver leur identité légale et leur nationalité, et de documents adéquats, et aient effectivement accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services de base, quel que soit leur statut migratoire ;
13. *insiste* sur la nécessité de garantir l'application régulière de la loi et de permettre à tous les migrants d'accéder à la justice et appelle à un renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination afin d'assurer des retours sûrs et dignes pour les migrants qui n'ont pas le droit de séjourner légalement sur le territoire d'un Etat, à ne recourir aux retours forcés qu'en dernier ressort, et à rechercher des solutions alternatives à la rétention des migrants, et à agir avec conviction pour mettre fin à la rétention d'enfants pour des motifs migratoires ;
14. *réclame* l'élaboration d'une norme internationale sur le traitement et la protection des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les apatrides et les enfants non accompagnés, et insiste sur la prise en compte du concept d'"intérêt supérieur de l'enfant" dans les politiques migratoires ;
15. *réclame également* que les Etats, et en particulier les pays d'origine, prennent en compte les situations dans lesquelles un enfant serait autrement apatride en renforçant les mesures visant à réduire l'apatridie, notamment en garantissant que les femmes et les hommes puissent conférer de manière égale leur nationalité à leurs enfants ;
16. *invite* les gouvernements à soutenir la contribution des diasporas à leur pays d'origine en facilitant la mobilité et l'investissement, et en envisageant d'adopter des dispositions législatives nationales visant à renforcer leur participation à la vie politique, telles que le droit de vote, la double nationalité et la représentation des diasporas au parlement ;
17. *encourage* l'élaboration d'approches globales pour la réintégration durable des migrants de retour dans les pays d'origine, en associant un soutien à la réintégration à l'intention des personnes et des communautés vers lesquels ils retournent, avec des mesures pour améliorer la gouvernance des migrations, les moyens de subsistance et la protection des droits de l'homme en général ;

18. *demande* aux Etats de prendre des mesures efficaces et coordonnées, y compris l'adoption de mesures législatives, pour démanteler les réseaux de passeurs et de trafiquants et mettre fin à l'impunité relative à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants, protéger les migrants, en particulier les femmes et les enfants, contre la violence, la discrimination, l'exploitation et les mauvais traitements, et porter assistance aux migrants qui sont victimes de ce trafic, et encourage également les Etats à renforcer la coopération internationale pour prévenir, examiner, sanctionner et combattre de tels actes, et pour identifier et perturber les flux financiers liés à ces activités ;
19. *exhorte* les gouvernements à exploiter pleinement les sources de données existantes sur la migration, telles que le Portail mondial des données sur la migration développé par l'Organisation internationale pour les migrations, et à renforcer la collecte au niveau national et le partage des données sur la migration, ventilées par âge, sexe, statut migratoire et autres critères pertinents afin d'étayer les débats, les décisions et la législation, tout en veillant à la protection des données personnelles ;
20. *affirme* la nécessité de procéder à des échanges d'informations et de données sur le nombre de migrants, les pays d'origine, les circonstances et causes de leur migration, leurs besoins et les efforts requis pour les aider ;
21. *demande* aux parlements d'exiger de leur gouvernement qu'il rende compte périodiquement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques migratoires nationales, et d'utiliser les outils parlementaires tels que les questions au gouvernement, les auditions publiques et les commissions d'enquête parlementaire pour demander au gouvernement d'expliquer les résultats obtenus ;
22. *exhorte* les parlements à soutenir activement les processus d'intégration régionale et les efforts transnationaux de coordination des politiques migratoires, et à intégrer les instruments régionaux pertinents dans la législation nationale ;
23. *demande* aux parlements de participer activement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'optimiser la gouvernance de la migration et de s'attaquer aux principales causes des migrations forcées et irrégulières – notamment l'extrême pauvreté, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, et les exhorte à promouvoir des mesures destinées à mieux faire comprendre et à tirer parti des avantages pour le développement que représentent les migrations sûres, ordonnées et régulières ;
24. *invite* tous les parlements à participer à la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui se tiendra en décembre 2018 à Marrakech (Maroc) ;
25. *invite également* les parlements à jouer un rôle actif dans le suivi et la mise en œuvre du Pacte mondial et les parlementaires à se joindre aux délégations nationales participant au Forum international d'examen des migrations, qui se réunira tous les quatre ans à compter de 2022 et servira de principal mécanisme mondial pour examiner la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations ;
26. *demande* à l'UIP et à ses Parlements membres d'élaborer d'ici fin 2019, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, un *Plan d'action parlementaire pour les migrations* qui concrétise les engagements pris dans la présente résolution, le Pacte mondial sur les migrations et les obligations des Etats au regard du droit international des droits de l'homme, et de faire rapport à l'UIP en 2021 sur les progrès accomplis ;
27. *recommande* aux parlements de profiter des échanges parlementaires et des conférences interparlementaires telles que les Assemblées de l'UIP pour instaurer un dialogue constructif sur la politique migratoire et la protection des migrants.

Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée

**Etes-vous d'accord que l'Assemblée peut modifier le plan de travail et
l'ordre du jour des commissions permanentes ?**

R é s u l t a t s

Voix positives.....874 Abstentions..... 120
Voix négatives671

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		14		Géorgie		10		Pologne	15		
Afrique du Sud			17	Ghana			14	Portugal		13	
Albanie		<i>Absent</i>		Grèce		13		Qatar	11		
Algérie	16			Guatemala		<i>Absent</i>		Rép. arabe syrienne	13		
Allemagne		19		Guinée		<i>Absent</i>		République centrafricaine	8		
Andorre		10		Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola		14		Haïti		<i>Absent</i>		Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite	14			Hongrie		13		Rép. dém. du Congo	17		
Argentine			10	Inde			23	Rép. dém. pop. lao			12
Arménie	11			Indonésie	22			Rép. pop. dém. de Corée	12		
Australie		14		Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque		13	
Autriche		12		Iraq	14			Roumanie		14	
Azerbaïdjan			10	Irlande	10			Royaume-Uni		18	
Bahreïn	11			Islande		10		Rwanda			12
Bangladesh	20			Israël		12		Saint-Marin		10	
Bélarus	10			Italie	17			Samoa	8		
Belgique		10		Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan			10	Jordanie	12			Serbie	12		
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kazakhstan	13			Seychelles	10		
Botswana		11		Kenya	15			Sierra Leone	11		
Brésil		22		Koweït	11			Singapour	12		
Bulgarie		<i>Absent</i>		Lesotho		11		Slovénie		10	
Burkina Faso	13			Lettonie		11		Somalie	13		
Burundi	12			Liban	11			Soudan	15		
Cabo Verde		10		Liechtenstein		8		Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cambodge		13		Lituanie		11		Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cameroun		13		Malaisie	14			Suède		10	
Canada		15		Malawi	10			Suisse		12	
Chili	13			Mali	10			Suriname	10		
Chine	23			Malte		10		Tchad	13		
Chypre		10		Maroc	13			Thaïlande		18	
Comores		<i>Absent</i>		Mexique		20		Timor-Leste		11	
Congo		<i>Absent</i>		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10		
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>		Monaco		10		Tonga	8		
Croatie		10		Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie	13		
Cuba	13			Myanmar	15			Turkménistan		<i>Absent</i>	
Danemark		12		Namibie		11		Turquie	18		
Djibouti	10			Nicaragua	8			Ukraine		17	
Egypte	19			Niger		13		Uruguay		11	
El Salvador		<i>Absent</i>		Nigéria	20			Venezuela (Rép. bolivarienne du)		15	
Emirats arabes unis	11			Norvège		12		Viet Nam	19		
Equateur	13			Nouvelle-Zélande		11		Yémen	11		
Espagne		15		Oman	11			Zambie		13	
Estonie		11		Ouganda	15			Zimbabwe		13	
Ethiopie	19			Ouzbékistan	15						
Fédération de Russie	20			Pakistan		21					
Fidji	10			Palestine	11						
Finlande			12	Paraguay		<i>Absent</i>					
France		18		Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée

Etes-vous d'accord qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat intitulée *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI, qui ne débouchera pas sur une résolution ?*

R é s u l t a t s

Voix positives499 Abstentions 130
Voix négatives636

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Géorgie	11			Pologne		10	
Afrique du Sud	17			Ghana		Absent		Portugal	13		
Albanie		Absent		Grèce	13			Qatar		11	
Algérie		16		Guatemala		Absent		Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne		Absent		Guinée		Absent		République centrafricaine		8	
Andorre		Absent		Guinée équatoriale		11		Rép. de Corée		Absent	
Angola			14	Haïti		Absent		Rép. de Moldova		Absent	
Arabie saoudite		14		Hongrie		Absent		Rép. dém. du Congo		17	
Argentine	10			Inde			23	Rép. dém. pop. lao		Absent	
Arménie		Absent		Indonésie		22		Rép. pop. dém. de Corée		12	
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque	13		
Autriche	10			Iraq		14		Roumanie		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande		Absent		Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Islande	10			Rwanda		Absent	
Bangladesh		Absent		Israël		Absent		Saint-Marin	10		
Bélarus		13		Italie	17			Samoa		8	
Belgique	10			Japon	10			Sénégal		12	
Bhoutan			10	Jordanie		12		Serbie	7		5
Bolivie (Etat plurinational de)			12	Kazakhstan		13		Seychelles		Absent	
Botswana	11			Kenya		15		Sierra Leone		11	
Brésil	20			Koweït		11		Singapour			10
Bulgarie		Absent		Lesotho			11	Slovénie		Absent	
Burkina Faso		13		Lettonie		11		Somalie		11	
Burundi		12		Liban		11		Soudan		15	
Cabo Verde	3	7		Liechtenstein		Absent		Soudan du Sud		13	
Cambodge			13	Lituanie		Absent		Sri Lanka		Absent	
Cameroun		Absent		Malaisie		14		Suède	10		
Canada	15			Malawi		Absent		Suisse	12		
Chili	10		3	Mali		Absent		Suriname	10		
Chine		23		Malte	10			Tchad		13	
Chypre	10			Maroc		13		Thaïlande	18		
Comores		Absent		Mexique	20			Timor-Leste		10	
Congo		10		Micronésie (Etats fédérés de)	3	5		Togo	10		
Côte d'Ivoire		Absent		Monaco			10	Tonga		Absent	
Croatie		Absent		Mongolie		Absent		Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar		Absent		Turkménistan		Absent	
Danemark	12			Namibie	10			Turquie		18	
Djibouti		10		Nicaragua			8	Ukraine	17		
Egypte		19		Niger		Absent		Uruguay	11		
El Salvador	10			Nigéria		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	4		11
Emirats arabes unis		11		Norvège	12			Viet Nam		Absent	
Equateur	13			Nouvelle-Zélande	11			Yémen		11	
Espagne		Absent		Oman		11		Zambie		13	
Estonie		Absent		Ouganda		15		Zimbabwe		13	
Ethiopie		19		Ouzbékistan		Absent					
Fédération de Russie		20		Pakistan		Absent					
Fidji	10			Palestine		10					
Finlande		Absent		Paraguay		Absent					
France	18			Pays-Bas	13						
				Philippines		Absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Restaurer la paix et la sécurité au Sahel : le rôle des parlements

Résultats du vote par appel nominal sur la proposition de la délégation du Burkina Faso pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives.....	715	Total des voix positives et négatives .	1 046
Voix négatives	331	Majorité des deux tiers	697
Abstentions.....	619		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Géorgie	10			Pologne	15		
Afrique du Sud		17		Ghana	14			Portugal	13		
Albanie		<i>Absent</i>		Grèce	13			Qatar		11	
Algérie			16	Guatemala		<i>Absent</i>		Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne	19			Guinée		<i>Absent</i>		République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola			14	Haïti		<i>Absent</i>		Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite		14		Hongrie	13			Rép. dém. du Congo	17		
Argentine	10			Inde	12		11	Rép. dém. pop. lao			12
Arménie	11			Indonésie			22	Rép. pop. dém. de Corée		12	
Australie	8	6		Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque		13	
Autriche			12	Iraq		14		Roumanie	14		
Azerbaïdjan			10	Irlande			10	Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Islande			10	Rwanda	12		
Bangladesh			20	Israël			12	Saint-Marin			10
Bélarus			10	Italie	17			Samoa		8	
Belgique	10			Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan	6		4	Jordanie		12		Serbie	4		8
Bolivie (Etat plurinational de)			12	Kazakhstan	13			Seychelles			10
Botswana			11	Kenya			15	Sierra Leone			11
Brésil			22	Koweït		11		Singapour			12
Bulgarie		<i>Absent</i>		Lesotho	11			Slovénie	10		
Burkina Faso	13			Lettonie		11		Somalie			13
Burundi	12			Liban		11		Soudan		15	
Cabo Verde	10			Liechtenstein			8	Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cambodge			13	Lituanie			11	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cameroun	13			Malaisie			14	Suède			10
Canada	5		10	Malawi			10	Suisse	9	3	
Chili			13	Mali	10			Suriname	10		
Chine	23			Malte	10			Tchad	13		
Chypre			10	Maroc			13	Thaïlande			18
Comores		<i>Absent</i>		Mexique	10		10	Timor-Leste	11		
Congo		<i>Absent</i>		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10		
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>		Monaco			10	Tonga			8
Croatie			10	Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar			15	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Danemark		12		Namibie		11		Turquie			18
Djibouti			10	Nicaragua	8			Ukraine			17
Egypte	19			Niger	13			Uruguay			11
El Salvador		<i>Absent</i>		Nigéria	20			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	10		5
Emirats arabes unis		11		Norvège		12		Viet Nam	19		
Equateur	13			Nouvelle-Zélande		11		Yémen		11	
Espagne	10	5		Oman		11		Zambie			13
Estonie	11			Ouganda	15			Zimbabwe			13
Ethiopie	19			Ouzbékistan			15				
Fédération de Russie			20	Pakistan	6		15				
Fidji			10	Palestine		11					
Finlande			12	Paraguay		<i>Absent</i>					
France	18			Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Suppression de l'aide accordée à l'UNRWA, un blocus humanitaire et une violation du droit international : réagir face au problème de l'arrêt de l'aide à l'UNRWA et évaluer l'impact de cette décision sur les réfugiés palestiniens et sur la question palestinienne dans son ensemble

Résultats du vote par appel nominal sur la proposition des délégations de la Jordanie et du Koweït pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	1 036	Total des voix positives et négatives .	1 294
Voix négatives	258	Majorité des deux tiers.....	863
Abstentions	371		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Géorgie			10	Pologne	15		
Afrique du Sud	17			Ghana			14	Portugal			13
Albanie		<i>Absent</i>			Grèce	13		Qatar	11		
Algérie	16			Guatemala		<i>Absent</i>		Rép. arabe syrienne	13		
Allemagne		19		Guinée		<i>Absent</i>		République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola	14			Haïti		<i>Absent</i>		Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite	14			Hongrie		13		Rép. dém. du Congo	17		
Argentine	10			Inde	23			Rép. dém. pop. lao	12		
Arménie	5		6	Indonésie	22			Rép. dém. de Corée	12		
Australie		11	3	Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque			13
Autriche			12	Iraq	14			Roumanie			14
Azerbaïdjan	10			Irlande			10	Royaume-Uni			18
Bahreïn	11			Islande		10		Rwanda			12
Bangladesh	20			Israël		12		Saint-Marin	5		5
Bélarus			10	Italie			17	Samoa	8		
Belgique		10		Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan	7		3	Jordanie	12			Serbie	10		2
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kazakhstan	13			Seychelles	10		
Botswana	11			Kenya			15	Sierra Leone			11
Brésil	22			Koweït	11			Singapour			12
Bulgarie		<i>Absent</i>			Lesotho			11	Slovénie		10
Burkina Faso			13	Lettonie		11		Somalie	13		
Burundi	12			Liban	11			Soudan	15		
Cabo Verde			10	Liechtenstein			8	Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cambodge			13	Lituanie			11	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cameroun		13		Malaisie	14			Suède			10
Canada		15		Malawi			10	Suisse	12		
Chili	13			Mali			10	Suriname	10		
Chine	23			Malte	10			Tchad			13
Chypre	5		5	Maroc	13			Thaïlande	8		10
Comores		<i>Absent</i>			Mexique	15		5	Timor-Leste	5	6
Congo		<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10	
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>			Monaco		10		Tonga	8	
Croatie			10	Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie	13		
Cuba	13			Myanmar			15	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Danemark		12		Namibie	11			Turquie	18		
Djibouti	10			Nicaragua	8			Ukraine	10		7
Égypte	19			Niger			13	Uruguay	11		
El Salvador		<i>Absent</i>			Nigéria	10		10	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6	9
Emirats arabes unis	11			Norvège		12		Viet Nam	19		
Equateur	13			Nouvelle-Zélande		11		Yémen	11		
Espagne		15		Oman	11			Zambie	13		
Estonie		11		Ouganda	15			Zimbabwe	13		
Ethiopie	19			Ouzbékistan	15						
Fédération de Russie	20			Pakistan	21						
Fidji			10	Palestine	11						
Finlande			12	Paraguay		<i>Absent</i>					
France	18			Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Changements climatiques : ne dépassons pas les limites

Résultats du vote par appel nominal sur la proposition des délégations des Seychelles, des Fidji, de Tonga, de Samoa et de la Micronésie (Etats fédérés de) pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives.....	1 106	Total des voix positives et négatives ..	1 417
Voix négatives	311	Majorité des deux tiers	945
Abstentions.....	248		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	
Afghanistan	14			Géorgie	10			Pologne			15	
Afrique du Sud	17			Ghana	14			Portugal	13			
Albanie		<i>Absent</i>			Grèce	13		Qatar		11		
Algérie			16	Guatemala		<i>Absent</i>			Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne	19			Guinée		<i>Absent</i>			République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale		<i>Absent</i>			Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola			14	Haïti		<i>Absent</i>			Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite		14		Hongrie	13			Rép. dém. du Congo			17	
Argentine	10			Inde	12		11	Rép. dém. pop. lao	12			
Arménie	11			Indonésie	22			Rép. pop. dém. de Corée		12		
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque		13		
Autriche	12			Iraq		14		Roumanie	14			
Azerbaïdjan			10	Irlande	10			Royaume-Uni	18			
Bahreïn		11		Islande	10			Rwanda	12			
Bangladesh	20			Israël	12			Saint-Marin	10			
Bélarus	10			Italie			17	Samoa	8			
Belgique	10			Japon	20			Sénégal	12			
Bhoutan	7		3	Jordanie		12		Serbie	12			
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kazakhstan	13			Seychelles	10			
Botswana	11			Kenya	15			Sierra Leone	11			
Brésil			22	Koweït		11		Singapour	12			
Bulgarie		<i>Absent</i>			Lesotho	11		Slovénie	10			
Burkina Faso			13	Lettonie	11			Somalie			13	
Burundi	12			Liban		11		Soudan		15		
Cabo Verde	10			Liechtenstein	8			Soudan du Sud		<i>Absent</i>		
Cambodge	13			Lituanie	11			Sri Lanka		<i>Absent</i>		
Cameroun	13			Malaisie	14			Suède	10			
Canada	10		5	Malawi	10			Suisse		12		
Chili			13	Mali			10	Suriname	10			
Chine	23			Malte	10			Tchad	13			
Chypre	10			Maroc		13		Thaïlande	18			
Comores		<i>Absent</i>			Mexique	20		Timor-Leste	11			
Congo		<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	8		Togo	10			
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>			Monaco	10		Tonga	8			
Croatie	10			Mongolie		<i>Absent</i>			Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar	15			Turkménistan		<i>Absent</i>		
Danemark	12			Namibie		11		Turquie		18		
Djibouti			10	Nicaragua	8			Ukraine	17			
Egypte		19		Niger		13		Uruguay	11			
El Salvador		<i>Absent</i>			Nigeria	20		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	10		5	
Emirats arabes unis		11		Norvège	12			Viet Nam	19			
Equateur	13			Nouvelle-Zélande	11			Yémen		11		
Espagne	15			Oman		11		Zambie			13	
Estonie	11			Ouganda	15			Zimbabwe			13	
Ethiopie	19			Ouzbékistan	15							
Fédération de Russie	20			Pakistan	11		10					
Fidji	10			Palestine		11						
Finlande	12			Paraguay		<i>Absent</i>						
France			18	Pays-Bas		13						
				Philippines	20							

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Changements climatiques : ne dépassons pas les limites

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 139^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 17 octobre 2018)*

La 139^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016,

reconnaissant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit un lien explicite entre les changements climatiques et d'autres domaines essentiels de la société d'aujourd'hui, notamment la sécurité alimentaire, l'océan et les autres ressources en eau,

rappelant que, dans le cadre de l'Accord de Paris, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à préparer un rapport spécial en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre,

notant que le GIEC a récemment publié son rapport spécial sur un réchauffement climatique de 1,5 °C, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale aux changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté,

prenant note des prévisions particulièrement préoccupantes mises en avant dans le rapport du GIEC :

- a) Les scénarios climatiques prévoient d'importantes différences dans les caractéristiques régionales du climat entre la situation actuelle et un réchauffement de 1,5 °C, et entre un réchauffement de 1,5 °C et un réchauffement de 2 °C. Ces différences concernent notamment l'augmentation des températures moyennes dans la plupart des régions terrestres et océaniques (degré de confiance élevé), des pics de températures dans la plupart des régions habitées (degré de confiance élevé), de fortes précipitations dans plusieurs régions (degré de confiance moyen), ainsi qu'une plus grande probabilité de sécheresses et de déficits de précipitation dans certaines régions (degré de confiance moyen).
- b) Avec un réchauffement de 1,5 °C, l'élévation du niveau moyen des mers devrait être, d'ici à 2100, d'environ 0,1 mètre plus basse qu'avec un réchauffement de 2 °C (degré de confiance moyen). Une élévation plus lente du niveau de la mer améliore les possibilités d'adaptation des systèmes humains et écologiques des petites îles, des zones côtières basses et des deltas (degré de confiance moyen).
- c) Sur la terre, avec un réchauffement de 1,5 °C, les effets sur la biodiversité et les écosystèmes, notamment sur la disparition et l'extinction d'espèces, devraient être moins importants qu'avec un réchauffement de 2 °C.
- d) Limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au lieu de 2 °C devrait permettre de réduire l'augmentation de la température de l'océan ainsi que l'augmentation de l'acidité et la baisse de la teneur en oxygène de l'océan qui en découlent (degré de confiance élevé). Par conséquent, le fait de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C devrait réduire les risques qui menacent la biodiversité marine, la pêche et les écosystèmes, ainsi que leurs fonctions et leur usage dans la vie des êtres humains, risques illustrés par les récents changements observés sur les écosystèmes de la banquise arctique et des récifs coralliens d'eau chaude (degré de confiance élevé).
- e) Les risques liés au climat qui concernent la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique devraient augmenter avec un réchauffement climatique de 1,5 °C et augmenter davantage si le réchauffement atteint 2 °C,

notant que le rapport établit que des changements urgents et sans précédent sont nécessaires pour réaliser cet objectif, qui reste finançable et atteignable bien que correspondant à l'engagement le plus ambitieux de l'Accord de Paris, lequel vise un maintien de la hausse des températures entre 1,5 °C et 2 °C,

reconnaissant que les petits Etats insulaires en développement (PEID) sont convenus que "les changements climatiques représentent la menace principale pour les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique", et ont salué l'importance accordée à "une définition élargie de la sécurité incluant la sécurité humaine et l'aide humanitaire, en donnant la priorité à la sécurité environnementale et à la coopération régionale lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques, notamment par la coopération et le soutien régionaux",

constatant que de nombreux pays côtiers de faible altitude sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment des sécheresses, des inondations et des tempêtes, en raison de taux élevés de pauvreté, de contraintes financières et technologiques ainsi que d'une forte dépendance à l'agriculture pluviale, alors que beaucoup de ces pays ne sont pas d'importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre,

reconnaissant l'importance d'une action immédiate et urgente visant à lutter contre les changements climatiques et étant attachée à une représentation et à une collaboration permanentes de haut niveau en vue de la 24^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 24) et pendant celle-ci,

consciente du profond impact exercé sur l'océan par les changements climatiques et du fait que la communauté mondiale ne peut tenter de résoudre la crise provoquée par un élément sans s'attaquer aux autres, et reconnaissant en outre que l'acidification des océans fait l'objet d'une cible spécifique au titre de l'Objectif de développement durable 14.3 et qu'elle ne doit pas perdre de vue les problèmes fondamentaux liés aux changements climatiques tels que le réchauffement des océans, la désoxygénation, le blanchissement des récifs coralliens et l'élévation du niveau de la mer, lesquels représentent autant de nouvelles menaces pour l'océan,

rappelant les résolutions de l'UIP relatives aux changements climatiques ainsi que le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 198^{ème} session de 2016 en Zambie, qui définit les principaux domaines d'action du législateur et formule des recommandations de mise en œuvre,

rappelant également le document final élaboré par les parlements des PEID à l'issue de leur réunion tenue le 14 octobre 2017 à Saint-Petersbourg dans le cadre de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, lequel avait ensuite été communiqué aux participants à la Réunion parlementaire de Bonn (COP23),

Invite conséquemment les Membres de l'UIP :

- a) à tenir compte du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C et à prendre des mesures décisives en conséquence ;
- b) à appuyer et à diriger l'élaboration des Règlements et lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en incluant la mobilisation des ressources et en simplifiant les procédures d'obtention de fonds pour lutter contre les changements climatiques, de façon à tirer le meilleur parti du Dialogue Talanoa à la future COP24 ;
- c) à assumer le rôle de chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de leur partenariat avec tous les pays afin que ceux-ci réalisent les ambitions exprimées dans les contributions déterminées au niveau national ;
- d) à encourager leur gouvernement à atteindre cent pour cent des cibles relatives aux énergies renouvelables ;
- e) à renforcer le contrôle des engagements nationaux et internationaux, notamment l'application de la législation nationale par les gouvernements, et à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'établissement de rapports dans le domaine des changements climatiques.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 15 et 17 octobre 2018, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echaniz (Espagne).

Le 15 octobre, la Commission a examiné deux sujets dans le cadre de deux réunions-débats successives : *Désarmement global et non-prolifération* et *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors*.

Réunion-débat : *Désarmement global et non-prolifération*

Le 15 octobre, avant le début de la première réunion-débat, les membres de la Commission ont été invités à visionner un message vidéo du Président du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540, Son Excellence Sacha Sergio Llorentty Solíz, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Etat plurinational de Bolivie auprès des Nations Unies.

En lançant le thème du débat, le modérateur, M. D. Plesch, directeur du Centre d'études internationales et de diplomatie de l'Université SOAS de Londres, a cité M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU, au sujet du rôle que les parlementaires et parlements jouent dans l'action en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il a également félicité l'actuel Secrétaire général de l'ONU, M. A. Guterres, d'avoir publié le nouveau programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun : Un programme de désarmement*. Ce document détaillé comprend un plan de mise en œuvre subséquent qui prévoit un ensemble de mesures pratiques pour l'ensemble des questions liées au désarmement et vise à susciter de nouvelles perspectives et à explorer les domaines dans lesquels des discussions sérieuses sont nécessaires pour ramener le désarmement au cœur du système mis en place pour le maintien de la paix et de la sécurité. Le modérateur a ensuite présenté le projet de la Commission sur le contrôle parlementaire des politiques en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ce projet vise à mieux faire comprendre les méthodes et les instruments dont disposent les parlementaires pour recueillir des informations sur la politique de leur gouvernement, les évaluer, les remettre en question et leur donner suite. Enfin, il a présenté les trois intervenants.

L'Ambassadeur Janis Karklins, Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'ONUG, Président de la cinquième session de la Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes, a présenté la partie du programme intitulée "Un désarmement qui sauve des vies", qui portait sur les armes classiques. La violence armée faisant 500 000 morts par an, ces armes peuvent être comparées aux armes de destruction massive si l'on considère leur effet dévastateur final. La communauté internationale s'attaque au problème des différentes armes classiques à l'aide de diverses conventions, dont le Traité sur le commerce des armes. Cet instrument n'est pas un traité de désarmement au sens classique du terme, visant plutôt à promouvoir une action responsable des Etats en ce qui concerne le commerce des armes et à prévenir et à éliminer le commerce illicite des armes classiques. L'Ambassadeur Karklins a insisté sur le rôle des parlements, en particulier leur fonction de contrôle. Le Traité sur le commerce des armes ne prévoit pas de mécanisme d'examen et son interprétation et sa mise en œuvre sont laissées à la discrétion des Etats parties. C'est donc aux parlementaires qu'il incombe de demander aux gouvernements de rendre compte des efforts qu'ils déploient pour appliquer le Traité.

Mme S. Mercogliano, spécialiste des questions politiques, Bureau des affaires de désarmement, Service de Genève, a présenté la partie du programme intitulée *Le désarmement au secours de l'humanité*, consacrée aux armes de destruction massive et aux autres armes stratégiques. Elle a fait observer que la partie V du programme pour le désarmement était entièrement consacrée au renforcement des partenariats pour le désarmement et insistait sur l'importance de collaborer non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les organisations internationales, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé. Notant la détérioration de la sécurité, elle a souligné l'importance du désarmement, notamment pour maintenir la stabilité et la sécurité, promouvoir la confiance et prévenir les conflits. Dans le programme, le Secrétaire général note que la menace

existentielle posée par les armes nucléaires doit inciter la communauté internationale à prendre des mesures en vue de leur élimination totale. Un plan de mise en œuvre a été publié au début d'octobre 2018. Il explique en détail la manière dont tous les acteurs et parties prenantes doivent déployer les mesures prévues dans le programme de désarmement.

Mme K. Vignard, Chef des opérations et adjointe du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a présenté la partie "Le désarmement pour les générations futures", portant sur les moyens et méthodes de guerre émergents. Elle a fait valoir qu'il était nécessaire de connaître les implications des nouvelles sciences et technologies dans le cadre des conflits, encouragé l'innovation et l'application responsables en ce qui concerne les nouvelles technologies et plaidé en faveur du contrôle humain sur les armes et l'intelligence artificielle ainsi que de la promotion de la paix et de la stabilité dans le cyberspace. L'aspect relatif à la sécurité internationale des nouvelles technologies d'armement soulève de nouvelles questions d'ordre juridique, relatives par exemple à la définition de l'"attaque armée" ou à certains principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels que la légitime défense, et pose de nouveaux défis liés à la prolifération. Les nouvelles technologies sont accessibles et à double usage, et donnent un rôle de premier plan au secteur privé. Elles ont des caractéristiques combinatoires ou habilitantes et engendrent un écart en matière de connaissances. Ces nouvelles armes et moyens de guerre peuvent être déstabilisants, car même si l'innovation semble rendre les démonstrations de force ou la coercition moins probables, elles soulèvent un ensemble de questions éthiques difficiles.

A l'issue des exposés, 17 orateurs ont pris la parole. Ils ont fait connaître la situation de leurs pays respectifs en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ils ont également réaffirmé que l'être humain devait être au cœur des programmes et des politiques en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Certains orateurs ont demandé que des mesures soient prises pour réduire la quantité d'armes, en particulier dans les pays qui s'efforcent d'accroître leur fabrication. Ils ont proposé que les budgets des armes et de l'armée soient réorientés, par exemple au bénéfice de l'éducation ou de la lutte contre les changements climatiques. Une telle approche rendrait la politique plus humaine et mettrait en lumière l'aspect moral et éthique de la question. Des orateurs ont également demandé instamment que des efforts soient faits pour garantir que les armes ne tombent pas aux mains des acteurs non étatiques et insisté sur le fait que l'une des solutions serait de réduire les stocks d'armes et de mettre un terme à la course aux armements.

Réunion-débat : *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors*

La réunion-débat était animée par Mme U. Karlsson (Suède), ancienne parlementaire. Lorsqu'elle exerçait les fonctions de Présidente du Forum des femmes parlementaires de l'UIP, elle s'était efforcée de faire en sorte que la Commission se saisisse de cette question.

Mme C. Bardet, avocate internationale spécialisée dans les crimes de guerre et Présidente de l'ONG We are not Weapons of War (WWoW) a salué le fait que Dr. Denios Mukwege ait été décoré du prix Nobel de la paix 2018. Elle a expliqué que la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre a toujours existé dans les conflits. Elle est silencieuse et ses victimes sont invisibles, rarement entendues et reçoivent une aide minime, tandis que leurs bourreaux sont très rarement poursuivis devant la justice. Le viol en tant qu'instrument de guerre est devenu endémique et presque systématique dans les conflits contemporains. Il est utilisé pour humilier, détruire et dominer aussi les femmes que les hommes et les enfants. Pendant des siècles, la violence sexuelle en temps de conflit a été tacitement acceptée et considérée comme inévitable. Ce n'est qu'en 1992 que ce problème a été examiné par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a déclaré que l'emprisonnement et le viol massifs, organisés et systématiques des femmes constituaient "un crime international qui ne pouvait être ignoré". Par la suite, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ont reconnu le viol comme un crime contre l'humanité. Les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU proclament que le recours au viol et aux autres violences sexuelles en temps de conflit peut constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutif du génocide.

Mme W. Cue, Coordonnatrice principale pour les questions de protection contre l'exploitation, les violences et le harcèlement sexuels au Secrétariat du Comité permanent interorganisations (IASC) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a présenté l'approche adoptée par le

système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les violences sexuelles auxquelles les acteurs humanitaires soumettent les populations bénéficiaires. Des actes de telle nature commis par le personnel humanitaire ne peuvent être tolérés et sont contraires à tout ce que défend l'ONU. La question est devenue une priorité pour le Secrétaire général de l'Organisation, qui a publié une stratégie qui donne la priorité aux droits et à la dignité des victimes. Les mécanismes de rapport et d'enquête sont renforcés et la transparence accrue. Les Etats membres, la société civile et les autres acteurs concernés, y compris les victimes elles-mêmes, sont impliqués dans la mise en place d'un réseau multipartite de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles. On peut observer un changement d'état d'esprit parmi les Etats membres, l'ONU et le secteur de l'aide, à tous les niveaux, tous les acteurs étant attachés à la lutte contre ce fléau.

M. J.-P. Letelier, Sénateur du Chili, ancien Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, a présenté un point de vue parlementaire. Il a souligné la nécessité de comprendre que le viol en temps de guerre était un crime contre l'humanité qui ne pouvait faire l'objet ni d'une amnistie ni de prescription. Les parlementaires doivent en premier lieu veiller à ce que la définition du viol en temps de guerre soit inscrite dans les législations nationales. Cela permettra de poursuivre les auteurs d'actes de telle nature, de reconnaître les responsabilités des Etats et de mettre fin à l'impunité. Il a mentionné une proposition en ce sens formulée par le Président de l'Uruguay, selon laquelle les Etats doivent assumer la responsabilité des crimes commis par ceux qu'ils envoient à l'étranger et, plus globalement, celle des actes commis par tous leurs ressortissants participant aux opérations.

Mme P. Fraser-Damoff (parlementaire, Canada) a appelé tous les Etats à adopter une approche de tolérance zéro. Elle a présenté l'Initiative canadienne Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, un projet pilote novateur et multilatéral qui élaborera, appliquera et mettra à l'essai une combinaison d'approches visant à lever les obstacles à une participation accrue des femmes aux opérations de paix. L'Initiative Elsie aura une incidence sur les militaires et policiers en uniforme. Elle comprendra un important volet de recherche, de suivi et d'évaluation pour garantir son adéquation tout au long de la mise en œuvre.

A l'issue des exposés, 11 acteurs ont pris la parole. Parmi eux se trouvaient les représentants de plusieurs des plus gros contributeurs aux opérations des Nations Unies, comme le Bangladesh, l'Inde et l'Afrique du Sud. Plusieurs orateurs ont fait référence à la résolution 2272 du Conseil de sécurité de l'ONU visant à prévenir l'exploitation et les violences sexuelles par les personnes sous mandat des Nations Unies et ont demandé qu'elle soit appliquée dans les faits. Cette résolution réaffirme la tolérance zéro et prescrit également un nouveau mécanisme pour lutter contre l'exploitation et les violences sexuelles : le rapatriement de contingents militaires et d'unités de police entières dans les rangs desquels se trouvent des individus visés par des allégations. Plusieurs orateurs ont évoqué le fait que la grande majorité des victimes ne portent pas plainte et gardent leur douleur secrète. Ils ont demandé aux ONG de mener des campagnes de sensibilisation sur le terrain pour conseiller les victimes de viol.

Les orateurs ont demandé qu'une feuille de route pour l'action parlementaire soit élaborée et ont avancé plusieurs idées consistant notamment à encourager les parlements à assurer des séances d'information régulières sur les opérations de paix, y compris portant sur des cas de faute professionnelle, et à évaluer régulièrement la législation nationale en vigueur pour déterminer si elle est applicable aux infractions sexuelles commises par ses ressortissants pendant leur service dans les opérations de paix de l'ONU. Les parlements pourraient également modifier, si nécessaire, les cadres administratifs régissant les activités du personnel policier et militaire afin de reconnaître explicitement l'exploitation et les violences sexuelles comme des fautes graves et de faire en sorte que ces cas soient sanctionnés le plus sévèrement possible. Des orateurs ont souligné à quel point il était important de fournir des formations aux troupes de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, avant leur déploiement dans les régions en guerre. L'Afrique du Sud a donné l'exemple de la création d'un tribunal militaire mobile, composé d'un juge, d'un avocat, d'un procureur et d'un greffier, chargé de juger les soldats de la paix sud-africains accusés de mauvaise conduite dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Burundi et le Soudan du Sud.

Audition d'experts : *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*

Le 17 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur *le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*, soit le sujet de la résolution qui devrait être adoptée par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'audition s'est ouverte sur les interventions de deux experts : Mme J. Aparac, membre du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et M. W. Bruyère-Ostells, professeur d'histoire contemporaine à l'Institut des sciences politiques à Aix-en-Provence (France).

Les experts ont donné un bref aperçu de l'évolution du mercenariat et de ses différentes formes et manifestations. Le mercenariat est un phénomène aussi ancien que la guerre elle-même, présent à travers l'histoire. On distingue trois types de mercenaires : les mercenaires intégrés, les mercenaires entrepreneurs et les mercenaires idéologiques. Au fil du temps, le phénomène a évolué et a décliné, puis s'est ravivé avec les guerres de décolonisation et les guerres civiles qui ont suivi. A la fin de la guerre froide, le mercenariat a connu un renouveau et de nouveaux types d'activités liées au mercenariat sont apparus sous la forme de sociétés militaires privées, qui sont passées de groupes dispersés de mercenaires agissant seuls à des sociétés professionnelles et structurées, parfois cotées en bourse. Les dernières manifestations de ce phénomène ont pris la forme de services étendus fournis par ces sociétés aux acteurs humanitaires, à la sécurité maritime, aux centres de détention, etc.

Les experts ont également analysé les liens entre les combattants étrangers et les mercenaires et recensé les principales similitudes, notamment le fait qu'ils sont tous deux des acteurs extérieurs qui interviennent dans un conflit et les types d'activités auxquelles ils participent, comme les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée. Tout en notant qu'une différence essentielle entre de nombreux combattants étrangers et les mercenaires était la motivation idéologique de ces derniers, les experts ont relevé que les gains financiers ou matériels motivaient également les combattants étrangers.

Les deux experts ont souligné le fait que, pour résoudre le problème, il était essentiel de définir les mercenaires et les combattants étrangers. Il n'existe pas de définition unique, ni historique ni juridique, du mercenariat. Le droit international donne une définition étroite du mercenaire ; d'autres définitions se trouvent dans la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires adoptée en décembre 1989 (35 Etats parties dont aucun Membre permanent du Conseil de sécurité) et dans la législation nationale. En outre, des aspects sociologiques, anthropologiques ou historiques doivent être pris en compte. Une solution pourrait être l'élaboration d'une législation réglementant le statut de tous les participants étrangers à une guerre en général, en délaissant la distinction entre mercenaires et combattants étrangers pour s'intéresser à l'assistance apportée à un Etat étranger sans mandat formel d'un autre Etat.

Après avoir entendu les exposés des experts, 21 orateurs au total ont pris la parole. Tous sont convenus de la nécessité de renforcer la législation afin d'interdire l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers, et de réglementer l'action des sociétés militaires privées. Ils ont mis l'accent sur les lacunes actuelles et l'absence de mécanismes de contrôle à tous les niveaux lorsqu'il s'agissait de s'attaquer à tous les problèmes découlant de la présence de mercenaires et de combattants étrangers. La législation doit lutter contre l'impunité et promouvoir le respect et l'éthique. Certains orateurs ont été d'avis que les personnes originaires d'un pays qui combattaient sous un autre étendard devaient être poursuivies sous la juridiction de leur propre pays, quel que soit le lieu où elles agissaient et ont plaidé en faveur de l'adoption de lois nationales très strictes érigeant les activités liées au mercenariat en infraction. Les orateurs ont également appelé à une meilleure gouvernance et à une surveillance accrue du secteur de la sécurité. Concernant la différence entre les mercenaires et les combattants étrangers, de nombreux orateurs ont estimé qu'ils devaient être traités de la même manière. Enfin, un orateur a souligné que, au moment de rédiger la résolution, les co-rapporteurs devaient tenir compte du fait que plusieurs Membres de l'UIP n'avaient pas ratifié toutes les conventions couvrant le problème des mercenaires.

En guise de conclusion, les deux co-rapporteurs ont pris la parole pour faire connaître leurs premières réflexions sur le sujet et ont remercié les experts et les différents intervenants de leur avoir donné matière à réflexion.

Le rapport sur les travaux de la Commission permanente a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance le 18 octobre par le Président de la Commission permanente, M. J.I. Echaniz (Espagne).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 16 octobre 2018 sous la présidence de Mme L. Rojas, membre le plus ancien du Bureau. Onze membres sur 18 étaient présents. Au cours de cette réunion, le Bureau a fait connaissance avec les co-rapporteurs, qui lui ont fourni des informations sur la manière dont ils souhaiteraient aborder la résolution. Le Bureau a également examiné son plan de travail. Il a confirmé la décision, prise à la 138^{ème} Assemblée, de consacrer tout le temps alloué durant la 140^{ème} Assemblée à la négociation de la résolution. Concernant les activités futures entre les Assemblées, tous les membres présents étaient d'avis que davantage de visites sur le terrain devraient être organisées. Le Bureau a pris note d'une invitation à se rendre en Jordanie et une offre officielle était attendue. Les membres du Bureau ont également été informés sur la Semaine de la paix de Genève qui se tiendrait du 5 au 9 novembre 2018. Ces propositions ont ensuite été approuvées par la Commission permanente à l'issue de sa dernière séance plénière du 17 octobre.

Des élections ont eu lieu le 15 octobre 2018. Le Groupe des Douze Plus a proposé la candidature de Mme A. Shkrum (Ukraine) pour pourvoir un poste vacant. Le Groupe Asie-Pacifique a proposé celle de M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) pour un deuxième mandat. Deux postes restent vacants : un pour le Groupe Eurasie, à pourvoir par une femme ou un homme, et un pour le Groupe Asie Pacifique, à pourvoir par une femme.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a tenu ses séances les 15 et 17 octobre. La première séance a été conduite par Mme S. Dinica (Roumanie), membre du Bureau. La deuxième séance a été conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie).

Débat : Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

Le débat a été organisé sur le thème de la prochaine résolution de la Commission permanente qui devrait être adoptée lors de la 140^{ème} Assemblée. Le but du débat était de donner à la Commission l'occasion d'échanger des vues sur le rôle de l'investissement dans le cadre du libre-échange équitable en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'égalité économique, les infrastructures durables, l'industrialisation et l'innovation.

Le thème et les principales questions à aborder et à examiner ont été présentés par les co-rapporteurs, M. J. Wilson (Australie), M. H. Iddrisu (Ghana) et Mme S. Raskovic Ivic (Serbie). Ils ont souligné qu'il importait de reconnaître l'existence d'un lien évident entre le commerce et l'investissement, et que les deux étaient essentiels à la réalisation des ODD. Le commerce n'est souvent ni juste ni équitable, et les rapports import-export sont parfois déséquilibrés. Les parlements doivent donc s'efforcer d'empêcher la propagation de systèmes qui exacerbent les inégalités et, au contraire, promouvoir un processus qui pourrait contribuer à développer un libre-échange équitable. Les co-rapporteurs ont fait valoir qu'il ne s'agissait pas de faire en sorte que les pays soient tous aussi développés les uns que les autres, mais plutôt de veiller à l'égalité des chances et que l'objectif à atteindre devait être en fait celui-là. Une attention particulière devrait également être accordée à la promotion de l'industrialisation car, en son absence, le libre-échange pourrait avoir des conséquences négatives pour les pays en développement.

Au total, 30 délégués ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue, formuler des observations et faire connaître les bonnes pratiques que leurs pays avaient mises en place pour améliorer les normes applicables aux citoyens et faire progresser la mise en œuvre des ODD. Certains délégués ont donné des exemples concrets de mesures prises par leurs parlements pour renforcer le libre-échange, réduire les impôts, favoriser le développement économique et soutenir les pays touchés par les changements climatiques. Les participants ont particulièrement insisté sur l'importance pour les parlements de faire bon usage de leur fonction de contrôle et de s'efforcer à garantir l'équité. La stabilité était considérée comme un moteur essentiel du développement économique. Il a été convenu que la stabilité était une conséquence naturelle du commerce équitable. L'innovation, les investissements verts et l'économie circulaire ont également été désignés comme des aspects importants qui devraient être pris en compte dans le futur projet de résolution.

Compte tenu des disparités qui existent entre les pays, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de la coopération, de la solidarité et de l'appui qui doivent être fournis aux pays en développement. Ils ont souligné que les Membres de l'UIP devaient réaffirmer leur détermination à poursuivre un développement équitable, à créer des opportunités commerciales égales et à améliorer le niveau de vie des citoyens. Des mesures concrètes doivent être prises pour garantir un maximum d'avantages pour tous. Les participants sont convenus que, contrairement au protectionnisme et à l'isolationnisme, le commerce et l'investissement étaient des moteurs essentiels qui pouvaient accélérer la mise en œuvre des ODD, stimuler le développement et générer des gains de productivité. Les participants sont également convenus que les ODD représentaient une excellente occasion de promouvoir une croissance économique équitable et inclusive.

Pour conclure le débat, les co-rapporteurs ont rappelé que le commerce pouvait contribuer à réduire la pauvreté et qu'il était important pour chacun de le faire progresser en mettant clairement l'accent sur le bien-être commun. Ils ont invité les participants à envoyer des contributions écrites pour inclusion dans le projet de résolution.

Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2018

La Commission permanente a examiné le projet de document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra le 9 décembre à Cracovie (Pologne).

La session a débuté par un exposé de la rapporteure de la Réunion parlementaire de Cracovie, Mme A. Paluch (Pologne), qui a présenté le projet de document final de la réunion. Etant donné que la Pologne devait accueillir la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24), la rapporteure a retracé l'histoire des accords sur les changements climatiques, en commençant par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992, le Protocole de Kyoto, qui a suivi, et enfin l'Accord de Paris, adopté en 2015. En ce qui concerne ce dernier instrument, elle a souligné qu'il demandait à tous les pays de réduire leurs émissions et que c'était la raison pour laquelle les contributions déterminées au niveau national avaient été introduites. Mme Paluch a en outre mis l'accent sur le système harmonisé de suivi, d'établissement de rapports et d'inventaire prévus par l'Accord de Paris et a souligné que celui-ci s'appuyait sur le principe de la coopération. Elle a rappelé aux délégués qu'ils devaient soumettre par écrit leurs observations concernant le projet de document final de la Réunion parlementaire au plus tard le 16 novembre 2018.

Au total, quatre délégations ont pris la parole au cours du débat : celles de l'Inde, du Japon, du Koweït et des Seychelles. Elles ont évoqué les récentes catastrophes naturelles et la chaleur record qu'ont connue de nombreux pays l'été précédent. Les délégués ont exhorté leurs pairs à agir contre le réchauffement de la planète, en insistant sur la nécessité de maintenir l'augmentation de la température mondiale à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et exprimé l'espoir que la COP24 mettrait en place une réglementation plus efficace sur les changements climatiques. Le renforcement des liens avec le programme relatif aux ODD, le renforcement des capacités et le transfert des connaissances ont été désignés comme des questions à traiter de toute urgence.

Après avoir répondu aux questions, Mme Paluch a remercié tous les délégués qui avaient fourni des contributions au projet de document final et a invité les autres à envoyer leurs amendements par écrit. Le projet de document final révisé sera communiqué à tous les délégués par l'intermédiaire du site web de l'UIP à la fin novembre 2018.

Réunion-débat : "Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*"

La réunion-débat était conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie), parlementaire. Elle a bénéficié des contributions des experts suivants : Mme S. Lozo et Mme M. de Blonay, toutes deux de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), M. T. Pringle, parlementaire (Irlande) et Mme B. Hoehn, parlementaire (Allemagne).

Mme S. Lozo a ouvert le débat et a mis en lumière les avantages que les énergies renouvelables pouvaient offrir sur les plans environnemental, social et économique. Elle a notamment insisté sur la nature de plus en plus variée des sources d'énergie renouvelable ainsi que sur leur utilisation croissante dans les pays en développement. Les énergies renouvelables peuvent être à l'origine d'un grand nombre d'emplois car, en moyenne, elles sont susceptibles d'en créer davantage que les industries des combustibles fossiles. Estimant que la transition énergétique peut accroître le produit intérieur brut et stimuler la croissance économique, Mme Lozo a insisté sur l'importance de veiller à ce que ce processus soit juste et équitable. Les réglementations, les cadres favorables et les politiques globales sont en fait essentiels pour réaliser efficacement une transition énergétique durable. Mme de Blonay a informé les participants des activités menées par l'IRENA pour mieux faire connaître et diffuser la résolution de l'UIP.

M. T. Pringle a présenté son projet de loi sur le désinvestissement des énergies fossiles, qui avait reçu l'appui unanime de tous les partis à la Chambre basse du Parlement irlandais l'été précédent et était actuellement dans la dernière phase à la Chambre haute. Le projet de loi a été considéré comme une première en ce sens qu'il prévoyait que l'Irlande devienne le premier pays au monde à se départir de ses fonds publics investis dans les entreprises de combustibles fossiles. M. T. Pringle a souligné qu'il était temps que les parlementaires écoutent leurs électeurs et répondent à leurs attentes, et qu'ils

représentent la société civile en plaidant pour des mesures en faveur du climat. M. T. Pringle a exhorté les parlementaires du monde entier à reproduire ce processus et à créer des liens sains entre la société civile, les institutions et d'autres dirigeants politiques disposés à agir, en aidant les collectivités à prendre le pouvoir sur les entreprises.

Mme B. Hoehn a évoqué l'expansion des énergies renouvelables en Allemagne et a expliqué en quoi ces énergies constituaient l'une des plus importantes sources d'électricité dans le pays. En 2017, près de 50 pour cent de l'énergie provenait de sources renouvelables. L'Allemagne vise en effet à rendre son approvisionnement énergétique plus vert et plus respectueux du climat, et à rendre le pays moins dépendant des combustibles fossiles.

Au cours du débat qui a suivi, 17 délégués ont pris la parole. Ils ont souligné que les gouvernements et les parlements devaient élaborer des politiques en matière d'énergies renouvelables et ont présenté les stratégies que leurs pays avaient mises en œuvre pour contribuer au développement de ce secteur, notamment leurs dépenses pour l'aide publique au développement (APD). Les participants ont entre autres souligné la nécessité d'accorder la priorité aux projets visant à soutenir les ménages et affirmé que l'énergie devait être abordable. La délégation japonaise a fait savoir que l'hydrogène serait utilisé durant les Jeux Olympiques de 2020, qui se dérouleraient au Japon. D'autres représentants ont souligné qu'il importait que les parlementaires sensibilisent l'opinion publique aux énergies renouvelables et instaurent des échanges constructifs entre les différentes parties prenantes, dont le secteur privé, car le passage aux énergies renouvelables exigeait des ressources et des moyens financiers considérables. Il a également été mentionné que la transition vers les énergies renouvelables était étroitement liée aux migrations. Le développement de ce secteur pourrait en effet créer des emplois et contribuer à résoudre les problèmes liés aux migrations. Les parlementaires ont reconnu le potentiel du secteur et se sont également penchés sur le rôle des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire.

Elections au Bureau et plan de travail pour la 140^{ème} Assemblée de l'UIP

La Commission a élu au Bureau Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe) pour le Groupe africain et M. A. Simonyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie. Les deux membres achèveront le mandat de leur pays au sein du Bureau.

La Commission a également élu Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe) pour achever le mandat du Président.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la Commission à l'élaboration de la résolution lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)*

Réunion-débat sur le thème *La création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU aiderait-elle à résoudre les questions en suspens en matière d'évasion fiscale des sociétés ?*

Intervenants : Mme S. Blankenburg, chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED ; Mme T.M. Ryding, responsable des politiques et du plaidoyer, EURODAD ; M. D. Pacheco, parlementaire (Portugal).

Treize membres se sont exprimés suite aux exposés des intervenants. Dans l'ensemble, les participants ont manifesté leur soutien à la création d'un organe intergouvernemental à l'ONU chargé d'établir une norme mondiale sur la fiscalité des sociétés.

L'idée de créer un tel organe a été proposée par le Groupe des 77 (G77) et la Chine lors des travaux préparatoires de la troisième Conférence sur le financement du développement organisée à Addis-Abeba en 2015. Aucun accord n'a été trouvé sur la proposition en raison de l'opposition des pays développés, où la plupart des sociétés transnationales du monde ont leur siège social.

L'un des principaux problèmes du régime fiscal international actuel est qu'il permet aux conglomerats d'entreprises de transférer leurs bénéfices vers des filiales situées stratégiquement dans des juridictions à faible taux d'imposition. L'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui vise à établir une norme fiscale commune, a été conçue sans la participation des pays en développement et s'est révélée inadéquate en raison de ses nombreuses lacunes. Les pays en développement peuvent rejoindre l'initiative à condition qu'ils l'acceptent en l'état.

Le problème est aggravé par la prolifération des paradis fiscaux ainsi que par la pratique de plus en plus répandue qui consiste, pour les gouvernements, à attirer les investisseurs privés dans leur pays en abaissant le taux d'imposition. Ainsi, le taux moyen d'imposition des sociétés à travers le monde a été ramené de 50 à 24 pour cent en l'espace de quelques décennies. Des centaines de milliards de dollars de revenus potentiels sont perdus chaque année en raison de ces pratiques.

Un organe fiscal intergouvernemental ne remettrait pas en cause l'autorité souveraine des gouvernements en matière de fiscalité mais contribuerait au contraire à renforcer leur capacité à percevoir l'impôt au nom de leur population. Cette idée est également présente dans le projet de régime fiscal commun à l'étude au sein de l'Union européenne pour les sociétés transnationales.

Le futur organe onusien serait ouvert à tous les pays du monde. En plus d'établir une norme mondiale sur la fiscalité des entreprises, éventuellement par le biais d'un traité international, il pourrait également être chargé de créer une nouvelle catégorie d'impôts mondiaux pour appuyer les efforts visant à résoudre certains problèmes planétaires comme les changements climatiques.

Réunion-débat sur le thème *Quelles sont les possibilités de coopération entre les parlements et l'OMS en sa qualité de principale agence de l'ONU pour la santé mondiale ?*

Intervenants : Mme M. Bocoz, sous-directrice générale chargée du Groupe Relations extérieures, OMS ; M. H. Millat, parlementaire (Bangladesh), président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé.

Fondée en 1948, l'OMS compte 194 pays membres, 7 000 fonctionnaires ainsi que des bureaux dans 150 pays. L'organisation a pour mandat d'encourager le dialogue politique mondial sur les questions de santé et de fournir un appui stratégique aux systèmes de santé des pays, une assistance technique aux autorités sanitaires nationales et des services d'urgence aux pays confrontés à une crise sanitaire.

Le débat a comporté sept interventions. Il a mis en lumière le rôle essentiel joué par l'OMS pour aider les pays à mettre en œuvre l'ODD 3 sur la santé et sa cible ambitieuse qui vise l'instauration d'une couverture sanitaire universelle à l'horizon 2030. Dernièrement, l'OMS a joué un rôle de premier plan

dans la lutte contre les maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiaques et cancer) qui sont responsables de 40 millions de décès chaque année. Elle collabore également avec les pays pour promouvoir et soutenir les programmes de vaccination visant à prévenir les maladies contagieuses.

La résolution de 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire a appelé pour la première fois à une coopération plus étroite entre l'OMS et l'UIP. Cet appel donne un coup d'accélérateur bienvenu à un partenariat qui s'est mis en place progressivement ces dernières années et qui a été officialisé récemment dans un protocole d'accord. Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé dispense des services de supervision et de conseil pour une grande partie des travaux menés par l'UIP avec les parlements dans le domaine de la santé et constitue la principale interface entre l'UIP et l'OMS.

Les participants ont souligné le rôle important joué par les parlements en matière de législation et de contrôle budgétaire en vue d'élargir l'offre de soins au plus grand nombre, en particulier aux personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre. Les parlementaires participent à l'Assemblée mondiale de la Santé, principal organe directeur de l'OMS, où l'UIP organise régulièrement des manifestations parallèles.

Les participants se sont vivement félicités de ces avancées et ont encouragé l'OMS à collaborer étroitement avec l'UIP et directement avec les parlements. Deux propositions ont été faites à cet égard : que l'OMS mette davantage en avant sur son site web ses relations avec les parlements et que les parlements forment des groupes d'amis de l'OMS.

A la fin de la séance, la Commission a élu cinq nouveaux membres : Mme A. Theologou (Chypre), M. L. Iemets (Ukraine), M. M. Melkumyan (Arménie), M. F.H. Naek (Pakistan) et M. P. Katjavivi, (Namibie). En outre, Mme S. Alhashim (Koweït), a été élue Vice-Présidente de la Commission.

Dans ses observations finales, M. Romero s'est félicité de la parité au Bureau de la Commission et a remercié les participants pour leurs contributions.

Déclaration sur le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Genève, 18 octobre 2018)*

Nous célébrons cette année le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un instrument historique élaboré au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale par des représentants du monde entier issus de différents horizons juridiques et culturels.

Les droits fondamentaux proclamés dans cette Déclaration ont servi avant tout à défendre la dignité inhérente à tout être humain et ont contribué à la paix, à la sécurité et à la prospérité de toutes les nations du monde.

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de cette Déclaration, nous saluons également la mémoire de Nelson Mandela, qui aurait eu 100 ans cette année. M. Mandela incarnait les idéaux de la Déclaration et, selon ses propres termes, caressait "l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle toutes les personnes vivent ensemble, en harmonie et avec des chances égales".

Les droits consacrés par la Déclaration ont été universellement reconnus de son vivant et les Etats sont aujourd'hui juridiquement tenus de veiller à ce que leurs citoyens en aient la jouissance et puissent accéder à des voies de recours et à une réparation appropriée lorsque leurs droits sont violés.

Il n'en reste pas moins que pour de nombreuses personnes, ces droits sont encore loin d'être une réalité. Dans un contexte d'autoritarisme croissant, de conflit interne, de guerre, de pauvreté et de migrations à grande échelle, nous nous sentons tenus, en tant que parlementaires, de réaffirmer notre attachement à la Déclaration et à ses principes fondamentaux de la manière suivante :

- En tant que législateurs, nous nous engageons à veiller à ce que les cadres juridiques nationaux tiennent compte des obligations nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et créent un environnement favorisant des politiques participatives et inclusives, une société civile dynamique et l'état de droit.
- En tant que représentants du peuple, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que le discours, les procédures et l'action parlementaires reflètent profondément et promeuvent l'égalité, la liberté et la justice.
- Nous nous emploierons davantage à faire connaître la Déclaration à nos électeurs et à les aider à accéder aux droits qui en découlent.
- En tant que modèles à suivre, nous nous engageons à inspirer et à dynamiser nos sociétés, notamment en défendant les droits des personnes marginalisées et persécutées telles que les femmes, les enfants, les minorités et les laissés-pour-compte.
- Nous nous engageons à œuvrer en faveur de la Déclaration en étant solidaires avec nos collègues parlementaires dans le monde entier dont les droits fondamentaux sont violés, en soumettant leurs cas aux forums compétents et aux interlocuteurs appropriés, et en soutenant les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.
- Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme, les "Mandela invisibles" qui risquent leur liberté et leur vie pour défendre les droits des autres, et qui méritent ainsi la reconnaissance et le soutien des parlements, en particulier dans le contexte du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

Observations finales de la Présidente de l'UIP sur les valeurs et principes de l'UIP

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait siennes
(Genève, 18 octobre 2018)*

Chers collègues, la devise de l'UIP est *Pour la démocratie. Pour tous.*

Notre énoncé de vision nous rappelle que *Nous œuvrons pour un monde dans lequel chaque voix compte.*

Lors de cette Assemblée, nous avons procédé à un vote qui a provoqué un certain malaise chez de nombreux Membres de notre organisation, et également chez moi.

Les Assemblées de l'UIP sont des forums où les parlementaires sont informés et discutent de tous les sujets, sans veto ni tabou sur les questions délicates, en particulier celles liées aux droits de l'homme. En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité d'aborder tous les sujets qui touchent ceux que nous représentons.

Cette semaine, nous avons lancé le nouveau *Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la liberté d'expression*. J'encourage chacun d'entre vous à profiter de ce document pour éclairer et guider notre travail à venir, chez nous et ici dans le cadre de nos Assemblées.

Comme il est rappelé en ce 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les êtres humains jouissent des mêmes droits, notamment du droit à la liberté d'expression et à l'égalité devant la loi.

Ces principes fondamentaux, l'UIP et ses Membres doivent trouver le moyen de les intégrer pleinement dans tous nos travaux, en commission comme en plénière.

Déclaration présidentielle sur les récentes avancées concernant la péninsule coréenne

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

L'UIP se félicite des récentes avancées concernant la péninsule coréenne, notamment du Sommet intercoréen qui s'est tenu en avril et qui a abouti à la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et l'unification de la péninsule coréenne, du Sommet qui a réuni les Etats-Unis et la République populaire démocratique de Corée à Singapour en juin, et de la visite du Président Moon Jae-in à Pyongyang en septembre.

Ces événements historiques sont des éléments fondamentaux dans l'édification de la paix, et l'UIP salue les efforts consentis par les deux parties en vue d'un rapprochement et d'une compréhension mutuelle.

L'UIP s'est attachée à jeter des ponts entre les délégations de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, ce qu'elle continuera de faire à l'avenir. Elle se réjouit de faciliter les contacts entre les délégations pendant ses Assemblées, qui servent de plateformes de dialogue et d'échanges bilatéraux et illustrent la diplomatie parlementaire à l'œuvre.

Lors de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP, les deux délégations se sont déclarées résolues à travailler ensemble, notamment au sein de l'UIP, afin de contribuer activement aux progrès considérables réalisés dans la normalisation des relations entre les deux parties.

L'UIP est fondée sur le principe du dialogue politique pour le règlement des différends et des conflits. Elle est au service de ses Membres pour faciliter les contacts, participer à la médiation des conflits et offrir ses bons offices dans l'intérêt d'un monde plus pacifique. En tant que médiateur neutre et impartial, l'UIP est une oasis d'espoir.

Budget de l'UIP pour 2019

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 203^{ème} session
(Genève, 15 octobre 2018)

	Budget approuvé pour 2018	Budget approuvé pour 2019		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 467 100	10 515 200		10 515 200
Fonds de roulement	237 000	422 000		422 000
Contributions du personnel	1 048 500	1 099 700		1 099 700
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	298 700	(298 700)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 002 600		4 034 400	4 034 400
TOTAL DES RECETTES	15 871 200	12 451 600	3 735 700	16 187 300
DEPENSES				
Objectifs Stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 321 900	1 322 200	824 200	2 146 400
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 699 000	517 900	656 400	1 174 300
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 469 500	1 035 600	508 500	1 544 100
4. Contribuer à la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	505 200	195 500	907 200	1 102 700
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 159 400	3 437 600		3 437 600
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	417 200	79 600	265 100	344 700
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	972 700	151 300	851 400	1 002 700
8. Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales	923 000	927 100		927 100
Sous-total	11 467 900	7 666 800	4 012 800	11 679 600
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	867 900	912 700	21 600	934 300
Visibilité, plaidoyer et communication	1 026 200	1 097 200		1 097 200
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 681 700	2 658 900		2 658 900
Sous-total	4 585 800	4 677 200	21 600	4 700 400
Autres charges	114 000	106 000		106 000
Suppressions	(296 500)		(298 700)	(298 700)
TOTAL DES DEPENSES	15 871 200	12 451 600	3 735 700	16 187 300

Budget d'équipement approuvé pour 2019

Poste	2019
1. Remplacement d'ordinateurs	35 000
2. Mobilier	15 000
3. Réalisation du site internet	100 000
Dépenses d'équipement totales	150 000

Programme et budget approuvé pour 2019

Barème des contributions pour 2019 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 203^{ème} session
(Genève, 15 octobre 2018)*

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2019	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	11 500
Afrique du Sud	0,364 %	0,550 %	57 300
Albanie	0,008 %	0,110 %	11 500
Algérie	0,161 %	0,310 %	32 300
Allemagne	6,389 %	6,390 %	666 300
Andorre	0,006 %	0,110 %	11 500
Angola	0,010 %	0,110 %	11 500
Arabie saoudite	1,146 %	1,380 %	143 900
Argentine	0,892 %	1,120 %	116 800
Arménie	0,006 %	0,110 %	11 500
Australie	2,337 %	2,550 %	265 900
Autriche	0,720 %	0,940 %	98 000
Azerbaïdjan	0,060 %	0,180 %	18 800
Bahreïn	0,044 %	0,160 %	16 700
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	11 500
Bélarus	0,056 %	0,180 %	18 800
Belgique	0,885 %	1,110 %	115 700
Bénin	0,003 %	0,100 %	10 400
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	10 400
Bolivie (Etat plurinational de)	0,012 %	0,120 %	12 500
Bosnie-Herzégovine	0,013 %	0,120 %	12 500
Botswana	0,014 %	0,120 %	12 500
Bésil	3,823 %	3,960 %	412 900
Bulgarie	0,045 %	0,160 %	16 700
Burkina Faso	0,004 %	0,110 %	11 500
Burundi	0,001 %	0,100 %	10 400
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	10 400
Cambodge	0,004 %	0,110 %	11 500
Cameroun	0,010 %	0,110 %	11 500
Canada	2,921 %	3,110 %	324 300
Chili	0,399 %	0,590 %	61 500
Chine	7,921 %	7,890 %	822 800
Chypre	0,043 %	0,160 %	16 700
Colombie	0,322 %	0,500 %	52 100
Comores	0,001 %	0,100 %	10 400
Congo	0,006 %	0,110 %	11 500
Costa Rica	0,047 %	0,170 %	17 700
Côte d'Ivoire	0,009 %	0,110 %	11 500
Croatie	0,099 %	0,230 %	24 000
Cuba	0,065 %	0,190 %	19 800
Danemark	0,584 %	0,790 %	82 400
Djibouti	0,001 %	0,100 %	10 400
Egypte	0,152 %	0,300 %	31 300
El Salvador	0,014 %	0,120 %	12 500
Emirats arabes unis	0,604 %	0,810 %	84 500
Equateur	0,067 %	0,190 %	19 800
Espagne	2,443 %	2,650 %	276 300
Estonie	0,038 %	0,150 %	15 600
Eswatini	0,002 %	0,100 %	10 400

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2019	
Ethiopie	0,010 %	0,110 %	11 500
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007 %	0,110 %	11 500
Fédération de Russie	3,088 %	3,270 %	340 900
Fidji	0,003 %	0,100 %	10 400
Finlande	0,456 %	0,650 %	67 800
France	4,859 %	4,930 %	514 000
Gabon	0,017 %	0,120 %	12 500
Gambie	0,001 %	0,100 %	10 400
Géorgie	0,008 %	0,110 %	11 500
Ghana	0,016 %	0,120 %	12 500
Grèce	0,471 %	0,670 %	69 900
Guatemala	0,028 %	0,140 %	14 600
Guinée	0,002 %	0,100 %	10 400
Guinée équatoriale	0,010 %	0,110 %	11 500
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	10 400
Guyana	0,002 %	0,100 %	10 400
Haïti	0,003 %	0,100 %	10 400
Honduras	0,008 %	0,110 %	11 500
Hongrie	0,161 %	0,310 %	32 300
Iles Marshall	0,001 %	0,100 %	10 400
Inde	0,737 %	0,950 %	99 100
Indonésie	0,504 %	0,700 %	73 000
Iran (République islamique d')	0,471 %	0,670 %	69 900
Iraq	0,129 %	0,270 %	28 200
Irlande	0,335 %	0,510 %	53 200
Islande	0,023 %	0,130 %	13 600
Israël	0,430 %	0,620 %	64 600
Italie	3,748 %	3,890 %	405 600
Japon	9,680 %	9,680 %	1 009 300
Jordanie	0,020 %	0,130 %	13 600
Kazakhstan	0,191 %	0,350 %	36 500
Kenya	0,018 %	0,130 %	13 600
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	10 400
Koweït	0,285 %	0,460 %	48 000
Lesotho	0,001 %	0,100 %	10 400
Lettonie	0,050 %	0,170 %	17 700
Liban	0,046 %	0,170 %	17 700
Libye	0,125 %	0,270 %	28 200
Liechtenstein	0,007 %	0,110 %	11 500
Lituanie	0,072 %	0,200 %	20 900
Luxembourg	0,064 %	0,190 %	19 800
Madagascar	0,003 %	0,100 %	10 400
Malaisie	0,322 %	0,500 %	52 100
Malawi	0,002 %	0,100 %	10 400
Maldives	0,002 %	0,100 %	10 400
Mali	0,003 %	0,100 %	10 400
Malte	0,016 %	0,120 %	12 500
Maroc	0,054 %	0,180 %	18 800
Maurice	0,012 %	0,120 %	12 500
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	10 400
Mexique	1,435 %	1,670 %	174 100
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001 %	0,100 %	10 400
Monaco	0,010 %	0,110 %	11 500
Mongolie	0,005 %	0,110 %	11 500
Monténégro	0,004 %	0,110 %	11 500
Mozambique	0,004 %	0,110 %	11 500
Myanmar	0,010 %	0,110 %	11 500
Namibie	0,010 %	0,110 %	11 500

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2019	
Népal	0,006 %	0,110 %	11 500
Nicaragua	0,004 %	0,110 %	11 500
Niger	0,002 %	0,100 %	10 400
Nigéria	0,209 %	0,370 %	38 600
Norvège	0,849 %	1,070 %	111 600
Nouvelle-Zélande	0,268 %	0,440 %	45 900
Oman	0,113 %	0,250 %	26 100
Ouganda	0,009 %	0,110 %	11 500
Ouzbékistan	0,023 %	0,130 %	13 600
Pakistan	0,093 %	0,230 %	24 000
Palaos	0,001 %	0,100 %	10 400
Palestine		0,100 %	10 400
Panama	0,034 %	0,150 %	15 600
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004 %	0,110 %	11 500
Paraguay	0,014 %	0,120 %	12 500
Pays-Bas	1,482 %	1,720 %	179 300
Pérou	0,136 %	0,280 %	29 200
Philippines	0,165 %	0,320 %	33 400
Pologne	0,841 %	1,060 %	110 500
Portugal	0,392 %	0,580 %	60 500
Qatar	0,269 %	0,440 %	45 900
République arabe syrienne	0,024 %	0,130 %	13 600
République centrafricaine	0,001 %	0,110 %	11 500
République de Corée	2,039 %	2,260 %	235 600
République de Moldova	0,004 %	0,110 %	11 500
République démocratique du Congo	0,008 %	0,110 %	11 500
République démocratique populaire lao	0,003 %	0,100 %	10 400
République dominicaine	0,046 %	0,170 %	17 700
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	11 500
République tchèque	0,344 %	0,520 %	54 200
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	11 500
Roumanie	0,184 %	0,340 %	35 500
Royaume-Uni	4,463 %	4,560 %	475 500
Rwanda	0,002 %	0,100 %	10 400
Saint-Marin	0,003 %	0,100 %	10 400
Sainte-Lucie	0,001 %	0,100 %	10 400
Samoa	0,001 %	0,100 %	10 400
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	10 400
Sénégal	0,005 %	0,110 %	11 500
Serbie	0,032 %	0,150 %	15 600
Seychelles	0,001 %	0,100 %	10 400
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	10 400
Singapour	0,447 %	0,640 %	66 700
Slovaquie	0,160 %	0,310 %	32 300
Slovénie	0,084 %	0,210 %	21 900
Somalie	0,001 %	0,100 %	10 400
Soudan	0,010 %	0,110 %	11 500
Soudan du Sud	0,003 %	0,100 %	10 400
Sri Lanka	0,031 %	0,140 %	14 600
Suède	0,956 %	1,180 %	123 000
Suisse	1,140 %	1,370 %	142 800
Suriname	0,006 %	0,110 %	11 500
Tadjikistan	0,004 %	0,110 %	11 500
Tchad	0,005 %	0,110 %	11 500
Thaïlande	0,291 %	0,460 %	48 000
Timor-Leste	0,003 %	0,100 %	10 400
Togo	0,001 %	0,100 %	10 400
Tonga	0,001 %	0,100 %	10 400

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2019	
Trinité-et-Tobago	0,034 %	0,150 %	15 600
Tunisie	0,028 %	0,140 %	14 600
Turkménistan	0,026 %	0,140 %	14 600
Turquie	1,018 %	1,250 %	130 300
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	10 400
Ukraine	0,103 %	0,240 %	25 000
Uruguay	0,079 %	0,210 %	21 900
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	10 400
Venezuela (République bolivarienne du)	0,571 %	0,780 %	81 300
Viet Nam	0,058 %	0,180 %	18 800
Yémen	0,010 %	0,110 %	11 500
Zambie	0,007 %	0,110 %	11 500
Zimbabwe	0,004 %	0,110 %	11 500

Membre ou membre associé	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2019	
		%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants		0,030 %	3 100
Assemblée législative est-africaine		0,010 %	1 000
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,050 %	5 200
Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire		0,030 %	3 100
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010 %	1 000
Parlement andin		0,020 %	2 100
Parlement arabe		0,010 %	1 000
Parlement centraméricain		0,010 %	1 000
Parlement européen		0,060 %	6 300
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,030 %	3 100
Parlement de la CEDEAO		0,010 %	1 000
Parlement de la CEMAC		0,010 %	1 000
Total		100 %	10 515 200

Coopération avec le système des Nations Unies

Liste des activités menées par l'UIP du 15 mars au 15 septembre 2018

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

L'Assemblée générale des Nations Unies, faisant suite au Rapport bisannuel du Secrétaire général, a adopté le 22 mai une nouvelle résolution traitant de façon exhaustive de *l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire* - www.ipu.org/sites/default/files/documents/72-278-f.pdf. M. Lajcak, Président de l'Assemblée générale, conduisait la réunion, au cours de laquelle plusieurs Etats membres de l'ONU et la Présidente de l'UIP ont pris la parole. Cette résolution est le fruit de la série de consultations intergouvernementales menées à New York sous la houlette de M. Camacho, Ambassadeur du Mexique. Ce texte, qui traite de la question de façon approfondie et prospective, définit des modalités d'interaction et de coopération dans un grand nombre de domaines. La résolution établit, entre autres, une nouvelle Journée internationale du parlementarisme, plaide en faveur d'une collaboration plus étroite et systématique entre les équipes de pays de l'ONU et les parlements nationaux et recommande une fois encore à l'UIP et à l'ONU de faire participer les parlements à la mise en œuvre des ODD.

Démocratie et droits de l'homme

L'UIP a continué à apporter sa contribution aux processus onusiens relatifs au Pacte mondial sur les migrations et au Pacte mondial sur les réfugiés, qui seront adoptés cette année. Suite à l'adoption, le 28 mars 2018, à l'occasion de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, de la Déclaration sur les migrants et les réfugiés, l'UIP a recommandé d'intégrer des libellés faisant référence aux parlements dans les textes en cours de négociation à New York (migrations) et Genève (réfugiés) Le rôle des parlements est donc reconnu à plusieurs reprises dans ces deux documents.

Le 17 mai, le Conseil des droits de l'homme (CDH) a rendu public un vaste rapport intitulé *La Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel*. Ce rapport s'inspire des réponses à un questionnaire à l'intention des parlements envoyé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux Etats membres, aux institutions des Nations Unies et à d'autres parties prenantes. Il contient des recommandations traitant de la création d'une commission parlementaire des droits de l'homme et du renforcement de la participation parlementaire aux mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, tout particulièrement l'Examen périodique universel.

Outre le soutien qu'elle a apporté pour inciter les parlements à prendre part à l'Examen périodique universel qui a eu lieu lors de la session annuelle du CDH (18 juin - 6 juillet), l'UIP a organisé pendant cette session un atelier et une réunion parallèle visant à mettre l'accent sur l'expérience concrète des parlementaires en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le 23 mai, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait du 30 juin la Journée internationale du parlementarisme. Cette date commémore la toute première réunion de l'Union interparlementaire en 1889. Plusieurs parlements, donnant suite à la suggestion de l'UIP, ont réussi à organiser des manifestations visant à célébrer la première Journée internationale du parlementarisme, qui a eu lieu le 30 juin 2018. L'UIP continuera à collaborer avec l'ONU afin d'intensifier les efforts visant à promouvoir cette journée à l'avenir.

L'UIP a aussi poursuivi ses efforts réguliers pour célébrer la Journée internationale de la démocratie (15 septembre). En 2018, l'UIP a proposé de choisir le "contrôle parlementaire" comme thème général de cette journée, car cette fonction essentielle du parlement constitue un élément fondamental du système de poids et contrepoids de toute démocratie digne de ce nom.

Le 18 septembre, l'UIP a contribué à une manifestation parallèle organisée par la Mission permanente de l'Equateur dans le cadre de la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui portait sur "l'impact de la corruption sur le plein exercice des droits de l'homme à tous les niveaux". Ce fut l'occasion de faire connaître à l'ensemble de la communauté des Nations Unies à Genève les principales conclusions du récent Rapport parlementaire mondial UIP/PNUD sur le contrôle parlementaire.

Le PNUD et l'UIP ont poursuivi leur projet d'assistance au Parlement du Myanmar. Les deux organisations ont aussi continué à prêter leur concours aux Parlements de Djibouti, de Géorgie et du Vanuatu.

L'UIP et le PNUD ont continué à coopérer à l'élaboration d'une méthodologie en faveur de la réalisation de l'indicateur 16.7.1 des Objectifs de développement durable, qui évalue (par classe d'âge, sexe, handicap et groupes de population) la répartition des postes de la fonction publique en la comparant à la répartition nationale. L'UIP et le PNUD ont conçu les métadonnées relatives à cet indicateur et lancé en août un projet pilote dans un petit nombre de parlements. Si ce projet donne de bons résultats, la méthodologie sera soumise à l'approbation du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Les deux organisations ont poursuivi leurs efforts de diffusion du *Rapport parlementaire mondial 2017* sur le contrôle parlementaire. Il s'agit notamment de la présentation d'une version du rapport en langue serbe, préparée par le bureau du PNUD en Serbie, à un séminaire régional sur les ODD qui a eu lieu à Belgrade les 24 et 25 mai.

Egalité des sexes

L'UIP a poursuivi sa collaboration avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) pour promouvoir le rôle joué par les parlements dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Les Parlements membres de l'UIP ont été régulièrement informés et invités à contribuer à leur examen national par le Comité CEDEF. L'UIP a transmis les recommandations issues de ces examens aux parlements des pays dont la situation a été examinée, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leur travail. Les efforts déployés par l'UIP dans ce domaine ont également consisté à ce que le Comité CEDEF comprenne le rôle fondamental joué par les parlements dans la mise en œuvre de la Convention et ait accès aux données collectées par l'UIP concernant les femmes dans la vie politique, afin qu'il donne une place croissante à ces deux questions dans le dialogue qu'il noue avec les Etats.

En collaboration avec USAID et le PNUD, l'UIP a aidé le Parlement de la Géorgie à mener à bien en juin 2018 une auto-évaluation relative au genre s'inspirant de l'outil d'évaluation élaboré par l'UIP intitulé *Parlements : évaluer la sensibilité au genre*. Cet exercice a rassemblé des parlementaires et des membres du personnel parlementaire hommes et femmes. Des priorités de réformes futures ont été définies, notamment des mesures visant à faire augmenter le nombre de femmes parlementaires et à lutter contre le sexisme et le harcèlement. Les conclusions de ce travail seront également prises en considération lors de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action du Parlement.

Des représentants d'ONU Femmes et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) ont pris part au 12^{ème} Sommet des Présidentes de parlement organisé conjointement en avril 2018 par l'UIP et la Chambre des députés bolivienne à Cochabamba, en Bolivie. Ce sommet avait pour thème *Les Présidentes de parlement s'engagent pour que chaque voix compte*. La Déclaration de Cochabamba, qui souligne le lien entre la participation équitable des femmes à la vie politique et l'avènement de sociétés plus prospères, pacifiques et inclusives, plaide en faveur de la parité en politique, ainsi que de l'adoption et de la mise en œuvre de lois spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique (voir section correspondante sous l'Objectif 2 du rapport).

Autonomisation des jeunes

A la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, un dialogue a été organisé en collaboration avec ONUSIDA lors de la réunion du Forum des jeunes parlementaires. Cette réunion-débat, à laquelle ont pris part des militants et des représentants de la société civile, avait pour sujet la contribution que les jeunes parlementaires peuvent apporter, dans l'optique d'éradiquer le sida d'ici 2030, à la lutte contre les lois et les politiques préjudiciables.

Le 28 juin 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a rendu public un rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme relatif aux jeunes et aux droits de l'homme (A/HRC/39/33). Tenant compte de l'engagement de l'UIP auprès du Conseil des droits de l'homme, notamment de sa participation au Forum de Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, le rapport fait abondamment référence au *Rapport 2016 de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et aux recommandations de l'UIP relatives à la représentation des jeunes dans les parlements.

L'UIP s'est associée à iKnow Politics dans le cadre d'un chat qui a eu lieu sur Twitter le 10 août 2018 pour fêter la Journée internationale de la jeunesse (12 août 2018). Ce chat a permis à des parlementaires, des experts et des militants, mais aussi au grand public en général, de dialoguer et de donner un retentissement médiatique à une série de questions liées aux jeunes et à la participation des jeunes femmes à la politique. iKnow Politics est un projet conjoint qui compte également avec la participation du PNUD et d'ONU-Femmes (voir section correspondante sous l'Objectif 6 du rapport).

Paix internationale et sécurité

Une délégation de l'UIP a pris part à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix qui a eu lieu le 25 avril. L'observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU a prononcé une allocution à l'occasion du 6^{ème} examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies, qui s'est déroulé le 27 juin à New York.

L'UIP et l'ONUSC ont continué à définir leur programme conjoint de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, qui vise à faciliter la transposition dans la législation nationale des engagements pris à l'échelon international, ainsi qu'à promouvoir la coopération parlementaire régionale. Les deux partenaires ont organisé la deuxième réunion du Groupe de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, où ont été approuvés le budget et les activités du Programme conjoint. A la suite de cette réunion, l'UIP et l'ONUSC ont entamé des consultations avec le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies dans le but d'officialiser leur accord trilatéral grâce à un protocole d'accord. Ce protocole, qui sera présenté pour approbation aux instances de direction de l'UIP à l'occasion de la 139^{ème} Assemblée. De surcroît, le secrétariat conjoint s'est lancé dans la rédaction du premier rapport parlementaire sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, qui sera lancé à l'occasion du premier Sommet parlementaire mondial, pour l'instant prévu en février 2019 (voir section correspondante sous l'objectif 4 du rapport).

Développement durable

Le 12 avril 2018, le Secrétaire général de l'UIP et le Directeur exécutif d'ONU Environnement ont signé un protocole d'accord précisant les termes de leur coopération concernant les ODD, tout particulièrement ceux qui ont trait à l'environnement et aux changements climatiques. Le travail de rédaction d'une note d'orientation conjointe sur l'économie verte à l'intention des parlementaires s'est poursuivi durant l'été, dans la perspective de lancer ce document lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui aura lieu début décembre (voir section correspondante sous l'Objectif 7 du rapport).

Les 21 et 22 mai, l'UIP a pris part à la session bisannuelle du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement, à laquelle elle a été représentée par huit parlementaires. L'UIP a également suivi le Forum annuel sur le financement du développement et les réunions parallèles auxquelles il a donné lieu. Le 23 mai, le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une intervention lors d'une réunion spéciale du Conseil économique et social des Nations Unies consacrée aux sociétés durables, résilientes et inclusives.

Le 25 mai, à Genève, le Directeur général de l'OMS a pris part, aux côtés du Secrétaire général de l'UIP, à une séance d'information technique sur *Le rôle des parlementaires pour réaliser les objectifs indissociables de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire mondiale*.

Le 5 juin, une délégation de l'UIP a participé à l'audition multipartite visant à préparer la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les maladies non transmissibles, qui a eu lieu en septembre. Une résolution de l'Assemblée générale avait prié l'UIP d'apporter sa contribution à cette réunion. Sur cette base, l'UIP a été invitée à contribuer à la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui se déroulera en septembre 2019.

Pour contribuer au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, l'UIP a invité environ 90 parlementaires à prendre part aux délibérations du Forum et organisé une réunion parallèle officielle le 16 juillet, premier jour du volet ministériel du Forum. Le thème principal du Forum, à savoir la pérennité écologique, était au cœur de cette réunion parallèle. Le 17 juillet, l'UIP et le PNUD ont organisé un atelier parlementaire présentant leur outil d'auto-évaluation relatif aux ODD. Un peu plus tard dans la semaine, la Présidente de l'UIP a prononcé une allocution pendant le débat général du Forum. Dans les mois qui ont précédé la tenue du Forum, l'UIP a pris contact avec les parlements des 47 pays qui doivent présenter un examen national volontaire, afin d'encourager les parlementaires à prendre une part plus active à cet important processus de suivi (voir section correspondante sous l'Objectif 7 du rapport).

L'UIP et le PNUD ont continué de soutenir les auto-évaluations au regard de ODD entreprises dans les parlements au moyen de l'outil d'auto-évaluation UIP-PNUD relatif aux ODD. Au cours de la période à l'étude, le Parlement de l'Argentine a entamé les préparatifs d'un atelier faisant appel à l'outil d'auto-évaluation UIP-PNUD.

L'UIP a pris une part active à plusieurs réunions de groupes de travail du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC), auquel participe le PNUD. L'UIP a apporté sa contribution à deux des groupes de travail du GPEDC, a contribué à la création d'un nouveau Forum des dirigeants d'entreprise, aidé à définir de nouveaux indicateurs permettant de mesurer les progrès

réalisés en matière de coopération pour le développement et participé à la conférence de lancement du Cycle de suivi 2018-19 du GPEDC, qui s'est déroulée les 11 et 12 septembre à Paris (voir section correspondante sous l'Objectif 7 du rapport).

Saber Chowdhury, Président honoraire de l'UIP, s'est exprimé lors de la réunion-débat sur la contribution des institutions de contrôle à la mise en œuvre des ODD, organisée le 29 juillet à New York par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Le 18 juillet, l'Observateur permanent de l'UIP a pris la parole lors de la réunion parallèle sur la collaboration entre le parlement et les organisations de la société civile concernant les ODD.

Interaction de haut niveau

Une réunion-débat de haut niveau sur les migrations et les réfugiés s'est tenue le 23 mars à l'ouverture de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP. M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. William Lacy Swing, Directeur de l'Organisation internationale pour les migrations, et M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ont pris part à cette réunion. D'autres représentants de l'ONU ont participé aux ateliers, aux événements spéciaux et aux réunions des commissions qui se sont tenues durant l'Assemblée.

Le Secrétaire général de l'ONU a apporté sa contribution aux célébrations de la toute première Journée internationale du parlementarisme (30 juin) en enregistrant un message vidéo spécialement destiné à tous les parlements et les parlementaires. Ce message vidéo a été diffusé sur le site web de l'UIP dans le cadre des efforts consentis pour célébrer cette journée, qui coïncide avec la création de l'UIP.

Le 19 juillet a eu lieu la première réunion de travail du personnel de l'UIP et de l'ONU, qui donnait suite à la recommandation formulée par la réunion des hauts dirigeants de novembre 2017. Seize entités ou institutions des Nations Unies étaient représentées à cette réunion, co-présidée par l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies et un haut responsable du Département des affaires politiques des Nations Unies. Les nouvelles synergies susceptibles d'être dégagées à l'échelon opérationnel entre l'UIP et les Nations Unies ont été évoquées lors de cette rencontre, qui a mis le doigt sur un certain nombre de questions relatives à la coopération à l'échelle nationale.

Le 9 juillet a eu lieu au Siège de l'OMS à Genève une réunion consacrée à l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord relatif à la coopération politique et technique entre l'UIP et l'OMS. Les deux organisations se sont engagées à étendre leur partenariat, qui dépassera à l'avenir la traditionnelle coopération relative à la santé des femmes, des enfants et des adolescents pour englober également la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire mondiale.

Le 31 juillet, la Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies a rencontré Mme Maria Fernanda Espinosa, Présidente élue de la 73^{ème} Assemblée générale, pour un premier échange de vues informel relatif à la prochaine session de l'Assemblée. Cette réunion a contribué à donner à l'UIP et aux parlements une place plus centrale dans le programme de travail de la nouvelle Présidente de l'Assemblée. Elle a aussi permis une première discussion du thème et de la date de l'audition parlementaire 2019 aux Nations Unies.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

Le Comité a tenu deux séances, les 14 et 16 octobre 2018. La Présidente du Comité, Mme S. Atallahjan (Canada), ainsi que M.M. Al-Mehrzi (Emirats arabes unis), M. H. Julien-Laferrrière (France), Mme A. Makonda Ridley (Malawi), M. Al-Ahmad (Palestine) et M. F. Muri (Suisse) ont assisté aux deux séances. M. N. Shai (Israël) a assisté à la séance du 14 octobre. Mme B. Grouwels (Belgique) et M. R. Munawar (Indonésie) ont assisté à la séance du 16 octobre.

Le Comité a entendu un rapport sur l'évolution générale de la situation au Moyen-Orient. Le Comité a ainsi été informé de la situation en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. Le Comité a également été informé des derniers développements sur la question israélo-palestinienne et des nombreuses communications qui ont été adressées aux dirigeants de l'UIP à ce sujet.

Le Comité a entendu les points de vue d'Israël et de la Palestine concernant les événements récents, à savoir la décision de l'administration américaine de mettre fin à tout financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et

l'adoption par la Knesset d'une loi définissant l'Etat d'Israël comme la nation du peuple juif. Tout en prenant acte de leurs divergences, les deux parties ont souligné leur attachement aux travaux du Comité, tous les efforts visant à promouvoir la paix devant être poursuivis pour le bien des générations futures.

Les membres ont tenu une discussion sur le rôle de la science pour promouvoir le dialogue. Ils sont convenus de l'importance de projets tels que le projet *Ecoles de la Science pour la paix* de l'UIP et ont exprimé leur soutien à leur mise en œuvre. Le programme de la première session des écoles de la Science pour la paix de l'UIP a été conçu à l'intention du personnel des secrétariats des parlements. La première édition se déroulera du 18 au 24 novembre 2018. Les invitations ont déjà été envoyées et de nombreuses demandes d'inscription ont été reçues. Le Comité a souligné l'importance de légiférer pour réglementer la science afin d'éviter tout impact ou résultat négatif (bombes atomiques, intelligence artificielle, etc.).

Le Comité a également entendu deux exposés : le premier présenté par la délégation yéménite et le second par M. N. Gouda, ancien Ministre des affaires étrangères de Jordanie. La délégation yéménite a brièvement informé les membres de la situation dans le pays. La délégation a souligné que, comme cela avait été le cas en mars, elle participait à la 139^{ème} Assemblée sous une même bannière. La délégation a en outre expliqué qu'en raison de la situation désastreuse dans le pays, de nombreux parlementaires avaient été contraints de fuir la capitale Sanaa mais qu'ils poursuivaient leurs activités de parlementaires. M. Gouda a effectué un bref exposé sur la situation en Jordanie et a mis en évidence le rôle important joué par son pays dans l'accueil des réfugiés en provenance des différentes zones de conflit dans la région. M. Gouda a souligné l'importance de ne pas négliger la situation israélo-palestinienne car celle-ci a des répercussions sur de nombreuses autres relations dans la région et dans le monde.

Les membres ont conclu qu'ils entreprendraient une visite dans la région du Moyen-Orient, très probablement au début de 2019, afin de mieux comprendre les réalités sur le terrain. Ils ont également souligné la nécessité d'inclure des visites dans les camps de réfugiés en Jordanie. Le Secrétariat a pris note de cette demande.

Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Termes de référence

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait siens à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

Mandat

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sert, sous l'autorité du Comité exécutif et du Conseil directeur, de point focal parlementaire mondial pour les activités parlementaires liées à la lutte antiterroriste.

S'appuyant sur les résolutions adoptées par les Assemblées de l'UIP de même que le souhait des Membres de voir une coopération renforcée avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, l'UIP a élaboré un plan d'action porté par ses Membres pour que les parlements se saisissent de la question du terrorisme.

Objectif

Le rôle du Groupe est d'orienter le plan d'action porté par les Membres pour que les parlements prennent part à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, et qu'ils comblent les lacunes importantes dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIP et de l'ONU.

Le plan d'action s'appuie également sur les instruments pertinents de l'ONU tels que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006 et l'Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale 2016, qui comprend la lutte contre la progression de l'extrémisme violent, propice au terrorisme.

Le Groupe concentre ses activités sur le soutien des mesures parlementaires et des travaux législatifs nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions et stratégies existantes de l'UIP et de l'ONU relatives au terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent.

Les principaux résultats attendus comprennent : l'organisation de conférences interparlementaires régionales et mondiales ; la création d'un réseau parlementaire mondial pour favoriser la coopération entre les commissions parlementaires nationales sur les questions de sécurité impliquées dans la lutte contre le terrorisme ; l'organisation de programmes de renforcement des capacités pour les parlements en matière de lutte contre le terrorisme ; la production d'un rapport parlementaire annuel sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIP et de l'ONU ; l'élaboration de bonnes pratiques et de directives à l'attention des parlementaires ; et le recensement et la consolidation des activités existantes de l'UIP dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent.

Le travail du Groupe doit faciliter la coordination et la mise en œuvre des efforts de lutte contre le terrorisme de l'UIP en soutenant les processus parlementaires de transposition des engagements internationaux en lois nationales et en veillant à sa mise en œuvre au niveau national.

Une équipe de support de l'UIP coordonne les activités proposées avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Composition

Le Groupe est composé de 21 parlementaires nationaux désignés par leurs groupes géopolitiques respectifs sur la base de leur expertise et de la formule utilisée pour la composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (quota des groupes géopolitiques au Comité exécutif plus un par groupe)¹. La composition veille à respecter, dans la mesure du possible, la parité hommes-femmes, selon les termes de l'Art. 21f) des Statuts de l'UIP. En outre, les présidents du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sont membres de droit.

Des organisations internationales ayant une expertise pertinente, de même que l'ONUDC, collaboreront avec le Groupe consultatif.

Le mandat des membres du Groupe consultatif est de quatre ans, non renouvelable.

Les mandats des membres ou de leurs représentants qui ne participent pas à trois réunions consécutives du Groupe consultatif sont automatiquement révoqués.

L'ONUDC, une organisation internationale active dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, fera partie de l'équipe commune de support mise au service du Groupe.

Présidence

Le Groupe consultatif élit son président pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

Le Groupe consultatif peut également élire un vice-président pour un mandat d'un an en suivant la même procédure que celle qui s'applique à l'élection du président.

Sessions

Le Groupe se réunit normalement deux fois par an en session ordinaire, à l'occasion des Assemblées de l'UIP. Ses séances se tiennent à huis clos. Le Groupe fixe les dates de ses sessions compte tenu des propositions du Secrétaire général. Il peut décider de tenir des réunions additionnelles en dehors des Assemblées de l'UIP.

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire du Groupe consultatif est établi par le Président du Groupe, en accord avec le Secrétaire général.

Décisions

Normalement, le Groupe consultatif prend ses décisions par consensus. Dans d'autres cas, les recommandations principales ainsi que les avis divergents sont communiqués au Conseil.

¹ Groupe africain : 5 membres ; Groupe arabe : 2 membres ; Groupe Asie-Pacifique : 4 membres ; Groupe Eurasie : 2 membres ; GRULAC : 3 membres et Groupe des Douze Plus : 5 membres.

Missions

Le Groupe consultatif peut décider d'effectuer des visites sur le terrain, principalement afin d'examiner le rôle joué par un parlement national donné pour traiter les questions relevant du mandat du Groupe consultatif. Ces missions doivent être réalisées conformément aux règles et principes convenus.

Présentation de rapports

Le Groupe consultatif rend compte de son travail au Conseil directeur, dont il est un organe subsidiaire, deux fois par an en session ordinaire.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP (au 17 octobre 2018)

Composition des délégations aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (mars 2015 - présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Genève (17/10/18)	751	247	32.9	149	17	12.1	4	21	9
Genève (27/03/18)	745	227	30.5	148	18	12.7	3	21	6
St. Pétersbourg(10/17)	829	249	30.0	155	17	11.8	1	18	11
Dhaka (04/17)	612	193	31.5	126	11	9.6	1	12	12
Genève (10/16)	693	228	32.9	141	15	11.5	3	18	11
Lusaka (03/16)	636	190	29.9	126	19	15.8	0	19	6
Genève (10/15)	647	210	32.5	133	12	9.9	2	14	12
Hanoi (03/15)	675	189	28.0	128	16	13.7	1	17	11

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Genève (au 17 octobre 2018)

N°	Pays	Genève 10/18			Genève 03/18			St. Pétersbourg17			Dhaka 17			Genève 16			Lusaka 16			Genève 15			Hanoi 15		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Andorre	3	0	3	0	3	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	0	2	2	3	1	4	absent		
2	Azerbaïdjan	0	2	2	absent			2	3	5	absent			absent			absent			1	1	2			
3	Bolivie (État plurinational de)	3	0	3	3	2	5	5	1	6	3	1	4	4	0	4	3	1	4	absent			absent		
4	Burkina Faso	0	8	8	0	7	7	1	7	8	1	6	7	1	6	7	1	7	8	1	7	8	1	7	8
5	République tchèque	0	3	3	2	3	5	0	4	4	1	6	7	1	5	6	3	4	7	2	4	6	1	5	6
6	Danemark	0	3	3	0	2	2	1	5	6	4	2	6	0	2	2	3	4	7	1	4	5	0	8	8
7	RPD de Corée	0	4	4	0	4	4	0	6	6	0	3	3	0	4	4	0	4	4	absent			0	4	4
8	Fidji	2	0	2	2	3	5	2	2	4	2	1	3	2	1	3	1	2	3	2	1	3	suspendu		
9	Haïti	0	2	2	absent			0	4	4	absent			0	1	1	0	2	2	0	2	2	0	2	2
10	Irlande	0	5	5	1	4	5	1	4	5	2	2	4	1	4	5	absent			1	4	5	1	4	5
11	Liechtenstein	0	2	2	0	2	2	0	2	2	absent			1	1	2	1	1	2	1	1	2	absent		
12	Micronésie	0	2	2	0	4	4	0	4	4	absent			0	3	3	0	3	3	0	4	4	0	3	3
13	Maroc	0	4	4	0	8	8	0	8	8	1	4	5	0	4	4	1	7	8	3	5	8	1	7	8
14	Myanmar	0	3	3	absent			0	2	2	absent			0	1	1	absent			0	1	1	1	5	6
15	Paraguay	0	2	2	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			absent					
16	Pérou	0	2	2	2	0	2	3	1	4	absent			2	1	3	absent			2	1	3	1	2	3
17	Rép. de Corée	0	7	7	2	3	5	1	7	8	2	6	8	1	4	5	0	3	3	2	5	7	1	2	3
18	Rép. de Moldavie	2	0	2	2	0	2	1	1	2	absent			absent			absent			1	0	1	absent		
19	Somalie	0	4	4	0	2	2	0	3	3	absent			absent			0	2	2	absent			absent		
20	Sri Lanka	0	5	5	1	4	5	1	3	4	1	4	5	1	4	5	1	4	5	2	3	5	1	4	5
21	Yémen	0	5	5	0	7	7	absent			absent			0	8	8	absent			absent			absent		

Délégations composées d'un seul membre présentes à Genève (au 17 octobre 2018)

N°	Pays	Genève 10/18			Genève 03/18			St. Pétersbourg 17			Dhaka 17			Genève 16			Lusaka 16			Genève 15			Hanoi 15		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Rép. Centrafricaine	0	1	1	absent			0	1	1	0	1	1	suspendu			suspendu			suspendu			suspendu		
2	Congo	0	1	1	1	1	2	1	2	3	absent			0	1	1	absent			absent			absent		
3	San Salvador	1	0	1	1	4	5	1	4	5	0	2	2	1	3	4	absent			1	3	4	1	4	5
4	Nicaragua	1	0	1	1	0	1	1	0	1	absent			1	0	1	absent			absent			absent		
5	Panama	1	0	1	0	2	2	1	5	6	1	1	2	absent			0	1	1	1	3	4	1	3	4
6	Samoa	0	1	1	absent			0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			absent		
7	Slovénie	0	1	1	1	1	2	2	1	3	absent			absent			2	1	3	1	2	3	absent		
8	Suède	1	0	1	5	3	8	2	2	4	3	4	7	3	2	5	3	3	6	3	2	5	3	4	7
9	Tonga	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

*Approuvés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

Nouvel Article 1.4

L'UIP est dotée de la personnalité juridique ; elle a la capacité de conclure des accords internationaux, notamment des accords de coopération avec les parlements nationaux, les organisations interparlementaires et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

Modification de l'Article 5.3 (suspension de l'affiliation à l'UIP)

Lorsqu'un Membre ou Membre associé de l'UIP est en retard de trois ans dans le paiement de ses contributions aux dépenses de l'UIP, le Comité exécutif examine la situation, **au cas par cas et en consultation étroite avec le Membre ou le Membre associé concerné**, et donne son avis au Conseil directeur qui statue sur la suspension de ~~l'affiliation~~ des **droits** de ce Membre ou Membre associé à l'UIP.

Modification de l'Article 18 (Conseil directeur)

1. Le Conseil directeur se compose de trois représentants par Membre de l'UIP (cf. Règl. Conseil directeur, art. 1.2). ~~Les fonctions de membres du Conseil directeur durent d'une Assemblée à la suivante.~~

Modification de l'Article 26 (Comité exécutif)

2. Les attributions du Comité exécutif sont les suivantes :
- e) proposer au Conseil directeur **la Stratégie quinquennale de l'UIP, ainsi que le programme et le budget annuels de l'UIP** (cf. Règl. financier, art. 3.4), **et examiner les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de l'UIP, conformément aux dispositions de l'Article 1^{er} des Statuts ;**
 - e bis) **examiner et soumettre à l'approbation du Conseil directeur les politiques de l'Organisation en matière de transparence et de reddition de comptes, de même que sa stratégie de communication, en accord avec la Stratégie quinquennale générale de l'UIP ;**

Modification de l'Article 28 (Secrétariat)

2. Les fonctions du Secrétariat sont les suivantes :
- f) préparer des propositions **de Stratégie quinquennale de l'UIP**, de programme de travail et de budget **annuels** à l'intention du Comité exécutif (cf. Règl. financier, art. 3.2, 3.3 et 3.7) ;
 - f bis) préparer à l'intention du Comité exécutif des rapports et politiques en matière de transparence et de reddition de comptes en vue de leur approbation par le Conseil directeur ;**

Préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2020

Composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement

*dont le Conseil directeur a pris acte à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

Groupe africain

M. Abdelkader Bensalah	Président	Conseil de la Nation d'Algérie
Mme Margaret Mensah-Williams	Présidente	Conseil national de Namibie
M. Tinni Ousseini	Président	Assemblée nationale du Niger
Mme Rebecca Kadaga	Présidente	Parlement de l'Ouganda
M. Haroun Kabadi	Président	Assemblée nationale du Tchad

Groupe arabe

Mme Amal Al Qubaisi	Présidente	Conseil national fédéral des Emirats arabes unis
M. Marzouq Al Ghanim	Président	Assemblée nationale du Koweït

Groupe Asie-Pacifique

Mme Jiko Luveni	Présidente	Parlement des Fidji
M. Li Zhanshu	Président	Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine
Lord Fakafanua	Président	Assemblée législative de Tonga
Mme Sumitra Mahajan	Présidente	Lok Sabha de l'Inde

Groupe Eurasie

M. Mikhail Vladimirovich Myasnikov	Président	Conseil de la République du Bélarus
Siege vacant		

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

Mme Elizabeth Cabezas	Présidente	Assemblée nationale de l'Equateur
M. Silvio Ovelar	Président	Sénat du Paraguay
Mme Maya Fernández Allende	Présidente	Chambre des députés du Chili (à remplacer en mars 2019 par le nouveau Président M. Gabriel Silber)

Groupe des Douze Plus

M. Demetris Syllouris	Président	Chambre des représentants de Chypre
M. Trevor Mallard	Président	Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande
Mme Maja Gojkovic	Présidente	Assemblée nationale de Serbie
Mme Ana Pastor	Présidente	Congrès des députés d'Espagne
Siège vacant		

Représentants du Comité exécutif

M. Konstantin Kosachev	Fédération de la Russie
M. Kenneth M. Lusaka	Kenya
Mme Hege Haukeland Liadal	Norvège

* * * *

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP
Représentant de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 203^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2018)*

Atelier parlementaire et activités parlementaires dans le contexte du Forum mondial de l'investissement 2018	GENEVE 22-24 octobre 2018
Sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20	BUENOS AIRES (Argentine) 1 ^{er} - 2 novembre 2018
Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les Parlements des Caraïbes	Suriname 5-6 novembre 2018
Séminaire sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les parlements du Groupe géopolitique des Douze Plus et de l'Asie de l'Est	JERUSALEM (Israël) 20-22 novembre 2018
Séminaire régional de suivi sur la contribution des parlements à la lutte contre la traite et le travail des enfants à l'occasion de la session parlementaire de la CEDEAO	Siège du Parlement de la CEDEAO ABUJA (Nigéria) 20-22 novembre 2018
Atelier régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les parlements africains anglophones, organisé par l'UIP et l'OMC	GABORONE (Botswana) Novembre 2018 (Dates à confirmer)
Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement	GENEVE 3-5 décembre 2018
43 ^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion de la session annuelle de l'OMC	GENEVE 6 décembre 2018
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENEVE 6-7 décembre 2018
Réunion parlementaire dans le cadre de la Conférence internationale sur la migration	RABAT (Maroc) 6-7 décembre 2018
Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24)	CRACOVIE (Pologne) 9 décembre 2018
Cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	BAKOU (Azerbaïdjan) 13-15 décembre 2018
Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour les pays de la région MENA	LE CAIRE (Egypte) (Dates à confirmer)
Troisième table ronde organisée par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Egypte Janvier 2019 (Dates à confirmer)
158 ^{ème} session du Comité des droits de l'homme des parlementaires	GENEVE 29 janvier – 8 février 2019
Première réunion du Comité préparatoire de la Cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement	GENEVE 8 et 9 février 2019

Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Février 2019 (Lieu et dates à confirmer)
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK Février 2019 (Dates à confirmer)
44 ^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	BRUXELLES (Belgique) Parlement européen Février-mars 2019 (Dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion de la 63 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK Mars 2019 (Dates à confirmer)
140 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	DOHA (Qatar) 6-10 avril 2019
Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour les pays du Sahel	Niger (Premier semestre 2019 - dates à confirmer)
Atelier pour les commissions parlementaires des droits de l'homme	GENEVE (Premier semestre 2019 - dates à confirmer)
Deuxième séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les parlements de la région Asie-Pacifique	OULAN-BATOR (Mongolie) Mai / juin 2019 (Dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	GENEVE Mai / juin 2019 (Dates à confirmer)
Quatorzième Colloque de parlementaires et de spécialistes des questions parlementaires	WROXTON (Royaume-Uni) 27-28 juillet 2019
Réunion parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable	NEW YORK Juillet 2019 (Dates à confirmer)
141 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	BELGRADE (Serbie) Automne 2019 (Dates à confirmer)
Séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les parlements africains	Côte d'Ivoire (Dates à confirmer)
Sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Lieu et dates à confirmer
Séminaire de leadership sur le renforcement de la démocratie par le billet des institutions électorale	MEXICO (Mexique) (Dates à confirmer)

Ordre du jour de la 140^{ème} Assemblée

(Doha, Qatar, 6-10 avril 2019)

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 140^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement et du commerce à la 142^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP